

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2021

DCM N° 21-12-16-27

Objet : Communication pour l'exercice 2020 du rapport d'activités de Metz Métropole, des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, d'élimination des déchets et de distribution de l'eau potable ainsi que leurs notes liminaires.

Rapporteur: M. HUSSON

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 prévoient que le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement ainsi que celui relatif au service d'élimination des déchets dont la compétence a été transférée à la Métropole de Metz. Les rapports 2020, remis par Metz Métropole, sont joints en annexe à la présente délibération. Conformément aux dispositions réglementaires précitées, une note liminaire de Monsieur le Maire, jointe à la présente délibération, est présentée au Conseil Municipal pour chacun des deux services publics transférés.

Aussi, suivant les dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable gérée par le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) ainsi qu'une note liminaire au titre de l'année 2020 sont présentés au Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux constituée par la Ville de Metz s'est réunie et a examiné l'ensemble des rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, d'élimination des déchets et de distribution d'eau potable pour l'année 2020.

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le rapport d'activité 2020 de Metz Métropole, est joint en annexe à la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1413-1, L.2224-5 et L.5211-39,

VU le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

VU le rapport annexé à la présente délibération portant sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et la note liminaire liée pour l'exercice 2020,

VU le rapport annexé à la présente délibération portant sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets et la note liminaire liée pour l'exercice 2020,

VU le rapport annexé à la présente délibération portant sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable et la note liminaire liée pour l'exercice 2020,

VU le rapport annexé à la présente délibération portant sur l'activité de Metz Métropole pour l'exercice 2020,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire doit présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement transmis par la Métropole de Metz pour l'exercice 2020,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire doit présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets transmis par la Métropole de Metz pour l'exercice 2020,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire doit présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable transmis pour l'exercice 2020,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire doit communiquer au Conseil Municipal le rapport annuel de Metz Métropole transmis pour l'exercice 2020,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE :

- du contenu, pour communication, du rapport portant sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et de la note liminaire liée pour l'année 2020 transmis par la Métropole de Metz ;
- du contenu, pour communication, du rapport portant sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et de la note liminaire liée pour l'année 2020 transmis par la Métropole de Metz.
- du contenu, pour communication, du rapport portant sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable et de la note liminaire liée pour l'année 2020.
- du contenu, pour communication, du rapport portant sur l'activité de Metz Métropole pour l'année 2020.

Service à l'origine de la DCM : Mission aide au pilotage Commissions : Commission Consultative des Services Publics Locaux

Référence nomenclature «ACTES» : 1.2 Délégation de service public

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 47 Absents : 8 Dont excusés : 8

Décision : SANS VOTE



20

METZ
MÉTROPOLE
**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**
2020

COMPRENDRE LA MÉTROPOLE

- 10 | LE BUREAU MÉTROPOLITAIN
- 14 | LE BUDGET
- 16 | LES COMPÉTENCES
- 20 | METZ MÉTROPOLE
AU PLUS PRÈS DES USAGERS
- 21 | LA PARTICIPATION CITOYENNE



MÉTROPOLE SOLIDAIRE

4

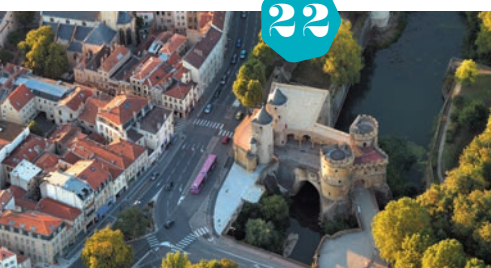
SOMMAIRE



8

HABITER ET SE DÉPLACER

- 24 | MOBILITÉ ET ESPACES PUBLICS
- 26 | HABITAT ET ÉQUILIBRE SOCIAL
- 27 | URBANISME



22



28

VALORISER ET PRÉSERVER

- 30 | LES DÉCHETS
- 31 | LE GRAND CYCLE DE L'EAU
- 32 | ÉNERGIE ET TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE
- 33 | NATURE ET PAYSAGE

34

SORTIR ET DÉCOUVRIR

- 36 | TOURISME ET TOURISME D'AFFAIRES
- 37 | L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE
- 38 | LE MUSÉE DE LA COUR D'OR
- 39 | LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL
- 40 | L'OPÉRA-THÉÂTRE
- 41 | LE MÉCÉNAT



42

INNOVER ET ENTREPRENDRE

- 44 | L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- 46 | LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE,
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR





François Grosdidier

Président de l'Eurométropole de Metz
Maire de Metz
Vice-Président de la Région Grand Est
Membre Honoraire du Parlement

édito

COORDINATION ET RÉDACTION

Eurométropole de Metz : Murielle Bosch |
TEMA

GRAPHISME

Eurométropole de Metz : Direction de
la Communication - Christophe Ferry

CRÉDIT PHOTOS

Airmegapix | Yann Arthus-Bertrand |
Barterlink | Centralia © DBI Artech Ploix |
CODEV | CROUS de Lorraine - Arnaud
Hussenot | DREAL | Eurométropole de
Metz : service Archéologie Préventive,
pôle QRCU, Luc Bertau, Pauline Cavion,
Joffrey Duval, Christophe Ferry,
Philippe Gisselbrecht, David Hourt,
Christian Legay, Jean-François Mestre,
Stéphane Rossano | Fly Pixel | Klaxit |
Le Vallon © Studio Arpentère Paysages |
Philippe Lévy | Musée de La Cour d'Or :
Laurianne Kieffer | Irénée Sutter

L'année 2020 est singulière à plus d'un titre.

C'est d'abord le souvenir douloureux d'une année de pandémie qui a paralysé, en grande partie, notre vie sociale et notre économie. Nous ne pouvons manquer de rappeler ici la mémoire des nombreuses victimes de cette épidémie ; épidémie que nous ne parvenons à maîtriser que partiellement encore en cette fin d'année 2021 !

En 2020, il a fallu faire face et la Métropole a été au rendez-vous. La Métropole a poursuivi, coûte que coûte, ses missions de service public avec l'obsession première de protéger nos concitoyens. Les services essentiels à la population ont été intégralement maintenus et assurés : transports en commun, ramassage des déchets, gestion de la voirie et de l'assainissement. Nous devons rendre hommage aux personnels de la Métropole et ceux des établissements qui lui sont liés. Ils n'ont pas failli à leurs tâches. Ils ont été, chacun dans sa spécialité et dans son métier, exemplaires.

Il a fallu, dès que les premiers vaccins étaient disponibles, organiser à la plus grande échelle possible, des campagnes publiques de vaccination afin de permettre à la population d'être protégée durablement et de permettre un retour à la normale le plus rapide possible. Là aussi, c'est une très grande réussite et une très grande satisfaction.

Il fallait parallèlement assurer les conditions d'un redémarrage des activités économiques et protéger les emplois de nos concitoyens. La Métropole y a pris une part importante, aux côtés de nos partenaires, État, Région, Département notamment.

Et puis cette année a été singulière à un autre titre puisque, tout en vivant avec angoisse cet épisode sanitaire sans précédent, les citoyens ont été appelés aux urnes pour renouveler - en deux temps - les équipes municipales puis métropolitaines. Le Conseil métropolitain a ainsi été renouvelé et son exécutif modifié pour un nouveau mandat de six années.

Le personnel métropolitain lui-même a été impacté dans son fonctionnement puisqu'il a quitté sa localisation sur le Technopôle pour rejoindre de nouveaux bâtiments dans le Quartier de l'Amphithéâtre, en proximité immédiate de la gare, du Centre des Congrès Robert Schuman et du Centre Pompidou-Metz.

L'assemblée issue de ces scrutins de 2020 travaille depuis plusieurs mois maintenant pour arrêter une feuille de route qui nous emmènera jusqu'en 2026. Le Plan Pluriannuel d'investissement, co-construit avec les communes de la Métropole, est l'un des outils de cette ambition nouvelle pour un territoire dont nous devons tous collectivement être fiers.

2020, SOUS LE SIGNE DE L'ADAPTABILITÉ ET DE LA RELANCE

LE 12 MARS 2020, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EMMANUEL MACRON ANNONCE LE PREMIER CONFINEMENT LIÉ À LA CRISE DU COVID-19. DÈS LORS, METZ MÉTROPOLE A DÛ S'ADAPTER (FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC, MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF SPÉCIFIQUE D'AIDE AUX PROFESSIONNELS...) TOUT EN ASSURANT LES SERVICES ESSENTIELS À LA POPULATION TELS QUE LES TRANSPORTS EN COMMUN, LE RAMASSAGE DES DÉCHETS, LA GESTION DE LA VOIRIE ET DE L'ASSAINISSEMENT. MAIS DÈS LE MOIS D'OCTOBRE, LES REGARDS SE TOURNENT VERS L'AVENIR AVEC LE LANCEMENT DU « PLAN DE REDÉMARRAGE » DE LA MÉTROPOLE AUTOUR DE TROIS AXES : LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, LA COMPÉTITIVITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ, LA COHÉSION SOCIALE.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Metz Métropole poursuit ses mesures en faveur des **mobilités douces** : achat de bus et navettes électriques ; développement du réseau cyclable à Metz, entre Marly et Coin-sur-Seille et à Moulins-lès-Metz ; aides à l'achat pour les vélos électriques ou encore mise en place de nouvelles bornes de recharge électrique. Côté **amélioration des performances énergétiques**, l'accent est mis sur l'isolation thermique des logements locatifs et bâtiments métropolitains. Enfin, une attention particulière est portée sur la **valorisation et la protection du mont Saint-Quentin**, véritable poumon vert de la métropole.





COMPÉTITIVITÉ ET ATTRACTIVITÉ

Dès les débuts de la crise sanitaire, Metz Métropole a pris des mesures de **soutien à l'économie et aux consommateurs**. Pour veiller à la compétitivité et à l'attractivité de son territoire, des travaux de rénovation des routes sont entrepris : réfection de chaussées, amélioration de traversées piétonnes, aménagement d'accessibilité et sécurisation sont au programme. D'autre part, Metz Métropole participe à la rénovation et au développement des résidences du campus du Saulcy, en partenariat avec le Crous, pour renforcer son attractivité universitaire.

LE PLAN DE REDÉMARRAGE EN CHIFFRES :

8,5 MILLIONS D'EUROS

au service du territoire

4,8 MILLIONS D'EUROS

pour la transition écologique

2,5 MILLIONS D'EUROS

pour la compétitivité et
l'attractivité

1,2 MILLION D'EUROS

pour la cohésion sociale

Ces sommes s'ajoutent aux mesures prises au cours du printemps 2020 (3 millions d'euros)

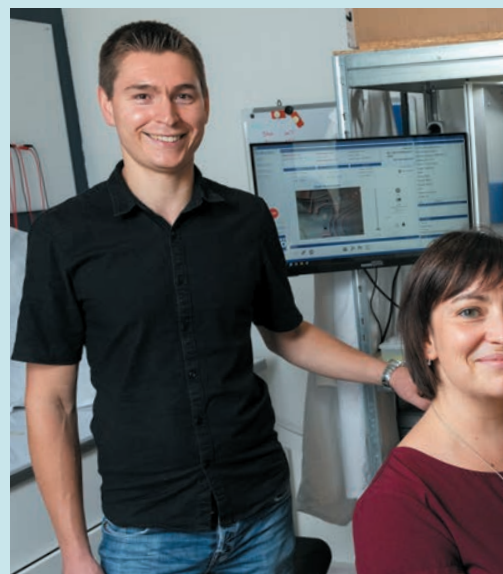
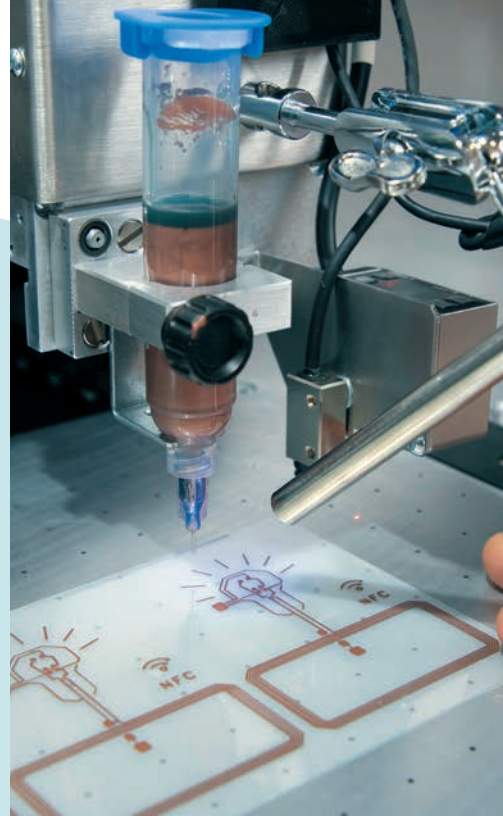


SOLIDARITÉ

Pour aider les ménages les plus modestes à se loger, Metz Métropole augmente l'enveloppe réservée au **Fonds de solidarité logement (FSL) de 200 000 euros**. Concernant les mobilités, 75 nouveaux arrêts de transport en commun sont mis aux normes d'accessibilité.

MÉTROPOLE SOLIDAIRE

AIDES AUX ENTREPRISES



FONDS RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ RÉSISTANCE

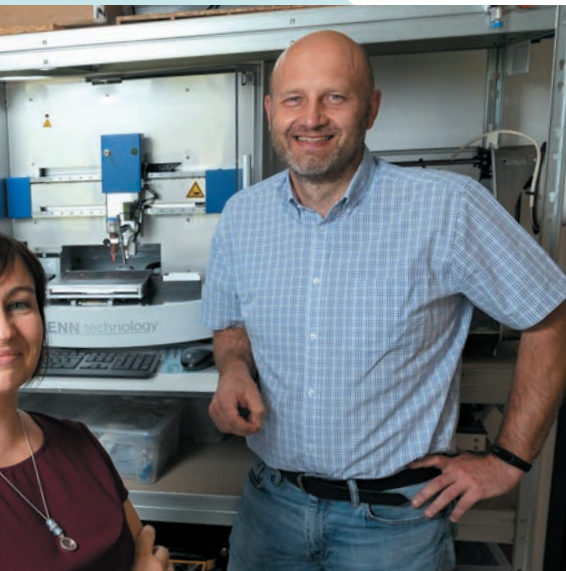
Metz Métropole participe au **fonds « Résistance »** pour le soutien à l'économie locale. Concrètement, elle consacre **451 000 euros** à ce fonds, auquel ont abondé dans les mêmes proportions le Département de la Moselle, la Région Grand Est et l'État (Banque des territoires), pour une enveloppe globale de 1,8 million d'euros. Ces avances de trésorerie, remboursables dans un délai d'un an (voire plus en cas de difficulté), permettent

aux entreprises, aux commerces et aux associations - surtout les petites structures - de bénéficier d'une aide de 2 000 à 20 000 euros sous forme de prêt à taux zéro, en substitution ou en complément d'un prêt bancaire. L'instruction des demandes pour les entreprises de Metz Métropole est assurée par l'agence Inspire Metz. Au total, ce sont **159 entreprises** qui bénéficient du dispositif sur le territoire.



AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES

Pour aider les entreprises à traverser cette crise inédite, Metz Métropole décide de reporter le versement mobilité et la collecte de la taxe locale de séjour de plusieurs mois : des **dispositifs d'aides fiscales indispensables**, en faveur de leurs trésoreries. Pour accroître la dynamique entrepreneuriale sur son bassin de vie, l'agence Inspire Metz accompagne, elle, les entreprises pour faciliter leur implantation sur le territoire et ainsi optimiser leurs conditions de développement.



DES COMMERÇANTS CONNECTÉS

« Construire de nouvelles solutions ensemble » : Metz Métropole et l'agence Inspire Metz encouragent la complémentarité entre vente sur place et vente à distance. Un dispositif de « click & collect » est ainsi mis en place et la liste des commerçants partenaires est accessible sur le site d'Inspire Metz. Un projet de place de marché locale (*marketplace* en anglais) démarre également, afin de permettre aux commerçants volontaires de disposer d'une offre de vente en ligne, en complément de leur boutique physique. « **J'achète à Metz Métropole** » verra le jour en 2021.

DE 44 À 46 !

Les communes de **Roncourt** (1003 habitants, communauté de communes du Pays Orne-Moselle) et de **Lorry-Mardigny** (650 habitants, communauté de communes Mad & Moselle) sollicitent leur adhésion à Metz Métropole. Par délibération du 23 novembre 2020, le Conseil de la Métropole a décidé d'accepter unanimement le principe de ces deux nouvelles adhésions. Au terme d'un processus de délibération au sein de chaque conseil municipal, les commissions départementales de coopération intercommunale 54 et 57 donneront leur avis. Les Préfets devront ensuite se prononcer sur le retrait des deux communes de leurs Communautés de Communes respectives.

Roncourt et Lorry-Mardigny feront alors partie des 46 communes de Metz Métropole au 1^{er} janvier 2022.

NOUVELLE ADRESSE !



En novembre, Metz Métropole déménage place du Parlement, à l'arrière de la gare de Metz, au sein du bâtiment « **Centralia** », dont elle a fait l'acquisition. Après 14 mois de travaux, Demathieu-Bard Immobilier a livré les 9 878 m² du bâtiment dessiné par l'architecte irlandais John d'Eath. **350 agents** de la métropole ont pu prendre possession des lieux et découvrir leur nouvel espace de travail.

La « **Maison de la Métropole** » est désormais à proximité immédiate du centre-ville et facilement accessible par tout moyen de transport pour favoriser l'accueil des usagers.

Comprendre la Métropole

L'année 2020 voit le quotidien de la planète bouleversé par l'arrivée de la COVID-19. Malgré les aléas de cette crise sanitaire, la vie institutionnelle de la métropole se poursuit. En effet, aux élections municipales succède celle du nouveau Président de la métropole et la constitution du nouveau Conseil métropolitain à l'été. Le déménagement à la Maison de la Métropole en novembre marque lui aussi une nouvelle étape pour la collectivité, tandis que les services adaptent leur organisation pour accomplir leurs missions, que ce soit sur le terrain ou en télétravail. Enfin, dans un souci de proximité et de cohérence renforcée de son action auprès de la population, la métropole a pris de nouvelles compétences auparavant dévolues au Conseil départemental : l'aide aux jeunes en difficulté et l'aide à la pierre ainsi que le fonds de solidarité logement.

44
communes

Au cœur d'une aire urbaine de
500 000 habitants



305 km²

22 000
étudiants

99
élus communautaires

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN



Président
François GROSIDIER
Maire de Metz



1^{er} Vice-Président
Jean-Luc BOHL
Maire de Montigny-lès-Metz
Tourisme et relations
internationales



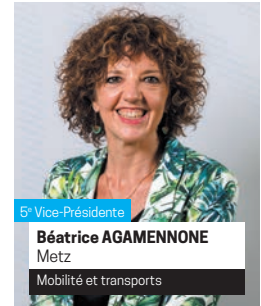
2^e Vice-Président
Cédric GOUTH
Maire de Woippy
Développement économique



3^e Vice-Président
Henri HASSER
Maire du Ban-Saint-Martin
Planification



4^e Vice-Président
Thierry HORY
Maire de Marly
Finances



5^e Vice-Présidente
Béatrice AGAMENNONE
Metz
Mobilité et transports



6^e Vice-Président
Jean BAUCHEZ
Maire de Purnoy-lès-Metz
Coopérations et services
aux communes



7^e Vice-Président
Khalifé KHALIFÉ
Metz
Solidarités et santé



8^e Vice-Président
Bruno VALDEVIT
Maire d'Ars-sur-Moselle
Service public de l'eau



9^e Vice-Président
François CARPENTIER
Maire de Cuvry
Assainissement



10^e Vice-Président
Daniel DEFAUX
Maire de Plappeville
Ressources Humaines



11^e Vice-Présidente
Martine MICHEL
Maire de Purnoy-la-Chétive
Participation citoyenne
et relation aux citoyens



12^e Vice-Président
Roger PEULTIER
Maire de Rozérieulles
Commande publique



13^e Vice-Président
Marc SCIAMANNA
Metz
Enseignement supérieur,
recherche et vie étudiante



14^e Vice-Présidente
Frédérique LOGIN
Maire d'Amanvillers
Infrastructures d'énergie



15^e Vice-Président
Frédéric NAVROT
Maire de Scy-Chazelles
Habitat et logement



16^e Vice-Présidente
Anne FRITSCH-RENARD
Metz
Stratégie métropolitaine



17^e Vice-Président
Philippe GLESER
Maire de Lorry-lès-Metz
Transition écologique
et paysages



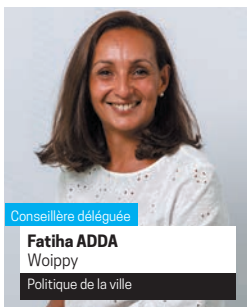
18^e Vice-Présidente
Nathalie SPORMEIEUR
Maire de Saulny
Vie associative
et équipements sportifs



19^e Vice-Président
Bertrand DUVAL
Maire de La Maxe
Voirie et espaces publics



20^e Vice-Président
François HENRION
Maire d'Augny
Collecte et valorisation
des déchets



Conseillère déléguée
Fatiha ADDA
Woippy
Politique de la ville



Conseillère déléguée
Claire ANCEL
Maire de Châtel-Saint-Germain
Numérique



Conseiller délégué
Jean-Louis BALLARINI
Maire de Chieulles
Hygiène et Sécurité



Conseiller délégué
Daniel BAUDOÛIN
Maire de Sainte-Ruffine
Mécénat



Conseiller délégué
Manuel BROCARD
Maire de Longeville-lès-Metz
Biodiversité



Conseiller délégué

Jean COMBELLES
Maire de Vaux

Réglementation de la publicité et application du droit des sols



Conseiller délégué

Vincent DIEUDONNÉ
Maire de Vany

Protection animale et fourrière animale



Conseiller délégué

Pierre BAUDRIN
Maire de Vernéville

Sentiers de randonnée et balades nature



Conseiller délégué

Antoine DORR
Maire de Vantoux

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



Conseiller délégué

Michel DUMONT
Maire de Féy

Système de régulation du trafic



Conseiller délégué

Pierre FACHOT
Maire de Jussy

Gestion foncière



Conseiller délégué

Patrick GRIVEL
Maire de Laquenexy


Contrôle de gestion et évaluation des politiques publiques



Conseiller délégué

Pascal HUBER
Maire de Chesny

Coopération décentralisée, relation avec les autorités militaires et le monde patriotique



Conseillère déléguée

Armelle HUET
Maire de Noisseville

Insertion sociale et professionnelle



Conseillère déléguée

Jocelyne KOLODZIEJ
Maire de Coin-sur-Seille

Administration générale



Conseiller délégué

Walter KURTZMANN
Maire de Peltre

Bâtiments métropolitains



Conseillère déléguée

Anne-Marie LINDEN
Maire de Coin-lès-Cuvry

Tri, recyclage et économie circulaire



Conseiller délégué

Jean-François LOSCH
Maire de Lessy

Protection et valorisation du Mont Saint-Quentin



Conseiller délégué

Philippe MANZANO
Maire de Mécleuves

Animation et diffusion culturelles sur le territoire



Conseiller délégué

Pierre MUEL
Maire de Marieulles

Suivi des délégations et partenariats



Conseillère déléguée

Martine NICOLAS
Maire de Peltre

Conteneurisation des déchets



Conseiller délégué

Christophe PRÉVOST
Saint-Julien-lès-Metz

Plan vélo



Conseillère déléguée

Sylvie ROUX
Maire de Mey

Commerce



Conseiller délégué

Stanislas SMIAROWSKI
Maire de Jury

Économie sociale et solidaire



Conseiller délégué

Dominique STREBLY
Maire d'Ars-Laquenexy

Relations avec les autorités de sécurité civile et publique, accueil des gens du voyage



Conseiller délégué

Patrick THIL
Metz


Établissements culturels



Conseiller délégué

Michel TORLOTING
Maire de Gravelotte

Agriculture et circuits courts



Conseillère déléguée

Doan TRAN
Metz

Renouvellement urbain



Conseiller délégué

Claude VALENTIN
Maire de Nouilly

Archéologie préventive



Conseiller délégué

Lucien VETSCH
Montigny-lès-Metz

Action sociale du personnel



Conseiller délégué

Jean-Claude WALTER
Maire de Saint-Privat-la-Montagne

Parcs de stationnement



Conseillère déléguée

Marilynne WEBERT
Maire de Pouilly

Métropole inclusive, lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes, accessibilité et handicap

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

AMANVILLERS M. Mme Frédérique LOGIN (M. David BELLI)
ARS-LAQUENEXY M. Dominique STREBLY (M. David MERCIER)
ARS-SUR-MOSELLE M. Bruno VALDEVIT (Mme Muriel DALMARD)
AUGNY M. François HENRION (Mme Béatrice GLATTFELDER)
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN M. Mme Claire ANCEL (M. Claude DELAGRANGE)
CHESNY M. Pascal HUBER (M. Pascal MALAPERT)
CHIEULLES M. Jean-Louis BALLARINI (Mme Nicole SEVESTRE)
COIN-LÈS-CUVRY M. Mme Anne-Marie LINDEN (M. Régis GAUTHIER)
COIN-SUR-SEILLE M. Mme Jocelyne KOLODZIEJ (Mme Laetitia JUSTE)
CUVRY M. François CARPENTIER (M. Dominique CHATEAU)
FÉY M. Michel DUMONT (Mme Françoise LAURENT)
GRAVELOTTE M. Michel TORLOTING (M. Dominique BRIOUX)
JURY M. Stanislas SMIAROWSKI (Mme Solange OZBOLT)
JUSSY M. Pierre FACHOT (Mme Frédérique PONCY-KUHN)
LA MAXE M. Bertrand DUVAL (M. Thierry PERNET)
LAQUENEXY M. Patrick GRIVEL (Mme Martine SALZMANN)
LE BAN-SAINT-MARTIN M. Henri HASSER (Mme Sylvie DIEDRICH)
LESSY M. Jean-François LOSCH (Mme Jocelyne BASTIEN)
LONGEVILLE-LÈS-METZ M. Manuel BROCARD (Mme Rosa Marie MEIXEIRA)
LORRY-LÈS-METZ M. Philippe GLESER (Mme Marie-Andrée BRULE)
MARIEULLES-VEZON M. Pierre MUEL (M. Olivier MITZNER)
MARLY M. Thierry HORY, Mme Odile JACOB-VARLET, M. Christian NOWICKI
MÉCLEUVES M. Philippe MANZANO (Mme Eliane CABIROL)
METZ M. François GROSDIDIER, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Khalifé KHALIFE, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE,
M. Patrick THIL, Mme Anne DAUSSAN-WEIZMAN, M. Julien VICK, Mme Martine NICOLAS, M. Marc SCIAMANNA,
Mme Jacqueline SCHNEIDER, M. Eric LUCAS, Mme Anne STEMART, M. Julien HUSSON, Mme Isabelle LUX,
M. Bouabdellah TAHRI, Mme Patricia ARNOLD, M. Hervé NIEL, Mme Caroline AUDOUY, M. Guy REISS,
Mme Anne FRITSCH-RENNARD, M. Jean-Marie NICOLAS, Mme Gertrude NGO KALDJOP, M. Ferit BURHAN,
Mme Stéphanie CHANGARNIER, M. Blaise TAFFNER, Mme Amandine LAVEAU-ZIMMERLE, M. Laurent DAP,
Mme Isabelle VIALLAT, M. Timothée BOHR, M. Laurence MOLE-TERVER, M. Bernard STAUDT, Mme Doan TRAN,
M. Xavier BOUVET, Mme Danielle BORI, M. Jérémy ROQUES, Mme Hanifa GUERMITI, M. Nicolas TOCHET,
Mme Pauline SCHLOSSER, M. Sébastien MARX, Mme Marina VERRONNEAU, M. Denis MARCHETTI,
Mme Françoise GROLET, M. Grégoire LALOUC
MEY M. Mme Sylvie ROUX (M. François HARMAND)
MONTIGNY-LÈS-METZ M. Jean-Luc BOHL, Mme Aude GREGOIRE, M. Lucien VETSCH, Mme Véronique KREMER,
M. Salvatore TABONE, Mme Arielle SCHWARTZBERG, M. Dimitri SOKOLOWSKI, Mme Christiane GREINER
MOULINS-LÈS-METZ M. Jean BAUCHEZ (Mme Claudie FUZEWSKI)
NOISSEVILLE M. Mme Armelle HUET (M. Guy ROLLIN)
NOUILLY M. Claude VALENTIN (Mme Elisabeth NICOLAZO-CRACH)
PELTRE M. Walter KURTZMANN (Mme Martine GILLARD)
PLAPPEVILLE M. Daniel DEFAUX (Mme Cathie PONT)
POUILLY M. Mme Marilyn WEBERT (M. Régis ZARDET)
POURNOY-LA-CHÉTIVE M. Mme Martine MICHEL, (Mme Sylvie MAURICE)
ROZÉRIEULLES M. Roger PEULTIER (Mme Martine CHENET)
SAINTE-RUFFINE M. Daniel BAUDOUIN (Mme Sylvie HAHN)
SAINT-JULIEN-LÈS-METZ M. Christophe PREVOST (Mme Sandrine HAMM NIZETTE)
SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE M. Jean-Claude WALTER (Mme Anne Elisabeth DOUTRE)
SAULNY M. Mme. Nathalie SPORMEYEUR (M. Frédéric VERONESE)
SCY-CHAZELLES M. Frédéric NAVROT (Mme Catherine BASSOT)
VANTOUX M. Antoine DORR (Mme Françoise JAN)
VANY M. Vincent DIEUDONNE (Mme Clarisse BUHLER)
VAUX M. Jean COMBELLES (M. Christian FAVRE)
VERNÉVILLE M. Pierre BAUDRIN (M. Laurent KARMANN)
WOIPPY M. Cédric GOUTH, Mme Yamouna BELKAHLA,
M. Erfane CHOUIKHA, Mme Fatiha ADDA, M. Alain PIERRET



NOUVELLE MANDATURE

élection de François Grosdidier

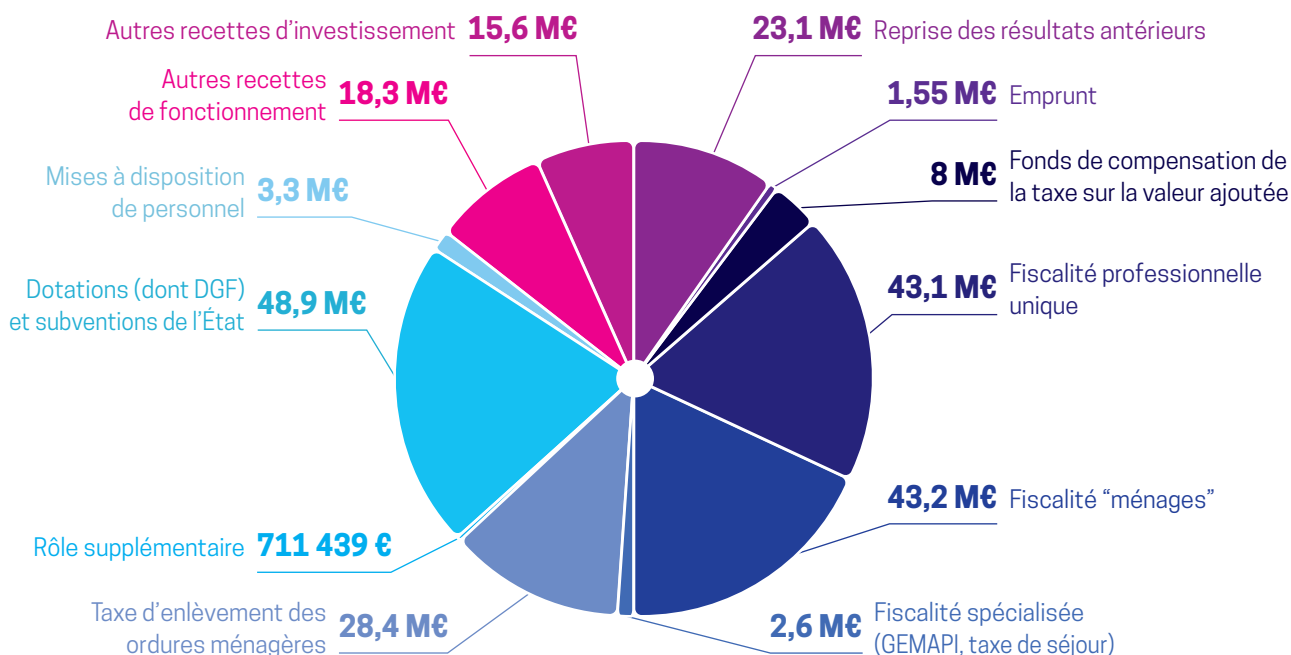
Président de Metz Métropole

lors du Conseil métropolitain

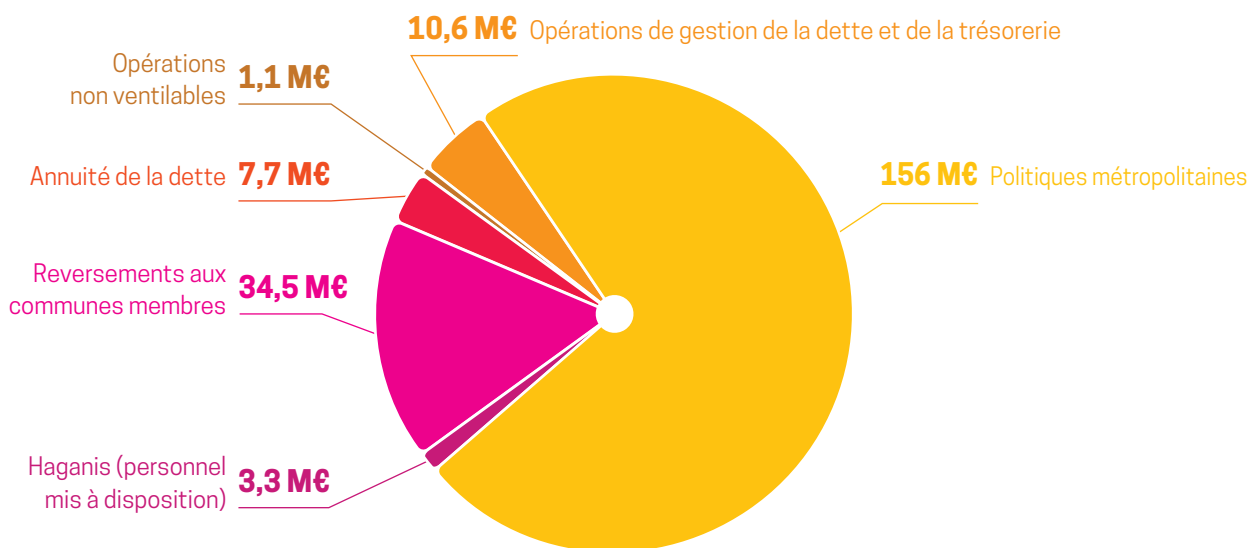
du 8 juillet 2020

LE BUDGET DE METZ MÉTROPOLE EN 2020

RECETTES RÉELLES (BUDGET PRINCIPAL) : 237,2 M€

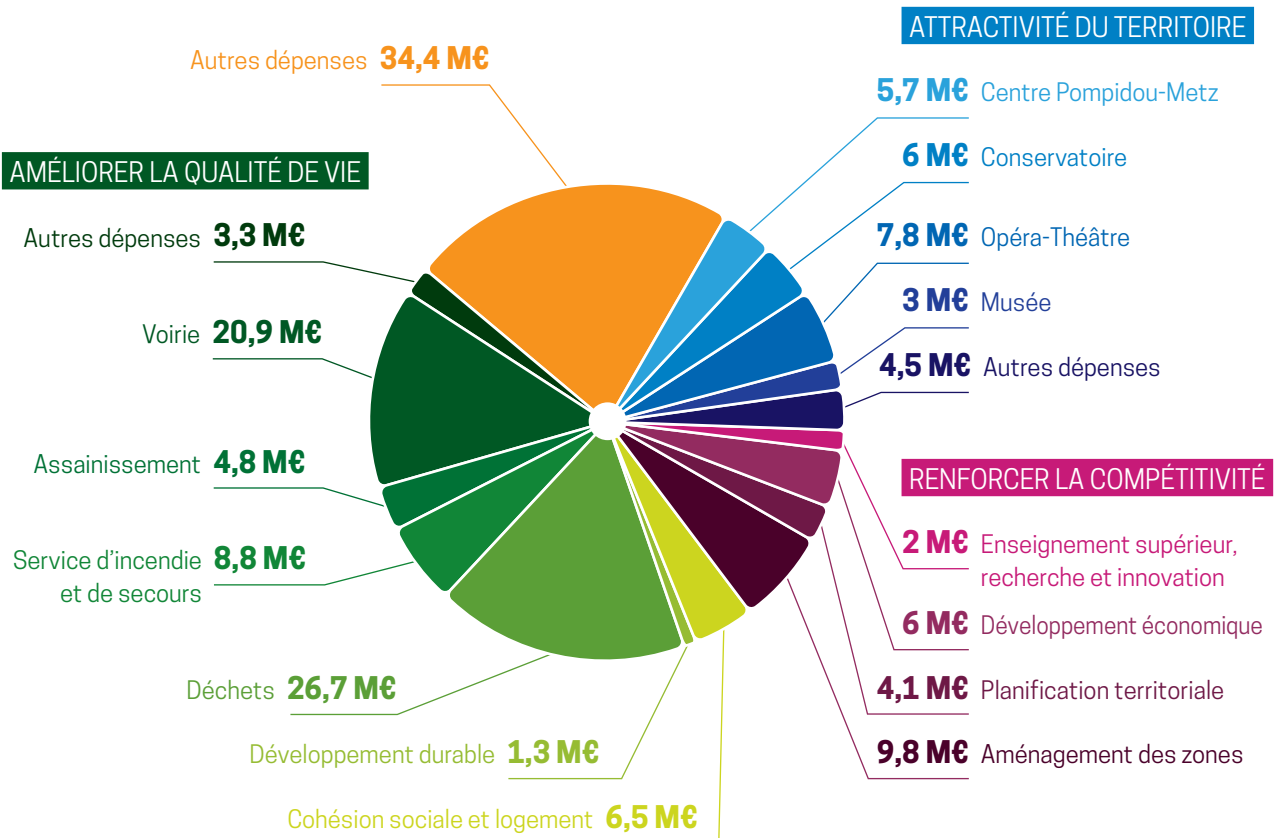


DÉPENSES RÉELLES (BUDGET PRINCIPAL) : 213,3 M€



	RECETTES RÉELLES EN M€	DÉPENSES RÉELLES EN M€
Transports publics	68,6	68,9
Déchèteries	4	4,5
Archéologie préventive	1,8	2,4
Eau potable	0,09	0,11
Zones en régie	5,9	5,6

DÉTAIL DES POLITIQUES MÉTROPOLITAINES EN M€ :



INVESTISSEMENTS 2020



LES COMPÉTENCES

POUR RAPPEL, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE METZ MÉTROPOLE EST DEVENUE UNE MÉTROPOLE LE 1^{ER} JANVIER 2018. CELA IMPLIQUE DES NOUVEAUX CHAMPS D'INTERVENTIONS ET DES NOUVELLES MISSIONS.



DÉVELOPPEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

- Création, aménagement et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Actions de développement économique ; soutien et participation au pilotage des pôles de compétitivité
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- Programme de soutien et aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et aux programmes de recherche
- Création, gestion et entretien des sentiers de randonnée dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

- Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) et schéma de secteur ; Plan local d'urbanisme (PLU), document en tenant lieu ou carte communale ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain ; actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager ; constitution de réserves foncières
- Organisation de la mobilité ; création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; abris de voyageurs ; parcs et aires de stationnement et Plan de déplacements urbains (PDU)
- Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain, et leurs ouvrages accessoires
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares
- Établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications
- Instruction des autorisations liées au droit des sols
- Archéologie préventive





GESTION DES SERVICES D'INTÉRÊT COLLECTIF

- Assainissement et eau
- Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain ; création, gestion et extension des crématoriums
- Service d'incendie et de secours
- Service public de défense extérieure contre l'incendie
- Fourrière animale

POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT

- Programme local de l'habitat (PLH)
- Politique du logement ; aides financières et actions en faveur du logement social ; actions en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et des terrains familiaux locatifs
- Attribution des aides au titre du Fonds de solidarité pour le logement



PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE

- Gestion des déchets ménagers et assimilés
- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores
- Contribution à la transition énergétique
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Élaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



POLITIQUE DE LA VILLE

- Élaboration du diagnostic de territoire et définition des orientations du Contrat de Ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, local et d'insertion économique et sociale, et des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Programmes d'actions définis dans le Contrat de Ville
- Aide aux jeunes en difficulté
- Actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu



LES NOUVELLES COMPÉTENCES ACQUISES EN 2020



LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) propose des aides visant à **favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes** et des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. Il est destiné à des jeunes bénéficiaires âgés de 18 à 25 ans de nationalité française ou en situation de séjour régulier en France. La gestion de ce fonds est confiée à la **Mission locale du pays messin** qui instruit les dossiers. Dans le contexte inédit de l'année 2020, l'enveloppe du FAJ a été entièrement consommée et a dû être abondée d'environ 10 % afin de répondre aux besoins sur le territoire.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

Suite au transfert des compétences sociales du Département, Metz Métropole est désormais compétente en matière d'attribution des aides financières du Fonds de solidarité logement (FSL). Les types d'aides octroyées sont les suivants :

- des aides financières destinées aux dépenses liées à **l'accès à un logement** (dépôt de garantie, premier loyer, assurances locatives, ouverture de compte, frais de déménagement...);
- des aides financières permettant le **maintien dans le logement** (impayés de loyer, mise en jeu de la garantie locative, impayés d'énergie, d'électricité, de gaz, de combustible ou d'eau).





ACTIONS DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

La prévention spécialisée vise à **prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale** des jeunes et des familles dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale. La métropole se substitue de plein droit au Département dans les droits et obligations relatifs aux conventions existantes entre le Département et les deux associations œuvrant sur le territoire, à savoir le CMSEA et Apsis-Emergence.

LES AIDES À LA PIERRE : UNE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

Les aides à la pierre permettent de soutenir la **création de logements sociaux, l'accession à la propriété et la réhabilitation du parc privé**. Concernant le parc public, les bailleurs sociaux obtiennent des agréments permettant de bénéficier de prêts à taux réduits mais aussi de subventions de l'État et de la collectivité. Ces aides font l'objet d'une convention signée entre l'État et Metz Métropole, déléguant à cette dernière la compétence pour les attribuer, et définissant à la fois les objectifs à atteindre et les moyens alloués pour cela. Mise en œuvre effective : 1^{er} janvier 2021.

METZ MÉTROPOLE AU PLUS PRÈS DES **USAGERS** ET DES **COMMUNES**



PACTE DE GOUVERNANCE : TERRAIN DE CONFIANCE

En novembre 2020, une délibération acte la réflexion et la rédaction d'un Pacte de Gouvernance entre la métropole et ses communes. Il définit **les valeurs essentielles qui unissent tous les membres de l'intercommunalité** (confiance, respect, solidarité...). Il prend appui à la fois sur la vision stratégique du Projet métropolitain partagé et sur la nécessité d'une proximité forte. L'un de ses engagements est de réaffirmer le rôle de porte d'entrée des communes pour les usagers de la métropole. Un formulaire en ligne est accessible à tous les habitants, à la fois sur les sites des communes et sur le site de la métropole (rubrique « à votre service ») pour effectuer toute demande : commander un composteur, signaler une anomalie sur la voie publique... L'utilisateur peut donc s'adresser directement à sa commune même si sa requête relève des compétences de la métropole.

RESTER MOBILISÉS

La crise sanitaire oblige les agents de la métropole à s'adapter pour maintenir la qualité de service. Ils sont rapidement équipés pour assurer leurs **missions en télétravail** et formés à de nouveaux outils dématérialisés pour répondre aux demandes des usagers tandis que le standard téléphonique est maintenu aux heures habituelles. L'arrivée à la Maison de la Métropole signe aussi le **déploiement d'un système de téléphonie** offrant une meilleure réactivité et un suivi plus rigoureux des appels.

PRÉPARER LE NOUVEAU MANDAT

Metz Métropole développe à l'attention de ses nouveaux élus un ensemble d'outils inédits pour favoriser leur prise de fonction :

- **une mallette d'accueil**, réunissant les éléments de base utiles à tous les élus (guide de déontologie, présentation des compétences de la métropole...);
- **un portail destiné aux élus**, regroupant les liens vers les applications numériques et les informations et documents fondateurs nécessaires au bon exercice du mandat;
- **un cycle de formation** mêlant 4 parcours (fondamentaux de la métropole, fondamentaux de l'élu, spécialisation pour les vice-présidents et conseillers délégués et développement personnel via le DIF-Elus).

LA PARTICIPATION CITOYENNE

APRÈS AVOIR CÉLÉBRÉ SES 10 ANS EN 2019, LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE METZ MÉTROPOLE (CODEV) POURSUIT SES ACTIONS. IL LIVRE SES RÉFLEXIONS SUR LE SUJET « METZ MÉTROPOLE ET LA PANDÉMIE ». IL SE CONCENTRE ÉGALEMENT SUR LA QUESTION DE « LA VIE DU CITOYEN MÉTROPOLITAIN FACE AU REGARD DU PHÉNOMÈNE TRANSFRONTALIER » EN LIVRANT LE VOLET DIAGNOSTIC DE SON ÉTUDE.



PANDÉMIE, TRANSFRONTALIERS ET « NAVETTEURS »

En 2020, malgré le confinement, le Codev se mobilise sur la pandémie en livrant en juin une « **note Covid-19** » formulant à la métropole constats et premières propositions : communication avec le citoyen, enjeu de cohésion sociale, priorités à requestionner... la crise sanitaire invite à changer de regard et le Codev entend y contribuer. La séance plénière d'octobre durant laquelle le Codev accueille le nouveau Président de Metz Métropole est aussi l'occasion de présenter les travaux de l'assemblée et d'échanger sur les enjeux à venir.

Les **questions transfrontalières** sont par ailleurs au centre de sa réflexion et nouvellement éclairées par la situation sanitaire. Grâce à une étude réalisée à partir de la consultation de « navetteurs » et d'acteurs institutionnels : avec quelque 10 000 travailleurs frontaliers résidant à Metz Métropole, le Luxembourg est le premier employeur du territoire. « **C'est un phénomène en expansion, qui doit occuper une place à part entière dans la définition des services et du cadre de vie de la métropole. Au-delà de la question des mobilités, avec la saturation de l'autoroute A 31 et du TER, d'autres politiques métropolitaines doivent prendre en compte le fait frontalier** », a d'ailleurs souligné Marie-Claude Malhomme, Présidente du Codev.

Dans ce premier volet d'étude livré en juin 2020, le Codev donne toute la mesure de **l'impact transfrontalier** sur le territoire métropolitain. Il met en perspective le second volet de son étude qui interviendra en 2021 au travers des propositions touchant au territoire, la conception urbaine, les politiques environnementales, l'habitat, l'offre de services, la formation, les mobilités, la santé, la culture, l'emploi dans la métropole... et, bien sûr, la position institutionnelle et politique de Metz Métropole.

An aerial photograph of a city street, likely Metz, France. The image shows a dense urban environment with multi-story buildings featuring red-tiled roofs. A prominent church tower with a blue roof and arched windows is visible in the upper center. The street below has a few cars and a pedestrian crossing. The overall scene is captured from a high angle, looking down on the city.

Habiter et se déplacer

La sobriété est au cœur de la politique de Metz Métropole en matière de mobilité. Le vélo tient le haut du pavé avec des actions allant de la « formation » des plus jeunes en passant par l'aide à l'achat de vélo et le développement d'itinéraires plus sécurisés et attractifs, tandis que la métropole renforce son parc de bus électriques. En matière d'habitat et de cohésion sociale, la métropole se structure pour exercer ses nouvelles compétences en matière d'aides à la pierre et aux jeunes en difficulté, tout en entrant en phase active de son programme *D'Abord Toit* qui vient en aide aux sans-abris.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal entre dans une phase d'études tandis que la démarche de Règlement local de publicité intercommunal démarre en fin d'année 2020.



MOBILITÉ ET ESPACES PUBLICS

MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE, LES EFFORTS DE LA MÉTROPOLÉ EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES ET D'UNE MEILLEURE COHABITATION DES USAGERS DE LA VOIRIE NOTAMMENT, SE POURSUIVENT SANS RELÂCHE EN 2020.

QUALITÉ DE L'AIR TOUJOURS...

Une nouvelle génération de Bus à haut niveau de service fait son entrée sur les lignes **METTIS**. Les **trois véhicules** acquis offrent plus de services (écrans d'information dynamique, prises USB) et sont équipés de deux moteurs électriques contre un pour les anciens. Grâce à un nouvel additif, ils sont aussi moins émetteurs de particules d'azote.

L'achat de 5 bus articulés, 4 bus standards et 1 minibus électrique soutient le renouvellement du parc de véhicules. En roulant toujours plus vert puisque dotés d'un système titano-hybride, les autobus à assistance électrique permettent une économie de carburant et une pollution moindre.



UN MAÎTRE MOT : ADAPTATION

Le réseau **Le Met'** a adapté son plan de transport au gré des contraintes sanitaires tout au long de l'année 2020. L'objectif étant de garantir un service aux usagers qui continuent à se déplacer pour le travail et les soins, etc. ou encore de répondre à la réouverture des commerces par exemple.

CYCLISTES EN HERBE

La **Vélo-école métropolitaine** propose aux classes élémentaires du territoire un cycle d'apprentissage pour développer l'usage de la bicyclette dans le cadre du programme national « savoir rouler ». Sensibilisés à la qualité de l'air - grâce aux animations d'Atmo Grand Est - et attestation de première éducation à la route en poche, nos jeunes cyclistes sont prêts pour suivre le chemin des adeptes.



RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU VÉLO

Si Metz Métropole veille à supprimer petit à petit les discontinuités cyclables sur les différents parcours, elle répond à l'enjeu sanitaire lié au coronavirus en mettant en place des **pistes cyclables expérimentales** à la sortie du premier confinement. Ainsi, sont réalisées la jonction entre les deux itinéraires cyclables au niveau du pont des Grilles et des intersections puis d'autres aménagements rue Pasteur, place Jean Moulin, rue du Sablon, rue Jules Lagneau et rue Gabriel Pierné.

Une **aide financière** à l'achat d'un vélo (s'élevant à **30 %** du prix d'acquisition pour un montant maximum de 300 euros) vient par ailleurs encourager la pratique de ces pistes au quotidien.

COVOITURER POUR ALLER AU TRAVAIL

Klaxit, leader européen du covoiturage domicile - travail, arrive dans le Grand Est, fort de son expérience à Nantes, Rouen et Angers. Pour assurer son succès, le réseau est constitué des principaux employeurs : hôpitaux, CAF, UEM notamment et désormais de Metz Métropole. Un bon moyen de garantir un minimum de passagers - voyageant dans une même direction - au conducteur et réciproquement. Tarifs préférentiels pour les passagers, rémunération pour le chauffeur, la métropole peut prendre en charge une partie du coût des déplacements de ses agents.



225 PLACES DE STATIONNEMENT

Au cœur du quartier de l'Amphithéâtre, le **parking Messageries** est réalisé pour soutenir l'activité commerçante et accompagner le développement du quartier. La Ville de Metz, la métropole et la Saremm innovent en installant un fossé végétalisé qui recueille les eaux de pluie.

QUELQUES OPÉRATIONS D'ENVERGURE

Rues Paul Tornow, Lothaire et Grange-le-Mercier

Sécurité des usagers, embellissement et mise aux normes réglementaires de l'espace public, Metz Métropole et la Ville de Metz ont engagé bon nombre de travaux de requalification. Les désagréments de circulation laissent progressivement place à un cadre de vie amélioré pour les riverains comme pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes (étude des zones de rencontre, de l'offre de stationnement, quais de bus plus attractifs, plantation d'arbres et de végétation...).

La petite reine toujours à l'honneur

Dans le cadre du plan vélo de la Ville de Metz, et conformément au Schéma directeur cyclable de Metz Métropole, des travaux d'aménagement de **voies vertes** ont eu lieu boulevard Maginot et rue Henry de Ranconval. Ils assurent ainsi une continuité de circulation de la Porte des Allemands aux boulevards de Trèves et Maginot. L'aménagement de la voie rue de la Charmine à Metz-Magny et avenue de Magny à Marly conforte, quant à lui, tous les déplacements non motorisés (y compris à cheval) et en toutes saisons.

Réfection du pont Jean Burger à Saint-Julien-lès-Metz

Rénovation de la structure et de l'étanchéité de l'ouvrage, mise aux normes des garde-corps.

POLITIQUE DE L'HABITAT ET ÉQUILIBRE SOCIAL

AVEC LA PRISE DE 3 NOUVELLES COMPÉTENCES (PRÉVENTION SPÉCIALISÉE, FONDS D'AIDE AUX JEUNES, FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT) AU 1^{ER} JANVIER 2020, LA MÉTROPOLE RENFORCE SES POLITIQUES SOCIALES. ELLE FAIT ÉGALEMENT ÉVOLUER SA POLITIQUE DE L'HABITAT AVEC L'ADOPTION DE SON TROISIÈME PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH) QUI SE VEUT AMBITIEUX ET AXÉ SUR LES PUBLICS LES PLUS FRAGILES. AINSI, UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SERA PORTÉE SUR L'AIDE AUX SANS-ABRIS ET AUX JEUNES.



UN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION NQT POUR LES JEUNES DIPLÔMÉS

Plus de **2 000 jeunes** diplômés dans le le Grand Est ont été accompagnés par **Nos quartiers ont des Talents** (NQT) ces cinq dernières années. Metz Métropole construit un partenariat avec cette association : « *Tous les jeunes de moins de 30 ans, diplômés au minimum d'un Bac+3, peuvent nous contacter. Notre objectif est de les aider à trouver un poste, qui peut être une alternance, à la hauteur de leur diplôme* », explique Olivier Perreaut, délégué régional de l'association. Construction du CV, rédaction des lettres de motivation et préparation aux entretiens d'embauche : un professionnel issu d'un domaine d'activité correspondant au projet de chaque jeune propose un suivi personnalisé efficace.

LES GRANDES ORIENTATIONS DU TROISIÈME PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Le troisième PLH est approuvé en début d'année et couvrira la période **2020-2025**. En fédérant les communes et les acteurs de l'habitat, Metz Métropole ambitionne de :

- **diversifier l'offre** de logements et faciliter le parcours résidentiel de chacun,
- **favoriser la mixité sociale** et répondre aux besoins spécifiques,
- **réhabiliter le parc ancien** et promouvoir un habitat durable,
- **piloter et partager** la mise en œuvre de la politique de l'habitat.

D'ABORD TOIT : OBJECTIF, UN TOIT POUR TOUS

En 2019, le dispositif *D'abord Toit*, porté par l'Association d'information et entraide mosellane (AIEM), remportait l'appel à projet lancé par Metz Métropole dans le cadre du **plan Logement d'abord**. Piloté par l'État, celui-ci a pour objectif de diminuer le nombre de sans-abris. Si l'AIEM vise le relogement de **vingt personnes en deux ans**, la moitié de l'objectif est déjà réalisé fin 2020. Intervenants sociaux, psychologues, spécialistes en addiction mais également pair-aidants (personnes ayant elles-mêmes eu un parcours difficile) accompagnent les personnes vulnérables vers le retour à la vie en appartement grâce à un long travail d'écoute et de mise en confiance.

L'URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : UN PROJET EN MARCHE

En 2020 la métropole pose les bases de sa méthodologie de travail pour **optimiser les délais d'élaboration du PLUi**, d'association des élus et techniciens et d'acculturation des nouveaux élus pour établir un calendrier prévisionnel.

C'est également un **temps d'étude** avec la rédaction de cahiers thématiques (panorama du territoire selon différents angles), un « état initial de l'environnement » (évaluation environnementale permettant de définir les enjeux dans le domaine) un diagnostic agricole réalisé par la chambre d'agriculture de la Moselle doublé d'une projection démographique à échéance du PLUi. Les résultats seront présentés en 2021. Des outils de concertation sont également mis en chantier au cours de l'année, comme un site Internet dédié, la conception de vidéos explicatives ou encore la publication d'articles dans les bulletins municipaux.

Metz Métropole poursuit par ailleurs un travail de planification à l'échelle communale avec en bilan de l'année 2020 :

- 6 procédures d'élaborations et révisions générales
- 7 procédures de modifications
- 7 procédures de mises à jour.



LA PUBLICITÉ RÈGLEMENTÉE

L'élaboration du premier **Règlement local de publicité intercommunal** (RLPi), qui doit entrer en vigueur courant 2023, démarre fin 2020. Il règlementera la localisation, les formats et l'implantation des dispositifs publicitaires tels que les enseignes, les pré-enseignes et les publicités dans les communes, afin de protéger les paysages et le cadre de vie du territoire. S'il doit être en cohérence avec le PLUi, sa construction nécessitera par ailleurs une importante concertation avec les habitants et les partenaires du territoire pour recueillir leurs attentes, leurs propositions, etc.

À NOTER

Metz Métropole mobilise ses services pendant le premier trimestre 2020 pour formaliser un avis partagé et constructif sur le nouveau projet de SCoTAM arrêté le 12 décembre 2019, de par son statut de personne publique associée.

AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Metz Métropole constate que le nombre de dossiers traités par ses services n'a jamais été aussi important malgré la crise sanitaire, les différentes autorisations accusent toutes une **hausse de 6 à 9 %**. Seul le nombre des certificats d'urbanisme informatifs a baissé de 28 %. La charge de travail s'est essentiellement concentrée sur les périodes hors confinement avec donc une intensité renforcée.

La métropole observe une baisse du nombre de permis de construire mais une **augmentation du nombre de déclarations préalables**.

Cela confirme une progression constante de la charge de travail impactant la quasi-totalité des postes au sein du service concerné : enregistrement des dossiers, instruction, contrôle consultation, rédaction de courrier, hausse du nombre de contentieux.



Valoriser et préserver

La continuité du service public en matière de gestion des déchets est un enjeu majeur pour la collectivité dont les agents de collecte sont en première ligne. En parallèle, les politiques de la métropole en faveur de la préservation des ressources énergétiques et de la biodiversité ainsi que de la prévention des inondations se poursuivent avec des opérations comme la mesure d'îlots de chaleur sur le territoire, la mise en place d'un gîte à chiroptères, des travaux d'aménagement de ruisseau, etc. Enfin, une belle initiative au bénéfice de l'économie et des producteurs locaux voit le jour grâce à la mobilisation des acteurs locaux : un drive fermier, avec trois points de récupération des commandes sur le territoire, est créé en quelques semaines.



LES DÉCHETS

POURSUITE DE LA PHASE DU PROJET DE CONTENEURISATION

En 2020, **8 points d'apports volontaires enterrés** (PAVe) ont été installés, dont 2 à Metz et 6 sur les communes environnantes, pour un total de 29 cuves. Cette année a aussi permis d'arrêter le schéma définitif de conteneurisation de la commune d'Ars-sur-Moselle. Enfin, en décembre 2020, **4 scénarii** étudiés pour répondre aux contraintes historiques, économiques et touristiques propres au **centre-ville de Metz** sont pré-validés par le comité de pilotage associant la Ville de Metz et la Direction des déchets de Metz Métropole. Ils s'appuient sur les orientations proposées par la nouvelle conseillère déléguée à la conteneurisation, également adjointe à la propreté de la Ville de Metz. Ces scénarios seront présentés au Président de la Métropole début 2021 afin d'obtenir une validation de la stratégie à déployer.

DES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Les ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets réalisent des campagnes de sensibilisation de manière distancée via la distribution des consignes dans les boîtes aux lettres. Cette nouvelle organisation a aussi permis de distribuer **675 composteurs** au cours de l'année. Une édition 100 % virtuelle de la semaine de la réduction des déchets est également organisée.



AFIN D'ASSURER LA CONTINUITÉ DES ACTIONS DE LA DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS, TOUT EN RESPECTANT LES MESURES SANITAIRES, UNE ADAPTATION CONSTANTE DES MISSIONS EST MISE EN ŒUVRE ENTRE SENSIBILISATION DES USAGERS ET PROGRESSION DU PROJET DE CONTENEURISATION.

OBJECTIF : MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC

La collecte des emballages ménagers recyclables en porte-à-porte est suspendue du 23 mars au 27 avril 2020. Les déchèteries sont également fermées le 15 mars avant une réouverture le 27 avril avec des consignes strictes sur les plateformes et des équipements de protection individuels pour les agents. Les agents de collecte de Metz Métropole restent toutefois mobilisés pour le ramassage des ordures ménagères, permettant d'assurer la **continuité du service public** et la salubrité publique.

IMPACT DE LA CRISE SUR LES TONNAGES COLLECTÉS

La fermeture des déchèteries et l'arrêt de la collecte sélective en porte-à-porte ont eu un impact significatif sur les tonnages collectés : **- 10 % en déchèterie** et **- 15 % de tri** (entre 2019 et 2020). La crise a permis à Metz Métropole de dépasser l'objectif fixé de diminuer de 10 % la quantité de déchets à traiter entre 2010 et 2020.



LE GRAND CYCLE DE L'EAU

COMPÉTENTE SUR TOUT LE CYCLE DE L'EAU, METZ MÉTROPOLE A RENFORCÉ SON ACTIVITÉ EN 2020 EN SE MOBILISANT SUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS À TRAVERS PLUSIEURS ACTIONS

LES INTERCOMMUNALITÉS MOBILISÉES AUTOUR DU PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Metz Métropole compte parmi la trentaine de signataires d'un PAPI depuis novembre 2019. Celui-ci entre en phase active en 2020. Au programme : diagnostics et sensibilisation sur les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant de la Moselle aval, situé entre la confluence de la Moselle avec la Meurthe (Custines) et la frontière germano-luxembourgeoise (Apach) et des côtes de Meuse jusqu'à l'étang de Lindre.

EN BREF

27 INTERCOMMUNALITÉS

780 705 HABITANTS

3 DÉPARTEMENTS

Sillon « Metz-Thionville-Pont-à-Mousson » inclus (Territoire à risque important d'inondation -TRI-).

La stratégie du PAPI, porté par le Syndicat Moselle Aval, s'articule autour de trois axes : réaliser des études pour mieux connaître les risques et **évaluer la vulnérabilité** des territoires, **favoriser les synergies** entre les différentes politiques publiques et **coordonner les actions** de gestion intégrée des risques. Préserver les zones d'expansion de crue ou encore prévenir les coulées d'eaux boueuses sont des exemples d'objectifs concrets qui en découlent. Metz Métropole finance en partie le PAPI, conjointement avec les communes et les intercommunalités adhérentes, l'État, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et le Bureau de recherches Géologiques et minières (BRGM). L'ensemble des actions du PAPI d'intention seront déclinées jusqu'à l'automne 2023.

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS À CHESNY

Metz Métropole a lancé un programme de protection contre les inondations sur le parcours du ruisseau Saint-Pierre à Chesny pour un montant de **1,2 M€ TTC**, cofinancé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse et la Région Grand Est. Ces travaux d'envergure comprennent l'édification d'une digue perpendiculaire au cours d'eau, munie d'un pertuis fixe et d'un déversoir de crue.



L'ÉNERGIE ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

UN PORTRAIT ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE SE DESSINE

Le portrait énergétique dévoilé en 2020 dans le cadre du Schéma Directeur des Énergies dégage les principaux enjeux de la démarche :

- réduction de la consommation énergétique du **parc bâti résidentiel (43 %** de la consommation énergétique du territoire) ;
- le **transport** est le secteur le plus émetteur avec **48 %** des émissions de gaz à effet de serre ;
- la **production d'énergies** renouvelables et de récupération s'élève à 550 GWh, soit **10 %** de la consommation actuelle de Metz Métropole.

PARTENARIAT AVEC L'ALEC DU PAYS MESSIN

Le plan de redémarrage métropolitain adopté le 28 septembre a pour objectif d'accompagner notamment les particuliers et les acteurs privés et publics du territoire dans leurs projets de **rénovation énergétique**. Metz Métropole renforce donc son partenariat avec l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) afin d'amplifier les actions déjà mises en place pour les particuliers, notamment pour le montage de dossiers d'aides financières.



MESURER LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS

Metz Métropole soutient le travail de Nassima Hassani, Doctorante des universités de Lorraine et de Casablanca, en tant que partenaire technique et institutionnel. Celle-ci consacre sa thèse à mesurer le phénomène des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain. Les résultats contribueront à la réflexion de la métropole et ses communes en matière de transition énergétique, d'aménagement, d'urbanisme, de mobilité et de nature en ville.

LE RÉSEAU DE RESSOURCES BARTERLINK

Un réseau local de troc pour les professionnels du territoire voit le jour grâce à un abonnement contracté par la métropole auprès de la plateforme numérique BarterLink [de l'anglais *barter* (troc) et *link* (lien)]. Cet abonnement permet aux entreprises et associations qui le souhaitent un accès gratuit aux outils développés par BarterLink pour **troquer services, compétences ou produits**. L'expérience débute à l'été.

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE METZ MÉTROPOLE

Metz Métropole réalise en 2020 son Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) triennal. Celui-ci étend son périmètre aux nouvelles compétences de la métropole mais également à des postes optionnels comme les déplacements domicile-travail, les achats de biens et services, etc. Résultat : un Plan de transition, riche et concret de **15 fiches-action**, est élaboré. Ce BEGES anticipe la réglementation issue de la loi Énergie-Climat de novembre 2019 devant entrer en application courant 2021.

NATURE ET PAYSAGE

LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE METZ MÉTROPOLE S'EST CONCENTRÉE, ENTRE AUTRES, SUR L'AGRICULTURE LOCALE, LA VALORISATION DES CIRCUITS-COURTS ET LA PROTECTION DES ANIMAUX SAUVAGES.

LE JEUDI, C'EST DRIVE FERMIER !

Confinement du printemps 2020 : pour pallier la fermeture des marchés locaux, la chambre d'agriculture de Moselle met au point un drive fermier avec deux points de retrait (avenue André-Malraux et parking du parc des expositions). Fin octobre, Bliida rejoint l'aventure, avec le concours de Metz Métropole (par l'acquisition d'une chambre froide notamment), en transformant son site en centre de préparation des colis de produits frais. Concrètement, **une vingtaine de producteurs** participe à l'opération. Avec près de **350 commandes*** réparties entre les trois points chaque semaine, le drive a confirmé son succès. Si les agriculteurs découvrent une nouvelle façon de vendre leurs produits, les consommateurs eux y voient une façon pratique de s'approvisionner, en pleine crise sanitaire du COVID-19, en légumes, viandes, fromages et autres productions locales de qualité.



UN GÎTE À CHIROPTÈRES

Dans un objectif de conservation de la biodiversité, la Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères (CPEPESC) Lorraine, ses partenaires techniques et Metz Métropole travaillent depuis plusieurs années sur la mise en place d'**aménagements à destination des chauves-souris au sein du complexe fortifié du Mont-Saint-Quentin / Plappeville**. L'ouvrage en question abrite diverses espèces. L'objectif est donc de sécuriser les entrées pour ces animaux protégés qui ont besoin de tranquillité et d'optimiser l'attractivité du site en jouant sur les conditions d'accueil. Les travaux engagés dans le gîte en mai, sont réalisés en partenariat avec la DREAL et la Région Grand Est, dans le cadre de la politique Natura 2000. Ils ont pris fin en octobre, pile à temps pour la période d'hibernation.



* Chiffres en novembre 2020

Sortir et découvrir

Si la crise sanitaire contrarie le déroulement des saisons artistiques 2019-2020 et 2020-2021, contraignant à l'annulation de nombreuses représentations, la créativité reste de mise. Les équipements culturels de la métropole redoublent d'efforts pour proposer à leurs publics de quoi étancher leur soif de culture : captation et diffusion de spectacles en ligne pour l'Opéra-Théâtre, quizz et animations sur les réseaux sociaux pour le Musée de La Cour d'Or, portes ouvertes numériques pour le Conservatoire à rayonnement régional qui assure également une continuité pédagogique pour ses élèves. Le peu de répit offert pendant cette crise permet à des rendez-vous festifs comme Hop Hop Hop d'avoir lieu, sous des formes un peu plus contraintes qu'à l'accoutumée.



TOURISME ET TOURISME D'AFFAIRES

SI LE FESTIVAL HOP HOP HOP FAIT LE BONHEUR DES HABITANTS, BON NOMBRE DE RENDEZ-VOUS QUI FONT L'ATTRAIT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE SONT MALHEUREUSEMENT ANNULÉS EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE.



UNE NOUVELLE DIRECTRICE POUR LE CENTRE POMPIDOU-METZ

Chiara Parisi succède à Emma Lavigne à la direction du Centre, qui ne peut malheureusement fêter dignement ses 10 ans. Elle dévoile ses ambitions : « *Mon souhait est de pérenniser et de fortifier la place du Centre Pompidou-Metz. Grande réussite en région, qui participe à l'éternel renouveau d'un territoire, ce musée est devenu une destination culturelle de première importance, et j'ai à cœur d'amplifier son rayonnement international et celui de la métropole.* »

HOP HOP HOP FAIT SA TOURNÉE !

Pour la deuxième année consécutive, le festival Hop Hop Hop part en tournée dans **huit communes** de la métropole, en partenariat avec celles-ci. Du 29 septembre au 4 octobre, la compagnie *Deracinemoa* rassemble ses artistes fétiches et concocte un programme d'une vingtaine de spectacles enchantés, prévus de Mécleuves à Peltre en passant par Moulins-lès-Metz, Noisseville, Chesny, Sainte-Ruffine et, bien sûr, Metz !

ANNULATIONS EN SÉRIE

La fin d'année se voulait joyeuse avec le festival d'art numérique Constellations en mode hivernal, le marché de Noël, etc. Malheureusement les restrictions sanitaires instaurées à la rentrée entraînent finalement l'annulation des réjouissances habituelles qui font les beaux jours du tourisme à Metz. **Le rendez-vous est pris pour 2021.**

LES MONUMENTS DE LA GUERRE DE 1870 ONT LEUR CARTE

Après la réédition de la carte des Balades Nature en 2019, Metz Métropole édite en 2020 une nouvelle carte touristique dédiée cette fois aux principaux monuments érigés en mémoire des victimes de la guerre de 1870-1871. Destinée aux promeneurs et aux touristes, c'est une autre façon de découvrir le territoire et ses environs, à travers une thématique associant **paysage, patrimoine, culture et histoire.**



L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

L'ANNÉE 2020 DU PÔLE ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE EST SYNONYME À LA FOIS DE BELLES DÉCOUVERTES ET DE PROGRÈS DANS LA CONSERVATION DU MOBILIER DE FOUILLE.

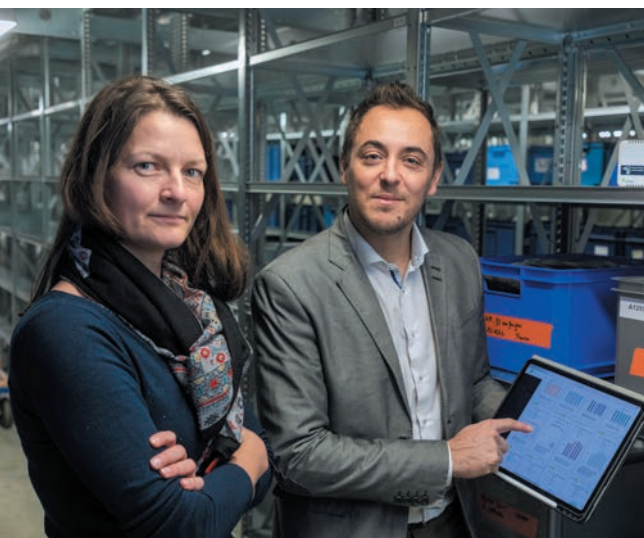
DES TRACES DE CHARLES QUINT SUR LE SITE DE LA HORGNE

Les fouilles préventives effectuées préalablement à la construction du lotissement de la Horgne à Montigny-lès-Metz ont permis des découvertes surprenantes. S'y mêlent des traces de l'**âge du bronze**, de l'**époque gallo-romaine** mais surtout des vestiges plus récents. Une sépulture comportant deux individus ainsi que le squelette d'une jument morte en couche avec son poulain, datant, *a priori*, du XV^e ou XVI^e siècle sont ainsi mises au jour. Grâce à des éléments concordants, les spécialistes pensent avoir affaire au **camp de Charles Quint** ! L'empereur a bel et bien installé ici son campement, à proximité immédiate de la maison forte de la Horgne. Celle-ci est citée dans des écrits de la fin du XVIII^e siècle à propos du siège de Metz, et visible sur des gravures.



DES CAPTEURS CONNECTÉS

C'est le fruit d'une collaboration avec la start-up lorraine Ewattch. De nouveaux objets connectés développés sur mesure permettent désormais de contrôler avec plus de précision la température et l'hygrométrie (taux d'humidité) des réserves de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine afin d'assurer une **conservation optimale** du mobilier récolté au cours des fouilles. « Les capteurs placés dans les salles multiplient aujourd'hui le contrôle à tout un volume », précise Nicolas Babel, dirigeant d'Ewattch. Les boîtiers connectés communiquent avec une plateforme en ligne dont l'interface permet de visualiser des données en trois dimensions sur le climat des réserves et de les garder en mémoire. À terme, les relevés permettront d'améliorer, à chaque fois que nécessaire, le fonctionnement des espaces et d'agir également sur la consommation d'énergie.



LE MUSÉE DE LA COUR D'OR

MALGRÉ LES ALÉAS DE LA CRISE SANITAIRE LE MUSÉE DE LA COUR D'OR PRÉSENTE EN 2020 SA NOUVELLE SALLE CONSACRÉE AUX ARTS DU XIX^e SIÈCLE ET SA GRATUITÉ EST DÉSORMAIS ACTÉE.

BON À SAVOIR !

La gratuité du Musée de La Cour d'Or, décidée dans un premier temps du 10 juin au 31 août 2020, a permis une **hausse de fréquentation de 183 %** avec 6 181 visiteurs, pour 3 378 à la même période en 2019.

LA NOUVELLE SALLE XIX^e, FRUIT DE DEUX ANS DE TRAVAIL

Après la salle de l'École de Metz, dont l'accrochage a été entièrement revu en 2018, c'est au tour de la salle XIX^e de montrer son nouveau visage. En fin d'année, les visiteurs ont pu découvrir une sélection d'œuvres issues des collections du musée, à la manière dont elles étaient présentées au siècle de leur création, c'est-à-dire « à touche-touche » (cadre contre cadre). Superposés sur deux à trois niveaux selon leur format, les tableaux sont plus nombreux - **43, contre 18 auparavant** - et présentent plus largement les différents courants de la période du XIX^e siècle : **le néo-classicisme, le romantisme, l'orientalisme, le réalisme, le naturalisme**... pour ne citer qu'eux.

Selon Claire Meunier, conservatrice du musée, « la principale nouveauté est la sortie en salle de grands formats, absents des cimaises depuis quelque temps. La diversité concerne aussi les genres artistiques, avec des portraits, des natures mortes, des paysages, des scènes de genre ou encore des scènes mythologiques ou bibliques ». Autre nouveauté : la diversification des types d'œuvres exposées, notamment grâce à cinq sculptures en plâtre et en bronze et à une épée issue de la collection de militaria. Quelques œuvres d'artistes allemands de la fin du XIX^e siècle, conservées dans les réserves du musée, ont également intégré ce parcours permanent.

UNE GRATUITÉ DEVENUE PÉRENNE

Metz Métropole souhaitait ardemment voir les habitants et les touristes **renouer avec la culture**. La gratuité de l'entrée au Musée de La Cour d'Or est actée pour la période estivale pour favoriser l'accès aux familles et aux personnes les plus modestes. Une mesure devenue pérenne par décision du nouveau Président de la métropole le 8 septembre.

LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE METZ MÉTROPOLE

CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE ASSURÉE À DISTANCE, PROJETS ARTISTIQUES NUMÉRIQUES ET TARIFICATION PRIVILÉGIÉE POUR LA RÉINSCRIPTION : LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE METZ MÉTROPOLE A FAIT PREUVE D'INGÉNIOSITÉ POUR GÉRER LA CRISE SANITAIRE.



MARS 2020 : CHANGEMENT DE PROGRAMME

Pour la première fois de son histoire, le conservatoire ferme ses portes en pleine épidémie de Covid-19, entraînant l'annulation des cours mais aussi des répétitions et des manifestations. Pour autant, l'équipe du conservatoire reste mobilisée en proposant une **continuité pédagogique à distance**. Cours en direct en visio, analyse de vidéos envoyées par les élèves, proposition d'écoutes ou de lectures, projets participatifs et montage vidéo : les idées n'ont pas manqué pour maintenir un lien et entretenir la motivation des élèves ! Une belle illustration de cette mobilisation générale est le premier concert virtuel « Les violonistes, graines d'artistes » réalisé avec le conservatoire de Thionville et diffusé sur les réseaux sociaux.

LE TEMPS DES RÉINSCRIPTIONS

Lors de la crise sanitaire, la qualité du service rendu aux élèves a été altérée et certaines pratiques ont été impactées. Pour ces raisons, le conservatoire accorde **une exonération des frais de dossier** pour l'ensemble des parcours pour les élèves inscrits en 2019-2020 qui ont renouvelé leurs inscriptions pour l'année scolaire 2020-2021 (sauf les élèves inscrits en CHAM/CHAD, 1^{re} et terminale de la filière S2TMD, bénéficiaires de minimas sociaux et personnel de Metz Métropole en formation continue pour un an).

NOVEMBRE 2020 : RETOUR À LA NORMALE

Lors de la Nuit européenne des musées, les élèves de la classe d'Anne-Catherine Bucher du conservatoire de Metz Métropole ont pu jouer sur le clavecin orné d'une œuvre de Marc Chagall, exposé au Centre Pompidou-Metz, lors de l'exposition dédiée au peintre. François Couperin, Jean-Sébastien Bach... ce programme en forme d'hommage à cet instrument rare est toujours accessible sur la chaîne YouTube du conservatoire.

À la même période, l'*Ensemble Accroche Note* a collaboré avec **6 Jeunes étudiants compositeurs** du Grand Est en préparant de nouvelles pièces aux côtés des musiciens de l'Ensemble et de leurs professeurs : Daniel D'Adamo (Strasbourg), Filippo Zapponi (Metz) et André Serre-Milan (Reims). Malgré une tournée annulée, un enregistrement de cette création musicale a été réalisé à Strasbourg, suivi d'une diffusion sur les réseaux sociaux des différents partenaires.

L'OPÉRA-THÉÂTRE DE METZ MÉTROPOLE

L'OPÉRA-THÉÂTRE JOUE LA SOLIDARITÉ EN CONFECTIONNANT UN MILLIER DE MASQUES POUR LES AGENTS DE LA MÉTROPOLE DURANT LE CONFINEMENT. UNE PARENTHÈSE EN ATTENDANT LA POSSIBILITÉ DE POURSUIVRE SA SAISON.

GIOVANNA D'ARCO OUVRE LA SAISON 2020-2021

L'Opéra-Théâtre de Metz Métropole doit fermer ses portes après un début d'année enchanteur avec la programmation de six spectacles (*La Tablée*, *Piaf*, *La Traviata*, *Le Dindon*, *Indicible Beethoven* et *Camille Claudel*). Il est l'un des rares établissements lyriques à rouvrir ses portes en octobre, avec des mesures sanitaires adaptées aux artistes et au public. L'occasion de présenter **Giovanna d'Arco** de Verdi, une production conçue dans le cadre des festivités des 800 ans de la cathédrale Saint-Étienne de Metz. La mise en scène de Paul-Émile Fourny ainsi que les prestations de la soprano Patrizia Ciofi, du ténor Jean-François Borras ou encore du baryton Pierre-Yves Pruvot, ont conquis les spectateurs venus en nombre.



UN CALENDRIER DE L'AVENT CONNECTÉ

Pour donner une touche féérique à ce Noël, l'Opéra-Théâtre diffuse, tous les jours jusqu'au 24 décembre, un **calendrier de l'Avent musical** proposé par le Chœur de l'Opéra-Théâtre sur son site Internet et sa page Facebook. Apothéose le 25 décembre avec la captation du concert jazz de Noël donné par le chœur autour d'une courte messe latine de Bob Chilcott, *A Little Jazz Mass*.

RENTÉE « LYRIQUE » POUR LES ÉTUDIANTS

Le 1^{er} septembre, **900 étudiants** en Droit de l'université de Lorraine font leur rentrée à l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole pour deux semaines de cours et de réunions d'informations sur le déroulement de l'année universitaire en temps de Covid-19. Objectif : étendre la capacité d'accueil de l'université de Lorraine. Ce partenariat est aussi l'occasion pour l'Opéra-Théâtre de faire découvrir ses offres étudiantes ainsi que la programmation de la nouvelle saison 2020-2021.



LE MÉCÉNAT

EN RAISON DU CONFINEMENT, DE L'ANNULATION DES ÉVÉNEMENTS SOUTENUS PAR LES MÉCÈNES ET DE LA FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS, L'ÉQUIPE MÉCÉNAT DE METZ MÉTROPOLE EN A PROFITÉ POUR REPENSER SON ORGANISATION, NOTAMMENT SUR LES RENOUVELLEMENTS MÉCÉNAT ET LA PROSPECTION.

OPTIMISER ET SÉCURISER L'ACTIVITÉ MÉCÉNAT

En sept ans, le service mécénat a **multiplié par 8** le nombre de mécènes et partenaires. La gestion au quotidien s'est complexifiée, conduisant l'équipe à faire évoluer ses outils de gestion. La plateforme *Salesforce* est ainsi déployée en 2020. Objectifs : conserver et partager l'information simplement ; disposer d'un référentiel de contacts et des sociétés ; créer des tableaux de bords rapidement ; gérer de manière autonome des campagnes et des événements et des projets dits « mécénables »... afin d'assurer la continuité des activités et d'optimiser l'efficacité du service. Une vraie plus-value en termes de structuration et une réelle opportunité de consacrer plus de temps à la traduction de l'activité culturelle et philanthropique avec le monde privé et commercial... un vrai défi d'acculturation !



LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'HUMAIN

Maintenir et renforcer la communication numérique se sont révélés essentiels durant l'année 2020 pour garder le contact avec les mécènes, les partenaires et les prospects. La **newsletter « Gardons le lien »** voit le jour à cet effet. Un format léger, récurrent, dédiant une rubrique par structure et sujet relatif au mécénat (Opéra-Théâtre, Musée, Conservatoire, Maison de l'Archéologie et du Patrimoine, Mont Saint-Quentin, développement durable). Elle propose un contenu culturel diversifié et/ou insolite donnant à voir la richesse et l'activité des établissements et sites, offrant une échappatoire bienvenue dans ce contexte inédit.

UNE STRATÉGIE QUI PORTE SES FRUITS

Avec une quarantaine de membres, le **Club-Partenaires de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole**, composé d'un panel d'entreprises de qualité relevant de domaines les plus diversifiés, a été renouvelé dans sa quasi-totalité en 2020 : un gage de confiance, de fidélité et de reconnaissance de la valeur du travail réalisé !



Innover et entre- prendre

Le développement numérique de la métropole se poursuit tant au sein de l'écosystème des start-up qu'au service des habitants et des entreprises. En 2020, la métropole entame une démarche d'écologie industrielle et territoriale pour mettre en réseau les acteurs locaux et favoriser ainsi une économie circulaire ou encore la mutualisation des ressources.

La métropole s'investit tout particulièrement aux côtés du Crous pour financer la réhabilitation de logements étudiants et aider les étudiants mis en difficulté par le confinement.

Et si le futur de la métropole se dessine au travers de la feuille de route adoptée pour le Schéma de l'offre Économique, les zones d'aménagement du territoire changent déjà de visage au gré des travaux de construction, requalification, etc. menés ou chapotés par la collectivité.



L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LE SCHÉMA DE L'OFFRE ÉCONOMIQUE APPROUVÉ !

Fondé sur un diagnostic, le Schéma de l'offre économique élaboré par Metz Métropole présente une **stratégie de développement** de ces zones d'activités, structurée en cinq axes :

- améliorer la qualité de vie et le cadre de travail sur les sites économiques ;
- développer l'animation, les synergies et les services sur les sites économiques ;
- renforcer la diversité des sites pour favoriser l'ancrage des entreprises sur le territoire ;
- améliorer la connaissance des sites économiques et des entreprises ;
- favoriser l'optimisation foncière et la régénération du bâti.

La délibération du conseil métropolitain du 27 janvier approuve ce Schéma de l'offre économique et ses trois chapitres ainsi que la feuille de route opérationnelle 2019-2021 (pour définir le cadre et les modalités d'intervention de la métropole).



PARC DU TECHNOPÔLE : HABITAT ET NATURE EN COHÉSION

Le Parc du Technopôle, situé sur un vaste terrain de **59 hectares** de part et d'autre du Vallon, accueille des habitations et des bureaux. Des logements mitoyens ou individuels avec leurs jardinets ou de l'habitat collectif - 145 logements sortis de terre côté Grigy - sont proposés en location, accession à la propriété ou encore en prêt social location-accession pour cinq des maisons. Cette **mixité de l'offre** permet à de jeunes ménages de s'installer à Metz, en lisière de la ville.

L'**aménagement paysager** du Vallon s'inscrit dans une dynamique écoresponsable : il servira à récupérer les eaux pluviales, concevoir des promenades nature et sportives et garder une place importante pour une exploitation agricole. En plus des 300 arbres plantés et des chemins balisés, Metz Métropole prévoit également un marquage au sol de la villa gallo-romaine, dont les vestiges ont été mis au jour lors du chantier de fouilles.



ZAC POINTE SUD DU PLATEAU DE FRESCATY : LA VÉGÉTATION PREND SES QUARTIERS

Le **cours d'eau La Ramotte** a retrouvé un lit naturel et des abords accueillants pour les promeneurs : ses berges constituent un **parc arboré de 4 hectares** parcouru par un chemin piéton et agrémenté de bancs. Deux ouvrages de franchissement de La Ramotte sont réalisés : l'un pour le passage du futur parcours pédagogique et le second pour la voie d'accès nord à Amazon.

Un suivi régulier de la qualité des eaux est réalisé depuis le début des travaux de sa mise en eau et ce pour une durée de quinze ans ; ce suivi est réalisé par un bureau d'études

environnementales qui a pour mission d'accompagner Metz Métropole dans la valorisation et la protection de la trame Verte et Bleue de la Pointe Sud du Plateau de Frescaty.

Par ailleurs, les aménagements paysagers de la Pointe Sud du Plateau de Frescaty et en amont d'Augny ont été en grande partie réalisés.

Les dernières plantations ont eu lieu en hiver 2020 et occupent l'espace central de la ZAC ; des dalles de l'ancienne piste d'aviation ont été démolies pour permettre une végétalisation de cet espace brut et de renforcer la trame noire.

ZOOM SUR LES ZONES D'ACTIVITÉ

QUARTIER DE L'AMPHITHÉÂTRE

Véritable lieu de vie, de commerce et d'activité depuis 2010, le quartier de l'Amphithéâtre entre dans la seconde phase de son aménagement. Dans la partie sud, derrière le futur hôtel Starck, un quartier essentiellement résidentiel verra le jour : **600 logements** sont proposés dans les 10 prochaines années sur un terrain de plus de 65 000 m².

UNE RÉSIDENCE SENIOR SUR LE SITE DE MERCY

Initiée en 2010 par la communauté d'agglomération de Metz Métropole, l'opération d'aménagement du site de Mercy fait suite à la requalification d'un ancien site militaire au sud-est de Metz Métropole en un Pôle « Santé Innovation ». Ce projet de grande envergure a été confié à la Société d'aménagement et de restauration de Metz Métropole (SAREMM). Un lot vient d'être cédé à Habiter Promotion en vue de l'aménagement d'une **résidence senior** : dans un contexte de crise sanitaire et avec la proximité du CHR Metz-Thionville, le site Mercy est le lieu idéal pour ce nouveau projet.

ET AUSSI...

La zone d'aménagement Marly Belle Fontaine est aujourd'hui **viabilisée à 99 %**. Sa commercialisation a été conduite par la Société d'équipement du bassin lorrain en collaboration avec Metz Métropole, Inspire Metz et la commune de Marly.

LE NUMÉRIQUE, LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DÉMARCHES ANTI-GASPI GRÂCE À L'EIT

Comment peut-on mieux s'organiser pour réduire l'impact environnemental des activités artisanales et industrielles sur le territoire ? De cette réflexion est née la démarche d'Écologie industrielle territoriale (EIT) grâce à laquelle Metz Métropole incite les entreprises à mettre en commun des services, des matériaux ou des équipements. Objectif : créer une **économie circulaire** pour gaspiller moins et générer de nouvelles ressources. Depuis l'été les entreprises peuvent :

- s'inscrire gratuitement sur la plateforme de troc BarterLink (voir page 32) ;
- réaliser un pré-diagnostic pour identifier des sources potentielles de mutualisation ;
- participer à des événements pour déclencher des interactions avec d'autres entreprises.



THE POOL, 15 MOIS PLUS TARD

L'incubateur régional d'excellence *The Pool* créé fin 2018 accueille aujourd'hui **25 start-up innovantes** voulant se confronter aux réalités du marché. Après avoir suivi la *Starter Class*, les projets les plus solides sont sélectionnés pour la phase d'accompagnement individuel. « *L'incubateur est connu pour son excellence, il donne une visibilité qui permet d'accéder à des financements régionaux. Son responsable nous fait rencontrer les bonnes personnes et connaître les dispositifs les plus pertinents* », souligne Thomas Barousseau de Delipay (système de sécurisation des transactions sur Internet).



METZ MÉTROPOLÉ SOUTIEN LE CROUS DE LORRAINE

Un programme de réhabilitation et de construction est en cours pour près de 40 millions d'euros sur la résidence étudiante du Saulcy puisque cinq des sept bâtiments vont être réhabilités. La métropole soutient la réhabilitation du bâtiment P2 à hauteur de 1 M€ au titre de son plan de redémarrage, et s'inscrit avec le Crous, la Région et l'État dans le projet de construction d'une **nouvelle résidence étudiante de 150 logements** (bâtiment P8). La métropole accorde également une subvention exceptionnelle de **56 000 € destinés à des aides alimentaires** attribuées aux étudiants en grande difficulté à cause du confinement.



LES SITES DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ

SIÈGE

MAISON DE LA MÉTROPOLE

1, place du Parlement de Metz
CS 30353 - 57011 Metz Cedex 1
Tél. : 03 87 20 10 00
eurometropolemetz.eu

CENTRE TECHNIQUE MÉTROPOLITAIN

DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS ET SERVICE MULTITECHNIQUE ET BÂTIMENTS

Rue de la Mouée - 57070 Metz
Tél. : 03 87 20 10 10

CONSERVATOIRE GABRIEL PIERNÉ

2, rue du Paradis - 57000 Metz
Tél. : 03 57 88 38 38
conservatoire.eurometropolemetz.eu

OPÉRA-THÉÂTRE

4-5, place de la Comédie -
57000 Metz
Tél. : 03 57 88 36 67
opera.eurometropolemetz.eu

MUSÉE DE LA COUR D'OR

2, rue du Haut-Poirier - 57000 Metz
Tél. : 03 57 88 38 83
musee.eurometropolemetz.eu

MAISON DE L'ARCHÉOLOGIE ET DU PATRIMOINE

PÔLE ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE ET SERVICE LOGISTIQUE ET GARDIENNAGE

14 rue de la Mouée - 57070 Metz
Tél. : 03 87 20 10 00

AUTRES SITES

PÔLE ÉTUDES ET TRAVAUX VOIRIE - ESPACES PUBLICS //

**PÔLE ENTRETIEN ET EXPLOITATION
TERRITORIALE VOIRIE - ESPACES
PUBLICS : cellule gestion des
anomalies du domaine public,
conception et réalisation des
espaces publics, transport et
accessibilité, nouvelles mobilités,
cellule signalisation lumineuse**

Rue Teilhard de Chardin -
57070 Metz
Tél. : 03 87 20 10 00

CELLULE SIGNALISATION ROUTIÈRE (pôle entretien et exploitation territoriale)

8 rue Dreyfus Dupont -
57070 Metz
Tél. : 03 87 20 10 00

PÔLE ENTRETIEN ET EXPLOITATION TERRITORIALE

10 rue Dreyfus Dupont - 57070 Metz
Tél. : 03 87 20 10 00

SERVICE ACHATS ET CONCESSION

27 boulevard de Guyenne -
57070 Metz
Tél. : 03 87 20 10 00

PC ROUTIER RÉGULATION DU TRAFIC

1 avenue Louis le Débonnaire -
57070 Metz
Tél. : 03 87 20 10 00

ESPACE MOBILITÉ

LE MET'

Place de la République -
57000 Metz
Tél. : 0 800 00 29 38
lemet.fr

INSPIRE METZ

2 Place d'Armes - CS 80367 -
57007 Metz Cedex 1 Metz
OFFICE DE TOURISME
Tél. : 03 87 39 00 00
**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET CONGRÈS**
Tél. : 03 87 16 96 80
inspire-metz.com

HAGANIS

Nouveau Port de Metz, rue du
Trou-aux-Serpents - 57052 Metz
Tél. : 03 87 34 64 60
haganis.fr

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE LORRAINE

1, rue de la Citadelle - 57000 Metz
Tél. : 03 87 39 61 30
esalorraine.fr

CENTRE POMPIDOU- METZ

Parvis des Droits de l'Homme -
57000 Metz
Tél. : 03 87 15 39 39
centrepompidou-metz.fr

AMANVILLERS
ARS-LAQUENEXY
ARS-SUR-MOSELLE
AUGNY
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN
CHESNY
CHIEULLES
COIN-LÈS-CUVRY
COIN-SUR-SEILLE
CUVRY
FÉY
GRAVELOTTE
JURY
JUSSY
LA MAXE
LAQUENEXY
LE BAN-SAINT-MARTIN
LESSY
LONGEVILLE-LÈS-METZ
LORRY-LÈS-METZ
MARIEULLES-VEZON
MARLY
MÉCLEUVES
METZ
MEY
MONTIGNY-LÈS-METZ
MOULINS-LÈS-METZ
NOISSEVILLE
NOUILLY
PELTRE
PLAPPEVILLE
POUILLY
POURNOY-LA-CHÉTIVE
ROZÉRIEULLES
SAINT-JULIEN-LÈS-METZ
SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE
SAINTE-RUFFINE
SAULNY
SCY-CHAZELLES
VANTOUX
VANY
VAUX
VERNÉVILLE
WOIPPY



MAISON DE LA MÉTROPOLE

1 Place du Parlement de Metz
CS 30353
57011 Metz Cedex 1



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

-
Exercice 2020



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

-
EXERCICE 2020

SOMMAIRE

1. Organisation du service	Page 3
1.1 La compétence assainissement	Page 3
1.2 Le service public d'assainissement collectif	Page 3
1.3 Patrimoine	Page 3
2. La collecte et le transport des effluents	Page 6
3. L'épuration des eaux usées	Page 8
3.1 Le centre de traitement principal de l'agglomération messine	Page 8
3.2 Les stations d'épurations annexes	Page 10
3.3 Laboratoire d'analyses	Page 10
3.4 Faits marquants 2020	Page 11
3.5 Le traitement et la valorisation des boues d'épuration	Page 12
4. Ressources Humaines	Page 14
5. Le Budget 2020	Page 14
5.1 Le coût du service d'assainissement	Page 14
5.2 Les investissements réalisés	Page 15
5.3 La redevance d'assainissement	Page 15
5.4 Facture d'eau type	Page 15
5.5 Les chantiers réalisés en 2020	Page 17
6. Les eaux pluviales	Page 18
6.1 L'inventaire des réseaux	Page 18
6.2 L'entretien et la maintenance des réseaux et ouvrages pluviaux	Page 18
6.3 Les investissements	Page 19
7. Annexe	Page 21
Annexe 1 : Les indicateurs réglementaires de l'assainissement	Page 21

1. Organisation du service

1.1 [La compétence assainissement](#)

En matière d'assainissement, les missions de Metz Métropole comprennent :

- la collecte, le transport et le traitement des eaux usées qui constituent des missions statutaires de la Régie HAGANIS. La redevance d'assainissement fixée à 1,14 € HT/m³ pour l'année 2020 assure le financement de cette mission,
- la collecte et le transport vers le milieu naturel des eaux pluviales. Cette mission est financée par le Budget Général de Metz Métropole. Cette compétence est organisée comme suit :
 - l'entretien et la maintenance des réseaux pluviaux (exploitation et nettoyage) sont confiés par Metz Métropole à HAGANIS qui a perçu à ce titre, des contributions de Metz Métropole,
 - l'amélioration et l'extension des réseaux pluviaux gérés directement par Metz Métropole, Pôle Gestion des Milieux Aquatiques Prévention des Inondations et Réseaux d'Assainissement.

La compétence EAU POTABLE relève de la compétence de Metz Métropole depuis le 1^{er} Janvier 2018.

1.2 [Le service public d'assainissement collectif](#)

Depuis la création du premier syndicat intercommunal d'assainissement (le SIAAM), en 1967, le système d'assainissement de l'agglomération messine a été essentiellement constitué de réseaux de collecte connectés au centre principal de traitement des eaux résiduaires implanté à l'aval de l'agglomération, à proximité du port de Metz, sur le ban de La Maxe.

Depuis, avec le développement du Sivom, puis du Syndicat Mixte d'Agglomération Messine, puis avec la création de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, la coopération intercommunale associe des communes plus nombreuses. Pour toutes ces communes de Metz Métropole, HAGANIS assure l'ensemble des opérations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées.

Toutefois, quelques communes doivent être distinguées : Coin-sur-Seille, Chieulles, Vany sont membres de Metz Métropole mais sont historiquement et respectivement raccordées aux réseaux du syndicat mixte d'assainissement de la Seille aval ou de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz. Ces organismes épurent leurs eaux. A ce titre, HAGANIS leur verse une rémunération.

Par ailleurs, certaines communes ont leur propre station de traitement des eaux usées comme Fey, Pouilly, et Purnoy-la-Chétive, ainsi que des lagunes comme Chesny, Marieulles-Vezon, Mécleuves et Vernéville. La Maxe est raccordée à la station d'épuration de la métropole depuis juillet 2020.

1.3 [Patrimoine](#)

1 444 kilomètres, c'est la longueur des collecteurs d'eaux usées, d'eaux pluviales et unitaires de Metz Métropole, exploités par HAGANIS.

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
AMANVILLERS	14 306	13 513	1 755	29 574
ARS-LAQUENEXY	9 604	4 770	2 257	16 631
ARS-SUR-MOSELLE	19 617	10 570	3 427	33 614
AUGNY	14 946	11 237	560	26 743
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	13 374	10 033	0	23 407
CHESNY	2 398	1 706	1 052	5 155
CHIEULLES	3 437	3 416	0	6 853
COIN-LÈS-CUVRY	4 688	4 270	756	9 714
COIN-SUR-SEILLE	1 397	478	2 362	4 237
CUVRY	7 527	5 478	604	13 608
FEY	2 361	1 501	4 229	8 091
GRAVELLOTTE	4 299	3 972	2 240	10 511
JURY	6 846	6 577	0	13 423
JUSSY	3 306	2 328	1 029	6 662
LA MAXE	6 214	6 277	1 879	14 370
LAQUENEXY	5 876	3 171	2 386	11 434
LE BAN-SAINT-MARTIN	12 168	16 907	18	29 093
LESSY	3 908	3 594	2 096	9 598
LONGEVILLE-LÈS-METZ	13 728	14 203	0	27 931
LORRY-LÈS-METZ	10 361	9 792	38	20 191
MARIEULLES-VEZON	4 515	3 205	4 197	11 917
MARLY	58 518	59 694	10 175	128 387
MÉCLEUVES	5 802	5 559	5 481	16 842
METZ	175 491	197 789	137 734	511 014
MEY	2 753	1 655	0	4 408
MONTIGNY-LÈS-METZ	35 604	38 304	22 122	96 030
MOULINS-LÈS-METZ	21 515	20 524	93	42 132
NOISSEVILLE	1 701	3 122	4 208	9 031
NOUILLY	6 413	4 423	0	10 836
PELTRE	8 850	7 396	6 873	23 119

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
PLAPPEVILLE	14 133	12 928	0	27 061
POUILLY	1 170	1 705	3 446	6 321
POURNOY-LA-CHÉTIVE	3 589	3 884	0	7 473
ROZÉRIEULLES	8 202	9 012	0	17 214
SAINTE-RUFFINE	3 528	2 854	0	6 382
SAINT-JULIEN-LÈS-METZ	11 774	12 576	6 055	30 405
SAINT-PRIVAT-LA-MGNE	3 664	620	10 442	14 726
SAULNY	10 077	10 385	0	20 461
SCY-CHAZELLES	13 311	12 920	0	26 231
VANTOUX	5 269	4 626	588	10 483
VANY	2 638	2 981	1 090	6 709
VAUX	5 535	5 670	1 046	12 251
VERNÉVILLE	2 040	1 947	2 372	6 359
WOIPPY	40 255	36 070	930	77 255
TOTAUX	606 711	593 643	243 539	1 443 893
	42 %	41 %	17 %	100 %

LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

307 ouvrages d'assainissement sont répartis sur le réseau. Ils participent à son bon fonctionnement, en relevant les effluents, en régulant le débit entre temps sec et temps de pluie et en épurant les eaux usées.

L'achèvement de lotissements, l'intégration de leurs voiries et de leurs bassins de rétention liés, ou la mise hors service de certains équipements font évoluer l'inventaire de ces ouvrages.

Ouvrages d'assainissement sur le réseau	Quantité
Stations de relèvement des eaux usées	130
Station de relèvement des eaux pluviales	11
Stations de relèvement des eaux unitaires	4
Bassins de retenue de pollution (Mazelle, Dornès...)	18

Ouvrages d'assainissement sur le réseau	Quantité
Postes de crues	10
Siphons	18
Stations d'épuration ou lagunes	8
Bassins d'orage (lacs Symphonie, Ariane...)/Bassins de rétention des eaux pluviales	108
TOTAL	307

2. La collecte et le transport des effluents

Première étape du dispositif d'assainissement : le réseau. Depuis la conformité des branchements et des effluents qui y pénètrent jusqu'à la maintenance des différents ouvrages en passant par l'entretien des canalisations de toutes tailles, les équipes d'HAGANIS s'attachent, au quotidien, au bon fonctionnement du réseau. Ce monde souterrain, peu visible mais d'une grande technicité, nécessite de nombreuses compétences.

Objectif : préserver le bien-être de tous et protéger la ressource naturelle.

CONTROLE DES BRANCHEMENTS

En 2020, le service des Branchements d'HAGANIS a **examiné 423 dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme réglementaire** (avis émis sur demandes de permis de construire, d'aménagement, etc.).

En 2020, les équipes de conformité ont réalisé 1 046 interventions (visites de conformité, visites-conseils, ...).

Ce service a effectué 63 contrôles d'équipements d'Assainissement Non Collectif.

CONTROLE DES REJETS

Le service Police des réseaux d'HAGANIS mène des actions de prévention, de contrôle et de prescription en matière de pollution sur le réseau d'assainissement :

Sensibilisation et contrôle

En qualité d'interlocuteur des professionnels de l'agglomération, ce service se charge à la fois de la conformité des effluents, du contrôle des installations de prétraitement et des branchements dans les entreprises, essentiellement chez les restaurateurs (bac à graisse) et les garagistes (séparateur d'hydrocarbures). **204 contrôles** d'évacuation des eaux usées ont ainsi été effectués en 2020.

Autorisation et contrôle

Parmi les 1 475 établissements répertoriés, 247 bénéficient d'un arrêté d'autorisation de rejet et 761 sont classés « assimilés domestiques ».

Par ailleurs, 204 échantillons d'eaux usées, prélevés en limite de propriété d'autant d'entreprises différentes, ont été analysés afin de contrôler la conformité du rejet par rapport aux arrêtés d'autorisation accordés. 43 n'étaient pas conformes, générant un courrier de rappel par le service Police des réseaux.

Pollution

Le service intervient aussi sur des pollutions constatées sur le réseau ou susceptibles de l'affecter.

41 incidents ont eu lieu en 2020 dont 24 pollutions constatées. Dans 79 % des cas, l'origine de la pollution et le pollueur ont été retrouvés. 7 concernaient des problèmes d'hydrocarbures et dérivés ; 9 des rejets d'eaux usées au milieu naturel ; 2 des rejets de peinture ; 2 des rejets de graisse alimentaire ; 5 des pollutions diverses.

L'équipe est intervenue sur 14 communes de Metz Métropole.

ENTRETIEN DES RÉSEAUX

Si l'une des missions des égoutiers de fond reste le curage et le contrôle des égouts "visitables" d'un diamètre supérieur à 1,50 m, d'autres activités essentielles au fonctionnement du réseau d'assainissement leur incombent.

Pour pallier aux problèmes générés par la présence surabondante des lingettes dans le réseau, les égoutiers de fond effectuent des nettoyages préventifs, à intervalles réguliers, des stations de pompage (d'une fois par mois à une fois par an). **508 interventions ont ainsi été effectuées.**

La surveillance et le nettoyage des anti-flottants, des déversoirs d'orage sensibles, points critiques du réseau, la sécurisation de l'égout pour permettre à des entreprises d'accéder à leurs installations, ainsi que les campagnes de dératissage constituent les autres activités des égoutiers de fond.

Plus de 31 000 avaloirs nettoyés

De diamètre plus faible que les égouts "visitables", les autres canalisations du réseau de Metz Métropole, sont entretenus depuis la voirie à l'aide de camions hydrocureurs. 31 138 avaloirs et 218 km de canalisations ont ainsi été nettoyés en 2020. Les équipes interviennent également pour déboucher des branchements, vider des fosses septiques mais aussi, en appui des égoutiers de fond, pour nettoyer les stations de relèvements des eaux usées.

Les maçons ont assuré la réparation de 143 regards ou avaloirs du réseau et la mise à niveau de 564 trappes. Enfin, l'équipe d'inspection vidéo a expertisé 25 km de conduites.

SURVEILLER LE COMPORTEMENT DES RESEAUX

Le service Mesures Physiques surveille le système d'assainissement à l'aide de sondes, capteurs et autres instruments de mesure fixes et mobiles. Objectifs : mieux **connaître le fonctionnement du réseau, ses réactions par temps sec comme par temps de pluie**, modéliser son comportement dans le cadre d'études préalables à des travaux et assurer une surveillance réglementaire.

Cette surveillance s'applique notamment aux déversoirs d'orage (DO), ouvrages du réseau unitaire permettant, en cas de fortes pluies, le rejet direct vers le milieu récepteur d'une partie des eaux circulant dans le système de collecte. Ces ouvrages ont pour rôle, en complément des bassins de rétention de pollution (BRP), d'éviter la saturation du réseau et les débordements en voirie et/ou chez l'habitant en cas d'intempéries.

36 DO, 15 surverses de station de relèvement des eaux et 13 bassins de retenue de pollution sont suivis chaque année. En 2020, **les BRP ont stocké 427 220 m³ d'eaux usées et pluviales**, épargnant ainsi au milieu naturel la plus grande part de la pollution. 71 % des volumes stockés le sont par les bassins Maison du Bâtiment, Mazelle et Dornès.

329 590 m³ se sont déversés par les déversoirs d'orage ou les surverses, essentiellement dans la Seille (35 %) et dans la Moselle (52 %). **Les bassins ayant capté l'essentiel de la pollution, les eaux déversées, fortement diluées, peuvent rejoindre le milieu naturel sans danger pour l'environnement.**

MAINTENIR LES OUVRAGES

Faire fonctionner le système d'assainissement implique également une attention constante aux ouvrages de stockage provisoire et de relèvement des eaux qui jalonnent le réseau. **Les 307 bassins et postes de pompage** bénéficient donc d'interventions quotidiennes de maintenance mécanique, électrique ou électronique, préventive ou curative, pour assurer **le bon fonctionnement de la multitude d'automatismes, moteurs, pompes et équipements nécessaires.**

Parmi ces ouvrages, **180 sont surveillés** par des automates de télégestion et sont raccordés par liaison spécialisée au service de **Gestion Technique Centralisée** qui supervise à distance leur bon fonctionnement.

La consommation électrique de l'ensemble de ces ouvrages (hors stations d'épuration) est de **2 896 909 KWh pour un coût de 391 944 € HT.**

En 2020, en collaboration avec Metz Métropole, HAGANIS a remplacé une pompe de relèvement sur le poste anti-crue ACTISUD (Parc Saint Jean), pour fiabiliser l'évacuation des eaux pluviales. Le remplacement des cellules haute tension de la station Saussaie aux Dames permet le réarmement en cas de coupure du réseau électrique et ainsi protège les habitations des inondations en cas de crue de la Moselle.

Par ailleurs, la modernisation de la Gestion Technique Centralisée se poursuit. Après le lancement en 2019 de la phase préparatoire (maquette et pilote), HAGANIS a déployé vers les nouvelles technologies de télécommunication, l'ensemble des 180 ouvrages extérieurs permettant des échanges entre le siège et les ouvrages. En effet, dès 2023, les lignes téléphoniques analogiques utilisées jusqu'à ce jour seront arrêtées. Le travail de programmation et de mise à jour du matériel et des schémas électriques, avec l'appui du service informatique, se poursuivra en 2021. La technologie 4G a permis un gain de temps pour les transferts d'information ainsi qu'une économie. Cette évolution engendrera le remplacement obligatoire en 2020 d'environ 50 % du parc d'automates.

CARTOGRAPHIE DU SYSTEME

Le SIG (Système d'Information Géographique) associe la cartographie de la communauté d'agglomération, la représentation du bâti, et les données relatives aux ouvrages d'assainissement (positionnement, altimétrie, etc.). Il réalise l'inventaire des réseaux par commune et par nature d'effluent. Il identifie également les ouvrages non intégrés et les réseaux privés existants. **Le service SIG réalise un important travail de mise à jour quotidienne, pour une base cartographique accessible en temps réel.**

Par ailleurs il sert de base pour répondre aux demandes des différents concessionnaires préalablement à des travaux. En 2020, HAGANIS a traité **6 734 déclarations de travaux ou déclarations d'intention de commencer des travaux (DT-DICT).**

3. L'épuration des eaux usées

3.1 [Le centre de traitement principal de l'agglomération messine](#)

Le débit moyen de temps sec de 3 000 m³/h (soit 72 000 m³/jour) peut atteindre un débit de pointe de 10 800 m³/h (240 000 m³/jour) en temps de pluie, et 92 000 m³/jour avec la vidange des bassins de retenue par temps sec.

La capacité nominale de 440 000 équivalent-habitants* permet la prise en compte des eaux domestiques de 230 000 habitants, plus les eaux produites par les entreprises et les services, ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses septiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrées par les entreprises spécialisées, sont également acceptées.

La filière de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au meilleur niveau des matières organiques, ainsi que des différentes formes de l'azote et du phosphore. Les quatre phases successives des traitements aboutissent au rejet direct dans la Moselle d'une eau propre, conforme à la réglementation.

En temps de pluie, le débit entrant supérieur à 7 200 m³/heure est dévié en sortie de prétraitement et est dirigé vers une cellule spécialisée de l'ouvrage de traitement tertiaire, qui suffit à réduire les faibles concentrations aux niveaux réglementaires de rejet, sans que la qualité de l'épuration ne fléchisse devant la quantité traitée.

* unité d'évaluation de la pollution correspondant à une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène (DB05) de 60g par jour

PERFORMANCES D'EPURATION

En 2020, **25,4 millions de m³ d'eaux usées et unitaires ont été traités**, ainsi que 7 301 m³ de matières de vidange et 2 051 m³ de boues liquides de stations d'épuration.

La pluviométrie annuelle a été de 726 mm.

L'épuration a consisté en la dépollution, chaque jour en moyenne, de 73 705 m³ chargés de 15,45 t de matières en suspension, 13,57 t de demande biochimique en oxygène, 3,05 t d'azote, et 352 kg de phosphore.

En outre, 277 t de déchets grossiers et 91 t de graisses ont été éliminées par le prétraitement, ainsi que 307 t de sables et 51 t de déchets de tamisage.

LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

L'Arrêté préfectoral du 21 juillet 2015, mis à jour le 27 décembre 2018, précise les exigences à satisfaire pour que le rejet soit conforme en termes de rendement et de concentrations résiduelles. L'autocontrôle réglementaire donne lieu au prélèvement quotidien d'échantillons permettant de déterminer les caractéristiques de l'effluent en entrée et en sortie de station.

En l'occurrence, la qualité de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements dépassent les exigences sur tous les critères.

A la fin 2020, seule une non-conformité a été enregistrée, ce qui est bien en-deçà du seuil autorisé par la loi (maximum autorisé : 25 par an).

Efficacité des traitements (moyenne des autocontrôles journaliers)

	Concentrations mg/l			Rendements %	
	ENTRÉE	REJET	VALEUR maximale autorisée	VALEUR mesurée	VALEUR minimale autorisée
Matières en suspension	246	2,9	30	97,9	90
Demande biochimique en oxygène	223	3,7	25	97,0	90
Demande chimique en oxygène	515	18,0	100	95,0	75
Azote global	51	4,5	10	88,9	70
Phosphore total	6	0,3	1	94,5	80

Rendement des traitements : Bilan des ATC effectués par LOREAT

	Mat. susp. %	DCO %	DBO %	Azote %	Phosphore %
Juin	98	97	99	96	98
Juillet	99	98	99	97	96
Août	97	96	99	97	96
Septembre	99	97	99	98	97
Octobre	99	98	99	97	94
Décembre	99	97	99	97	95

3.2 Les stations d'épuration annexes

HAGANIS assure le fonctionnement et l'entretien des stations d'épuration de Fey, Pouilly, et Pournoy-la-Chétive, ainsi que les lagunes de Chesny, Marieulles-Vezon, Mécleuves et Vernéville.

Des contrôles réguliers, trois fois par mois minimum, permettent un suivi des rendements d'épuration. Ils sont complétés par des contrôles règlementaires réalisés par la société LOREAT, mandatée par HAGANIS.

Ces bilans viennent confirmer le niveau de performance des ouvrages, qui dépasse les exigences attendues.

Le volume global traité par ces ouvrages est de 334 586 m³ en 2020. Les boues liquides produites par les stations sont transférées et traitées par le centre de traitement de la métropole messine.

Contrôles par le laboratoire LORÉAT de l'efficacité des traitements

	MES		DCO		DBO5		Azote		Phosphore	
	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l
Fey (1 250 éq.hab.)	99	28,0	96	57,8	98,0	22,5	97	8,33	84	0,85
Pouilly (1 050 éq.hab.)	95	20,1	93	54,5	98	20,3	92	71,3	26	0,75
Pournoy la Chétive (550 éq.hab.)	99	53,7	97	109	99	30,7	97	9,20	64	1,27
Chesny (lagune) (550 éq.hab.)	92	27	95	65,5	99	28,0	98	7,30	92	0,66
Marieulles (lagune) (1 060 éq.hab.)	98	20,4	94	48,0	98	17,5	95	7,43	82	0,62
Mécleuves (lagune) (1 100 éq.hab.)	80	62,0	92	135	98	54,7	81	14,7	66	1,57
Vernéville (lagune) (1 050 éq.hab.)	98	18,3	96	46,7	99	20,3	97	5,73	68	0,60

3.3 Laboratoire d'analyses

Le laboratoire a géré 18 842 analyses dont 91 % effectuées en interne et 9 % sous-traitées (recherches de micropolluants organiques et éléments-traces métalliques). 85 % de ces analyses étaient liées à l'exploitation et à l'auto-surveillance des stations d'épuration. Les 15 % restants concernent essentiellement les contrôles industriels et le suivi des piézomètres.

71 % concernent les eaux et 29 % les boues.

Après deux années de suspension des campagnes de détermination des substances dangereuses et suite à la note technique du 12 août 2016 établie par le ministère de l'Environnement, une nouvelle campagne a été lancée en 2018. Cette campagne comporte 6 mesures de 104 substances dangereuses analysées simultanément sur les effluents d'entrée et de sortie de station.

Cinq mesures ont été réalisées courant 2018 (en avril, juin, août, octobre et décembre) et une dernière a été lancée en février 2019. A l'issue de ces 6 mesures, une synthèse a été établie déterminant les substances dangereuses significatives qui ont donné lieu à une étude diagnostique. La prochaine campagne de mesures sera engagée en 2022.

3.4 Faits marquants 2020

Bon fonctionnement des réseaux

Durant le confinement strict de mi-mars à mai, l'ensemble des interventions du service Entretien des Réseaux nécessaires au bon fonctionnement du système d'assainissement a été maintenu, ainsi que les activités liées à l'urbanisme du service Branchements-Conformité (traitement des permis de construire, certificats d'urbanisme...).

Depuis mi-mai, la totalité des activités du Pôle Exploitation des Réseaux a repris, notamment l'entretien préventif et les visites de conformité dans le respect des gestes barrières.

Maintien des performances épuratoires

L'organisation mise en place au sein des services d'exploitation et de maintenance a permis la continuité de service de la Station d'Épuration dans des conditions plus que satisfaisantes tout en maintenant des performances équivalentes à une situation normale, avec des rendements épuratoires supérieurs aux exigences réglementaires.

Hygiénisation des boues biologiques

Les différentes mesures Covid-19 ont également eu des répercussions sur le retour au sol des boues d'épuration. En effet, depuis avril, l'épandage des boues d'épuration ne peut se faire qu'après leur hygiénisation. HAGANIS a alors adapté son traitement des boues biologiques afin de répondre aux exigences permettant d'assurer l'épandage des boues d'épuration et ce malgré les surcoûts engendrés. En 2020, la totalité des boues produites par HAGANIS a été valorisées.

Projets 2021

- Bassins biologiques : les diffuseurs d'air des deux bassins biologiques devront être remplacés suite à la dégradation de l'oxygénation. Ces travaux seront également l'occasion d'effectuer une maintenance approfondie sur un de ces bassins (remplacement de barre guide, pieds d'assise...).
- Régulation traitement tertiaire : une régulation sera mise en place au niveau du traitement tertiaire, basée sur la mesure en continue du phosphore. Elle permettra un ajustement en temps réel de l'injection de chlorure ferrique, au lieu d'un ajustement en fin de journée après les résultats d'analyse du laboratoire. L'économie de réactif grâce à ce projet est estimée entre 100 et 200 tonnes de chlorure ferrique par an.
- Remplacement des filtres à bandes : au niveau de l'atelier de déshydratation des boues, les trois filtres à bande actuels sont en fin de vie (20 ans) et génèrent de gros coûts de maintenance. Ils seront remplacés par deux filtres de plus grande capacité. Etude énergétique des bâtiments : un bilan énergétique sera réalisé sur l'ensemble des bâtiments

du siège. Cet état des lieux permettra d'élaborer une stratégie de rénovation énergétique afin d'atteindre l'objectif, fixé par le décret « tertiaire », de réduction des consommations énergétiques des bâtiments administratifs de 40 % d'ici 2030.

3.5 Le traitement et la valorisation des boues d'épuration

Le retour au sol est la destination la plus naturelle et la plus durable pour des matières organiques de qualité contrôlée. Le recyclage agricole des boues, via l'épandage ou le compostage, est donc la filière prioritairement mise en œuvre par HAGANIS avec son prestataire.

Toutefois l'épandage n'est possible que quelques mois par an, avec des conditions météo favorables. La nécessité de diversification et de sécurisation des débouchés a conduit à la construction d'un sécheur. Ainsi, en passant de 30 % à plus de 90 % de matière sèche, les boues perdent 2/3 de leur masse. Leur transport et leur stockage deviennent économiques et conformes aux impératifs environnementaux. De plus, les "pellets" produits ont un bon pouvoir calorifique et sont adaptés à une valorisation énergétique en substitution aux énergies fossiles.

PEU DE MATIERE ET BEAUCOUP D'EAU

Les efforts accomplis par la collectivité pour préserver le milieu naturel, en développant des performances épuratoires élevées, entraînent une production importante de boues.

Les boues d'épuration ont deux origines : les boues primaires constituées de particules qui se sont déposées au fond des décanteurs, et les boues biologiques, essentiellement constituées des micro-organismes cultivés dans les ouvrages de traitement biologique, augmentées des boues de déphosphatation.

Toutes ces boues sont produites à l'état liquide. Elles subissent donc diverses opérations destinées à les épaissir pour les rendre aisément transportables. Les boues primaires sont déshydratées par les rouleaux presseurs de filtres à bandes qui retiennent les particules. Quant aux boues biologiques et phosphorées, elles sont stabilisées par adjonction de chlorure ferrique et de chaux, et sont déshydratées par des filtres-presses. Une centrifugeuse assure la déshydratation des boues sans adjonction de chaux pour l'alimentation du sécheur et la production de granulés secs.

Au stade de la déshydratation classique, par filtres-presses, les boues se présentent sous la forme d'un matériau pelletable, de consistance analogue à celle de la terre, d'une siccité de l'ordre de 27 % : une tonne de boue contient donc encore plus de 700 kg d'eau.

LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES

Outre le suivi quotidien par le laboratoire d'HAGANIS, les tonnages destinés au recyclage agricole sont l'objet d'analyses réalisées par un laboratoire extérieur, portant particulièrement sur la valeur fertilisante, les éléments-traces métalliques, les PCB et les autres micropolluants organiques. **Tous les contrôles ont confirmé la bonne qualité des boues.** En effet, les valeurs des concentrations maximales mesurées sur les échantillons sont toujours inférieures aux limites réglementaires.

HAGANIS a fait également le choix d'appliquer ce même contrôle aux boues destinées au compostage. Les résultats des analyses ont montré la bonne qualité de celles-ci.

Récapitulatif des analyses des boues valorisées par l'agriculture, en mg/kg de matière sèche (exercice 2020)

	Moyenne 2020	Valeur max. 2020	Valeur limite autorisée
Métaux			
Cd	0,41	0,59	10
Cr	16,59	27,00	1 000
Cu	167	200	1 000
Hg	0,20	0,31	10
Ni	14,70	21,50	200
Pb	15,49	19,60	800
Zn	285	364	3 000
Cr+Cu+Ni+Zn	481	575	4 000
Composés organiques			
7PCB	0,04	0,07	0,8
Fluoranthène	0,07	0,11	5
Benso(b)fluoranthène	0,06	0,08	2,50
Benso(a)pyrène	0,05	0,06	2

LES FILIERES DE VALORISATION

Un effort soutenu est développé pour optimiser les filières de valorisation et ne recourir à l'enfouissement qu'en ultime recours. Ainsi, en 2020, 8 122 t de matière sèche ont été produites et **7 780 t ont été évacuées**, soit 27 121 t de boues humides.

54,2 % des boues ont été évacués en épandage agricole, 32,7 % en compostage en mélange avec des déchets végétaux, 0 % en valorisation énergétique (papeterie de Golbey), après séchage et 13,1 % en valorisation énergétique méthanisation (plateforme de valorisation organique SUEZ, Faulquemont). Cette année 623 t de pellets ont été produits.

Pour la 14^{ème} année consécutive, **HAGANIS n'a pas eu recours à l'enfouissement** pour éliminer les boues d'épuration.

LE RECYCLAGE AGRICOLE POUR LUTTER CONTRE L'APPAUVRISSMENT DES SOLS

Le retour à la terre de la matière organique est la pratique de recyclage la plus naturelle et la plus traditionnelle. Aussi, les boues produites par HAGANIS constituent un amendement apprécié des agriculteurs.

Rigoureusement contrôlées, de bonne valeur agronomique, elles contiennent des fertilisants nécessaires aux cultures (phosphore et azote notamment) et leur épandage permet de réduire l'utilisation des engrais minéraux. De plus, leur richesse en matière organique permet de lutter efficacement contre l'appauvrissement des sols.

Enfin, riches en chaux, elles offrent aussi la charge de calcium appréciée des cultivateurs sur les sols argileux du plateau lorrain.

Le recyclage agricole des boues d'épuration est soumis à un plan d'épandage précisant les multiples paramètres des opérations, sur un espace strictement défini. La campagne d'épandage de l'exercice 2020, a concerné 90 parcelles agricoles, totalisant 1 075 ha, réparties sur 29 communes.

4. Ressources Humaines

Au 31 décembre 2020, l'effectif d'HAGANIS compte 259 personnes : 183 salariés, 1 agent détaché et 75 agents fonctionnaires mis à la disposition d'HAGANIS par Metz Métropole. Le Pôle Assainissement emploie 124 collaborateurs et le Pôle Déchets 108.

26 sont employés par les services-supports (comptabilité, marchés publics, communication, sécurité...).

5. Le budget 2020

5.1 Le coût du service d'assainissement

- **Dépenses 2020 : 17 683 K€ H.T.** pour l'exploitation technique et commerciale du service d'assainissement confié par Metz Métropole, et la réalisation de prestations accessoires pour le compte de communes clientes, d'entreprises ou de particuliers.

Les charges de personnel, les achats et la sous-traitance représentent l'essentiel des dépenses d'exploitation (67%) (en légère augmentation par rapport à 2019 : + 0,4 %) avec les montants les plus importants consacrés aux dépenses énergétiques (1 215 K€ : gaz pour le séchage des boues et le chauffage des bâtiments, électricité pour le fonctionnement des stations et ouvrages), à l'achat de réactifs (594 k€ : chlorure ferrique et ferreux, polymères, chaux...) et à la valorisation des boues d'épuration (1 013 K€ majoritairement dans les filières agricoles (compostage)). Ces charges externes augmentent (+ 5 % par rapport à 2019) en raison notamment l'impact de la crise sanitaire (nécessité d'hygiéniser les boues avant épandage, davantage d'analyses, achat d'EPI, mission SPS...) et de la hausse des tarifs d'électricité.

L'amortissement des immobilisations représente le tiers des charges d'exploitation et génère de l'autofinancement qui permet de réinvestir dans le renouvellement des installations et des réseaux sans recourir à l'emprunt. De ce fait, les intérêts de la dette demeurent faibles (moins de 1% des charges d'exploitation) comme les années passées.

- **Recettes 2020 : 19 289 K€ H.T.** Elles proviennent majoritairement (pour 75 %) de la redevance assainissement (RA) qui baisse de 6,4 % en 2020 en raison notamment de la baisse du tarif (1,14 € HT/m³ en 2020 contre 1,24 € HT en 2019). Cette baisse est atténuée par une augmentation des volumes d'eau évaluée à environ + 1 % par VEOLIA.

Les performances épuratoires des stations exploitées par HAGANIS sont toujours très satisfaisantes, au-delà des exigences règlementaires mais la diminution des ressources de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les modalités d'octroi de cette prime épuration définies dans le 11^{ème} programme des agences de l'eau se traduisent par une **prime d'épuration en forte baisse (- 16 %)**. A noter toutefois l'encaissement d'un bonus exceptionnel de 179 K€ versé par l'AERM sur la prime 2019 du fait d'un reliquat sur l'enveloppe de l'agence réparti sur les stations les plus performantes (critères azote et phosphore) dont celles exploitées par HAGANIS.

La Régie perçoit également le produit des prestations qu'elle réalise, notamment pour le compte de Metz Métropole, comme l'entretien et la maintenance des ouvrages d'assainissement pluvial (2 000 K€), les travaux de branchement (428 K€), ainsi que la rémunération d'autres services (dépotages, débouchages, redevance d'assainissement non collectif...) pour 261 K€. S'y ajoutent enfin des participations pour le financement de l'assainissement collectif – le raccordement à l'égout (546 K€). Les autres recettes (621 K€) sont principalement constituées de l'amortissement des subventions d'équipement.

5.2 Les investissements réalisés

- **Dépenses : 6 059 K€ H.T.** Les principales opérations visent à la préservation du milieu naturel avec la lutte contre les inondations, l'élimination des eaux claires parasites, l'amélioration de l'exploitation, et la rénovation des réseaux en coordination avec les travaux de voiries des communes.

Les investissements sur les stations d'épuration et les ouvrages extérieurs se concentrent sur le renouvellement et l'entretien du process. S'y rajoutent le remboursement de la dette en capital (10 %) et l'amortissement des subventions d'équipement reçues.

- **Recettes : 6 242 K€ H.T.** Les investissements ont été financés grâce notamment à l'autofinancement dégagé (91 %) constitué de l'amortissement des immobilisations. S'y ajoutent les participations financières de Metz Métropole sur les travaux réalisés sur les réseaux unitaires (prise en charge de la part assainissement pluvial) et quelques aides de faible montant de l'Agence de l'Eau.

5.3 La redevance d'assainissement

Longtemps stable, le montant de la redevance d'assainissement a été baissé de 8 % par le Conseil d'Administration de la régie HAGANIS lors de la séance du 11 décembre 2019, passant ainsi de 1,24 à 1,14 €/m³ pour 2020 (revenant au même niveau qu'en 1993, en euros constants).

Cette baisse a été possible grâce à un important travail d'optimisation des charges de fonctionnement, engagé dans tous les services. Ce nouveau tarif n'empêchera pas HAGANIS de poursuivre son programme d'investissement et de conserver une qualité d'épuration optimale des eaux usées, pour la préservation de l'environnement.

L'évolution de la redevance d'assainissement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Redevance € / m ³	1,24	1,24	1,24	1,24	1,24	1,14
Évolution	0%	0%	0%	0%	-8%	
Total annuel € HT *	148,80	148,80	148,80	148,80	148,80	136,80
TVA (taux réduit) **	14,88	14,88	14,88	14,88	14,88	13,68
Total € TTC	163,68	163,68	163,68	163,68	163,68	150,48

* Montant de la redevance pour une consommation de référence de 120 m³ définie par l'INSEE.

** TVA à 5,5 %, à 7 % à compter du 1^{er} janvier 2012 puis à 10% à compter du 1^{er} janvier 2014.

5.4 Facture d'eau type

La facture ci-après représente la facture d'eau établie sur la base des tarifs connus au 01/01/2021 pour un client consommant 120 m³ dans l'année, ainsi que l'évolution par rapport aux tarifs connus au 1^{er} janvier 2020.

Tarifs au 01/01/2021
Traité 1 Commune Metz (57463)

	Qte	Euro		Taux TVA
		Prix Unitaire HT	Montant HT	
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur) TRT 001 - 003			47.58	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur) TRT 001-003 De 1 à 1 (m3)	1	1.7581	1.76	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003 De 2 à 11 (m3)	10	0.1975	1.98	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003 De 12 à 120 (m3)	109	0.5088	55.24	5.5 %
Consommation (part communale) TRT 001 - 003 De 1 à 1 (m3)	1	0.0956	0.10	5.5 %
Consommation (part communale) TRT 001 - 003 2 et plus (m3)	119	0.2300	27.37	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0548	6.58	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			140.61	
Collecte et traitement des eaux usées				
Consommation				
Consommation Asst (part Haganis-régie Metz Métrop) TRT 001 (m3)	120	1.1400	136.80	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			136.80	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Redevance Voies navigables de France (m3)	120	0.0008	0.07	5.5 %
Redevance pollution (m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux (m3)	120	0.2330	27.96	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			70.03	
TOTAL HT de la Facture			347.44	Euro
TOTAL TTC de la Facture			373.97	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			2.70	Euro

Les usagers du service public d'assainissement du territoire de Metz Métropole peuvent recevoir une facture des différents opérateurs suivants : Société Mosellane des Eaux (VEOLIA), Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO), Régie de l'Eau de Metz Métropole, Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont, Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny.

5.5 Les chantiers réalisés en 2020

LA MAXE – Raccordement de la Commune à la Station d'Épuration Principale

La station propre à La Maxe, construite en 1972, ne permet plus de répondre au développement de la commune. Une étude a permis de trouver une solution technico-économique adaptée au traitement de l'ensemble des eaux usées et d'une partie des eaux pluviales de la commune. La Maxe est raccordée à la station d'épuration de la métropole messine depuis juillet 2020 via la pose d'une canalisation de refoulement sur 3,1 km.

Les travaux se poursuivent jusqu' au printemps 2021 par la création d'un bassin de retenue de pollution de 480 m³, avec dessableur et dégrilleur sur le site de l'ancienne station d'épuration communale.

**Coût des travaux en 2020 : 1,6 million € HT.
(Budget total 2,2 millions € H.T.) – Cofinancement Metz Métropole**

MARLY – Rue du Pâquis et Rue des Ecoles

Un effondrement de la canalisation des eaux usées de la Rue du Pâquis a été constaté et une réparation provisoire a été effectuée en 2018. Cette conduite provisoire qui constitue l'exutoire des eaux usées refoulées depuis les communes de Cuvry et Coin-lès-Cuvry, nécessitait un renouvellement.

Remplacement du collecteur des eaux usées sur environ 70 ml et du collecteur unitaire sur 36 ml.

Coût des travaux : 142 000 € HT - Cofinancement Metz Métropole

WOIPPY – Rue de Maison Neuve

Extension du réseau d'eaux usées sur 128 ml.

Coût des travaux : 114 000 € HT

CHESNY – Rue Principale

Remplacement du collecteur unitaire et d'une partie du collecteur des eaux pluviales.

Coût des travaux : 110 000 € HT – Cofinancement Metz Métropole

METZ – Rue du Docteur Lallemand et Rue Maurice Barlier

Remplacement du collecteur unitaire sur 22 ml et du collecteur des eaux usées sur 80 ml.

Coût des travaux : 9 000 € HT - Cofinancement Metz Métropole

POURNOY LA CHETIVE – Rue des Sorbiers

Extension du réseau des eaux usées sur 43 ml, afin de permettre le raccordement des habitations situées au n°7 et 9 jusqu'alors en assainissement autonome.

Coût des travaux : 82 000 € HT

AMANVILLERS – Allée du Gué / COIN-LES-CUVRY – Chemin de Champel

Les bâches des stations de pompage « Gué » à Amanvillers et « Champel » à Coin-lès-Cuvry n'étaient plus étanches. Compte-tenu de l'étroitesse des ouvrages, une réhabilitation par l'intérieur n'était pas envisageable.

Remplacement des deux stations de pompage existantes.

Coût des travaux : 137 000 € HT

MARLY – Hameau de la Roseraie et Rue de la Gare

Suppression de la station de pompage « Gare » et pose d'un nouveau collecteur d'eaux usées.

Coût des travaux : 70 000 € HT

Divers renouvellements de réseaux

- Ars-Laquenexy – Rue des Chevrottes
- Augny – Rue de la Libération
- Chieulles – Chemin du Breuil
- Metz (Bellecroix) – Rue des Petites Sœurs
- Saint-Julien-les-Metz – Rue des Mélèzes.

6. Les eaux pluviales

6.1 L'inventaire des réseaux

En 2020, l'inventaire des ouvrages comportait :

Canalisations EP	593 643 ml
Canalisations Unitaire	243 539 ml
Avaloirs nettoyés	31 138 unités
Exutoires	500 unités (environ)
Fossés de transferts	19 km (environ)
Bassins d'orage	108 unités
Postes de crue	10 unités
Stations de relèvement pluviales	11 unités
Stations de relèvement unitaires	4 unités

6.2 L'entretien et la maintenance des réseaux et ouvrages pluviaux

L'exploitation des réseaux et ouvrages pluviaux est une mission confiée par Metz Métropole à HAGANIS.

Les travaux d'entretien et de maintenance consistent principalement en des curages manuels et des hydrocurages mécaniques des canalisations pluviales et unitaires, des nettoyages d'avaloirs, des nettoyages de stations pluviales ou unitaires, des fauchages ou curage de fossés, des remplacements ou mises à niveau de regards ou grilles d'avaloirs ainsi que des petits travaux de maçonnerie dans les ouvrages. Dans le cas des travaux sur réseaux unitaires, Metz Métropole se voit imputer 50 % de la dépense faite.

Hormis les points critiques du réseau pluvial nécessitant des interventions plus fréquentes, le rythme convenu entre Metz Métropole et HAGANIS pour la fréquence de l'entretien des avaloirs et réseaux des communes a été fixé à 1 fois par an au minimum.

Durant l'année 2020, les prestations de maintenance réalisées ont consisté en des travaux sur réseaux, des réparations d'avaloirs et de tampons, la remise à niveau de tampons, de la maintenance industrielle, des petites réparations des stations et des ouvrages pluviaux ainsi qu'en la prise en charge des consommations électriques desdits ouvrages.

Pour effectuer les prestations correspondantes, Metz Métropole a versé à HAGANIS en 2020 une contribution forfaitaire de 2 200 000 € TTC.

Toutes les tâches relatives à la maintenance et à l'exploitation des réseaux pluviaux ont pu être exécutées dans des conditions techniques et des délais satisfaisants.

6.3 Les investissements

- *Dans le domaine des études et investigations :*

Un programme d'études a été décidé par l'assemblée délibérante lors du vote du Budget Primitif pour un montant de 197 900 € TTC, dont la plus grande partie était destinée à engager les études et investigations permettant de préparer les programmes d'investissement à venir.

- *Dans le domaine des travaux :*

L'assemblée délibérante a décidé d'un programme de travaux de 2 519 000 € TTC relatif aux opérations d'investissement individualisées dans les communes avec en priorité l'éradication des problèmes d'inondation et de sécurité les plus urgents, dont certaines en cofinancement avec HAGANIS ainsi que des travaux de réhabilitation de réseaux en coordination avec les travaux de voirie.

Un crédit de 230 000 € TTC a été réservé à des opérations urgentes ou non inscrites au recueil des projets, et qui ne pouvaient pas être différées.

Les principales opérations réalisées ou engagées en 2020 pour les eaux pluviales

TRAVAUX :

- **AMANVILLERS**

- Rue Derrière les Jardins – renouvellement partiel du réseau 80 500 €

- **ARS SUR MOSELLE**

- Rue du Général Maud'huy – renouvellement partiel du réseau 30 000 €

- **CHIEULLES**

- Rue de la Chapelle – renforcement de la collecte 438 500 €

- **LONGEVILLE LES METZ**

- Rue du Général Hirschauer - renouvellement partiel du réseau 140 000 €

- **LORRY-LES-METZ**

- Grand Rue – reprise de la collecte 32 000 €

- **METZ**

- Rue Joseph Cugnot – renouvellement partiel du réseau 130 000 €
- Rue Alfred Mézières/Rue Canrobert – reprise de la collecte 32 000 €
- Rue Maurice Barlier – renouvellement partiel du collecteur 30 000 €

- **MEY**
 - Rue de l'Ecole – renouvellement du réseau 90 000 €
- **MOULINS LES METZ**
 - Rue de la Loire – reconfiguration du réseau 182 000 €
 - Rue de la Moselle – renforcement de la collecte 47 000 €
- **NOUILLY**
 - Rue des Acacias – renouvellement partiel du réseau 30 000 €
- **ACTISUD**
 - En 2020, une deuxième pompe de relèvement a été remplacée sur la station de pompage des eaux pluviales ACTISUD. 120 000 €

CONVENTIONS AVEC HAGANIS (part Eaux Pluviales) :

- **ARS LAQUENEXY**
 - Rue des Chevrottes – renouvellement et réhabilitation 33 000 €
- **CHESNY**
 - Rue Principale – renouvellement du réseau unitaire 86 000 €
- **MARIEULLES – VEZON**
 - Rue du Haut Lessis – renforcement de la collecte 40 000 €
- **MARLY**
 - Rue du Pâquis – renouvellement du collecteur des eaux usées et d'une partie de l'unitaire 34 000 €
- **METZ**
 - Rue de la Folie – renouvellement du réseau unitaire 13 000 €
 - Rue des Petites Sœurs – renouvellement du réseau unitaire 7 000 €
 - Rue Charlemagne – réhabilitation du réseau unitaire 14 500 €
 - Rues Kellerman / St Livier - renouvellement du réseau unitaire 20 000 €
 - Place Jean Moulin – renouvellement du réseau unitaire 10 000 €

ANNEXE 1

LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

Depuis 2008, la collectivité organisatrice du service public doit publier les caractéristiques et les indicateurs de performance des services de l'eau et de l'assainissement, selon les modalités prévues par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5). L'arrêté ministériel du 2 mai 2007, relatif aux rapports sur le prix et la qualité des services publics, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, précise la définition des indicateurs de performance. Objectifs : améliorer l'accès à l'information, faciliter l'évaluation de l'efficacité des services par les usagers et faire progresser la qualité des services publics en les incitant à s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Un dispositif en adéquation avec la démarche de progrès mise en œuvre par HAGANIS.

La description détaillée des indicateurs est fournie par une série de fiches techniques établies sous la direction de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) et mises à disposition du public, avec d'autres informations, sur le site www.services.eaufrance.fr. Le libellé des indicateurs, les définitions et les finalités reproduits ci-après reprennent les fiches techniques officielles. Les numéros de code des indicateurs sont ceux attribués par l'OFB pour faciliter les statistiques.

Les indicateurs sont établis pour l'exercice 2020, ou au 31 décembre 2020, et pour le territoire de Metz Métropole (44 communes depuis 2014) où HAGANIS exerce la compétence assainissement (sauf indication contraire). Ces données concernent l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TARIFS

D 204.0	PRIX TTC DU SERVICE AU METRE CUBE POUR 120 M³	1,51€ TTC
Définition	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m ³ au 1 ^{er} janvier 2020	
Finalité	Indicateur descriptif de service.	

RÉSEAU

D 202.0	NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS	247
Définition	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte, signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application du Code de la santé publique.	
Finalité	Permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.	
P 202.2B	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES	95
Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées (plan des réseaux, inventaire des réseaux, autres éléments de connaissance des réseaux).	
Finalité	Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.	
<u>A – Plan des réseaux (15 points)</u>		
0 ou 10 pts	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'auto-surveillance du réseau	10
0 ou 5 pts	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	5
<u>B – Inventaire des réseaux (30 pts)</u>		
0 ou 10 pts	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux)	10
De 0 à 5 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux)	2
De 0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	14
<u>C - Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts)</u>		
0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	92 %

0 à 10 pts	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...)	10
0 à 10 pts	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10
0 ou 10 pts	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	0
0 à 10 pts	Localisation des interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseau	10
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau, assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	0
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10
P 252.2	NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE (POUR 100 KM)	8,8
Définition	On appelle point noir, tout point structurellement sensible du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.)	
Finalité	Éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées.	
	Nombre de points critiques	75
	Réseaux unitaires ou séparatifs	850
P 253.2	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAUX USEES	0,10 %
Définition	Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.	
Finalité	Compléter l'information sur la gestion du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.	

COLLECTE

P 203.3 CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations de collecte au 31/12/2020, nombre de 0 à 100.	100 %
Finalité	L'indicateur évalue la performance de la collecte des eaux usées.	

P 255.3	INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES.	100
----------------	--	------------

Définition Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement.

Finalité L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

A – Éléments communs à tous les types de réseaux

20 pts Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement). 20

10 pts Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés). 10

20 pts Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement. 20

30 pts Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet. 30

10 pts Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration 10

10 pts Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur. 0

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

10 pts Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total. 0

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

10 pts Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage. 10

ÉPURATION

P 204.3 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Définition L'indicateur décrit la conformité des installations d'épuration au 31/12/2018 (donnée 2019 fournie par la DDT en juillet 2020). 100 %

Finalité L'indicateur évalue la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution.

P 205.3 CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Définition L'indicateur décrit la conformité de la performance à l'échelle du service des ouvrages appartenant à la collectivité pour l'année 2018, nombre de 0 à 100 (donnée 2019 fournie par la DDT en juillet 2020). 100 %

Finalité L'indicateur évalue la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les STEP du service.

P 254.3 CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU 99,7 %

Définition Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation.

Finalité S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées.

Nombre de bilans	365
Bilans non conformes	0

BOUES

D 203.0 QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION 8 122 T

Définition Les boues prises en compte sont celles issues de la filière boue des stations d'épuration, comprenant les réactifs, évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits et les matières qui transitent par la station sans être traitées par les filières eau ou boue ne sont pas pris en compte. Les tonnages sont exprimés en matière sèche.

Finalité Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration

P 206.3 TAUX DE BOUES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES A LA RÉGLEMENTATION 100 %

Définition Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation.

Une filière est dite "conforme" si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.

Finalité Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration. L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues d'épuration.

Filières de traitement :

Épandage agricole :	54,2 %
Compostage :	32,7 %
Valorisation thermique :	0,0 %
Valorisation méthanisation :	13,1 %
Enfouissement :	0 %

ABONNÉS

D 201.0 ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES, UNITAIRE OU SÉPARATIF 222 785 HAB.

Définition Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) raccordée ou pouvant être raccordée au réseau public d'assainissement collectif.

Finalité	Indicateur permettant d'apprécier la taille du service, et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.	
P 201.1	TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES	99,90 %
Définition	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.	
Finalité	Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement.	
P 251.1	TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS	0 ‰
Définition	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis. (En cas de réseaux séparatifs, seuls les débordements sur le réseau d'eaux usées sont à prendre en compte. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité ne peut être clairement établie, ou donnant lieu à contentieux, sont à retenir.)	
Finalité	L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, événements dont ils ne sont pas responsables à titre individuel.	
	Demandes d'indemnisation :	0
	Milliers d'habitants desservis :	222
P 258.1	TAUX DE RÉCLAMATIONS	5,29 ‰
Définition	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000.	
Finalité	Traduction synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service d'assainissement collectif.	
	Nombre d'abonnés :	52 523
	Nombre de réclamations :	278

GESTION FINANCIÈRE

P 207.0	MONTANTS DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ	0 € / M³
Définition	Qualité de service à l'utilisateur : implication citoyenne du service.	
Finalité	Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté	
P 256.2	DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE (ANNEE)	0,36
Définition	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.	
Finalité	Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.	

Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté

P 257.0 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE 1,3 %

Définition Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Finalité Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SERVICE

D301.0 NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS 2 297

Définition Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif

Finalité Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance

D302.0 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 110

Définition Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B - 40 points).

Finalité Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (100 points)

0 ou 20 pts Délimitation des zones ANC par une délibération 20

0 ou 20 pts Application du règlement de SPANC approuvé par une délibération 20

0 ou 30 pts Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations ANC 30

0 ou 30 pts Pour les autres installations, délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné 30

B - Éléments facultatifs du SPANC (40 points)

0 ou 10 pts Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations 0

0 ou 20 pts Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations 0

0 ou 10 pts Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange 10

CONFORMITÉ

P301.3 CONFORMITE DES DISPOSITIFS ANC 69,5 %

Définition Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement, rapportée au nombre total d'installations contrôlées.

Finalité L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser

Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service 614

Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité 108

Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement 319

NOTE LIMINAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément aux dispositions de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente note liminaire vise à informer les Membres du Conseil Municipal sur la nature exacte du service d'assainissement dont la gestion est assurée par Metz Métropole et sur le prix total de l'eau et ses différentes composantes au moyen des indicateurs énumérés à l'annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette note liminaire accompagne la présentation du rapport annuel remis par Metz Métropole sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2020 et dont l'examen est soumis au Conseil Municipal conformément aux dispositions réglementaires précitées.

1. Nature du service d'assainissement

Metz Métropole exerce la compétence relative au service public d'assainissement et a organisé ce dernier comme suit :

- Collecte, transport et traitement des **eaux usées** par la Régie HAGANIS, établissement public doté de la personnalité morale ainsi que de l'autonomie financière et percevant la redevance d'assainissement pour assurer son financement (1,14€ HT/m³ en 2020, redevance en baisse de 8 % par rapport à 2019) ;
- Collecte et transport vers le milieu naturel des **eaux pluviales** dont le financement est assuré par le Budget général Metz Métropole et dont la gestion est assurée :
 - o Par HAGANIS pour l'entretien et la maintenance des réseaux d'eaux pluviales (exploitation et nettoyage),
 - o Par le Pôle GEMAPI et Assainissement de Metz Métropole pour l'amélioration et l'extension des réseaux pluviaux.

Ces modalités d'organisation s'appliquent pour l'ensemble des Communes appartenant à Metz Métropole, y compris la Ville de Metz, à l'exception de Coin sur Seille, Vany et Chieulles raccordées aux réseaux du syndicat mixte d'assainissement de la Seille Aval ou de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz (auxquels HAGANIS verse une rémunération pour ce service).

Le service public de distribution de l'eau potable est exercé par Metz Métropole depuis le 1er janvier 2018 qui en a délégué l'exécution au Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM).

2. Prix de l'eau et des différentes composantes

Pour 2020, le montant de la redevance d'assainissement a été baissé de 8% par le Conseil d'Administration de la régie HAGANIS lors de la séance de décembre 2019 à 1,14 € HT / m³.

En 2020, le prix de l'eau au m³ était de 2,70 € T.T.C. pour la Ville de Metz (hors abonnement), soit un prix moyen au m³ en légère hausse par rapport à 2019 (pour mémoire, le prix était de 2,59 € T.T.C. hors abonnement).

Ce prix par m³ d'eau consommé est composé de la manière suivante en H.T. et hors part relative à l'abonnement (évaluation selon une consommation moyenne annuelle de 120 m³) – prix au 1^{er} janvier 2021 :

- Consommation :
 - o Part délégataire :
 - 1,7581 € < 1 m³
 - 0,1975 € de 2 à 11 m³
 - 0,5068 € au-delà de 12 m³
 - o Part communale :
 - 0,0956 pour 1 m³
 - 0,2300 au-delà de 2 m³
 - o Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) : 0,0548 €
- Collecte et traitement des eaux usées (part HAGANIS) : 1,14 €
- Taxes et redevances :
 - o Redevance pollution : 0,35 €
 - o Modernisation des réseaux : 0,233 €
 - o Redevance à Voies Navigables de France : 0,0006 €.

Conformément aux dispositions réglementaires, deux factures, en annexe de la présente note (Annexe 1), établissent la base des tarifs appliqués pour la Commune de Metz pour un client consommant 120 m³ dans l'année au 1^{er} janvier 2020 et au 1^{er} janvier 2021.

En 2020, le montant des recettes du service d'assainissement géré par la Régie HAGANIS s'est élevé à **19 289 k€ H.T.** composés de la redevance d'assainissement à hauteur de 75% (en baisse de 6,4 % en 2020 en raison de la baisse du tarif à 1,14 € HT/m³ en 2020 contre 1,24€ en 2019, mais baisse atténuée par une augmentation des volumes d'eau évaluée à environ + 1% par VEOLIA), d'une prime d'épuration (en forte baisse par rapport à 2019, -16 %), du produit des prestations réalisées pour le compte de Metz Métropole en entretien et maintenance des ouvrages d'assainissement pluvial (2 000 k€), des travaux de branchements (428 k€) et de la rémunération d'autres services pour 261 k€. A noter, l'encaissement d'un bonus exceptionnel de 179 k€ versé par l'AERM sur la prime de 2019 du fait d'un reliquat sur l'enveloppe de l'agence réparti sur les stations les plus performantes (critères azote et phosphore), dont celles exploitées par HAGANIS. *

Aussi, des recettes liées aux participations pour le financement de l'assainissement collectif (raccordement à l'égout) ont été perçues à hauteur de 546 k€, et d'autres recettes pour 621 k€ ont été comptabilisées en 2020, afférentes essentiellement à des amortissements de subventions d'équipement.

Les investissements sont réalisés par le biais de l'autofinancement à hauteur de 91 % constitué par l'amortissement des immobilisations. Les autres recettes sont composées de participations de Metz Métropole et quelques aides de faible montant de l'AERM.

3. Indicateurs réglementaires

Le présent point reprend le détail des indicateurs établis à l'Annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

3.1. Assainissement collectif

- **Caractérisation technique du service :**

- Territoire desservi : **44 communes** appartenant à Metz Métropole, à l'exception de Coin-sur-Seille, Chieulles et Vany.
- Mode gestion du service : (cf. point 1.).
- Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif : **222 785 habitants.**
- Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées selon leur typologie (séparatif ou unitaire) pour l'ensemble de Metz Métropole :
 - 606 711 mètres de conduites d'eaux usées (42 %) ;
 - 593 643 mètres de conduite d'eaux pluviales (41 %) ;
 - 243 539 mètres de conduite unitaires (17 %) ;
 - Soit 1 443 893 mètres de linéaire de réseaux.Pour la Ville de Metz uniquement :
 - 175 941 mètres de conduites d'eaux usées (34 %) ;
 - 197 789 mètres de conduite d'eaux pluviales (39 %) ;
 - 137 734 mètres de conduite unitaires (27%) ;
 - Soit 511 014 mètres de linéaire de réseaux.
- Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie et identification des ouvrages d'épuration des eaux usées :
Le réseau de Metz Métropole compte 307 ouvrages dont :
 - 130 stations de relèvement des eaux usées ;
 - 11 stations de relèvement des eaux pluviales ;
 - 4 stations de relèvement des eaux unitaires ;
 - 18 bassins de retenue de pollution ;
 - 10 postes de crues ;
 - 18 siphons ;
 - 8 stations d'épuration ou lagunes ;
 - 108 bassins d'orage.
- Capacités d'épuration et prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants :
La capacité nominale est de **440 000 équivalents habitants** (*estimations à partir d'une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène de 60g par jour*). Le débit moyen de temps sec est de 3 000 m³/h pouvant atteindre 10 800 m³/h en temps de pluie. En 2020, 25,4 M de m³ d'eaux usées et unitaires ont été traitées.
Conformément aux prescriptions préfectorales, la qualité de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements ont été **conformes** sur tous les critères établis.
- Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration : **7 780 tonnes. L'ensemble des boues a été valorisée soit en épandage agricole, soit en compostage, soit en valorisation énergétique en méthanisation – aucun recours à l'enfouissement en 2020 et ce pour la 14^{ème} année consécutive. Cette année 623 tonnes de pellets ont été produits.**

- **Tarification de l'assainissement et recettes du service :** Indicateurs développés en point 2 de la présente note.
- **Indicateurs de performance :**
 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées : donnée non disponible
 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (valeur de 0 à 120) : **95**
 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 03 juin 1994 modifié : **100%**
 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 03 juin 1994 modifié : **100%**
 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 03 juin 1994 modifié : **100%**
 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation : **100%**
 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers : **0 pour 1000**
 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau : **8,8**
 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées : **0,10%**
 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau : **100 %**
 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (valeur de 0 à 120): **100**
 - Durée d'extinction de la dette : **0,36 année**
 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : **1,3%**
 - Taux de réclamation : **5,29 pour 1000**
- **Financement des investissements :**
 - Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire concernant la ville de Metz uniquement (100 000 € HT) :
 - Remplacement du collecteur unitaire Rue du Docteur Lallemand et Rue Maurice Barlier 90 000 € HT
 - Remplacement du collecteur unitaire Rue des Petites Sœurs 10 000 € HT
 - Encours de la dette et montant des annuités de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant le remboursement du capital et des intérêts : 10 % du montant des dépenses d'investissement (6 059 k€) correspondent au remboursement de la dette en capital ; les intérêts de la dette correspondent à 1% des charges de fonctionnement (17 683€) comme les années précédentes.
 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux et présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'Assemblée délibérante au cours du dernier exercice :
 - Un programme d'études a été décidé par l'Assemblée délibérante de Metz Métropole lors du vote du Budget Primitif pour un montant de 197,9 k€ (engagement des études et investigations permettant de préparer les programmes d'investissement à venir) ;
 - Un programme de 2 519 000 € relatif aux opérations d'investissements individualisées dans les communes, dont certaines sont cofinancées avec HAGANIS. Un crédit de 230 k€ a été réservé à des opérations urgentes ou non inscrites au recueil des projets ;

3.2. Assainissement non collectif

- **Caractérisation technique du service :**
 - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif : **2 297**
 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (0 à 140) : **110**
- **Indicateurs de performance :**
 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : **69,5 %**.

A titre complémentaire, l'ensemble des éléments pris en compte dans la détermination des indicateurs susmentionnés sont détaillés dans le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement réalisé par Metz Métropole et soumis pour information au Conseil Municipal.

ANNEXE 1 A LA NOTE LIMINAIRE SUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Tarifs au 1^{er} janvier 2020 :

	Qté	Euro		Taux TVA
		Prix Unitaire HT	Montant HT	
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			47.56	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur) De 1 à 1 (m3)	1	1.7575	1.76	5.5 %
Consommation (part distributeur) De 2 à 11 (m3)	10	0.1975	1.98	5.5 %
Consommation (part distributeur) 11 et plus (m3)	109	0.5066	55.22	5.5 %
Consommation (part communale) de 0 à 1 m3 (m3)	1	0.0956	0.10	5.5 %
Consommation (part communale) 1et plus (m3)	119	0.1300	15.47	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0544	6.53	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			128.62	
Collecte et traitement des eaux usées				
Consommation				
Consommation assainissement (part Haganis-régie Metz Métropole) (m3)	120	1.1400	136.80	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			136.80	
Organismes publics				
(Taxes et redevances)				
Redevance Voies navigables de France (m3)	120	0.0004	0.05	5.5 %
Redevance pollution (m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux (m3)	120	0.2330	27.96	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			70.01	
TOTAL HT de la Facture			335.43	Euro
TOTAL TTC de la Facture			361.30	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			2.59	Euro

Avec l'abonnement, le prix du m³ d'eau en 2020 est de 2.59€ T.T.C, soit un prix à la baisse par rapport à 2019 (hors abonnement) – 3.01 €/m³ TTC y compris abonnement.

Tarifs au 01/01/2021
 Traité 1 Commune Metz (57463)

	Qte	Euro		Taux TVA	
		Prix Unitaire HT	Montant HT		
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur) TRT 001 - 003			47.58	5.5 %	
Consommation					
Consommation (part distributeur) TRT 001-003	De 1 à 1 (m3)	1	1.7581	1.76	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003	De 2 à 11 (m3)	10	0.1975	1.98	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003	De 12 à 120 (m3)	109	0.5088	55.24	5.5 %
Consommation (part communale) TRT 001 - 003	De 1 à 1 (m3)	1	0.0956	0.10	5.5 %
Consommation (part communale) TRT 001 - 003	2 et plus (m3)	119	0.2300	27.37	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0548	6.58	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			140.61		
Collecte et traitement des eaux usées					
Consommation					
Consommation Asst (part Haganis-régie Metz Métrop) TRT 001	(m3)	120	1.1400	138.80	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			138.80		
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Redevance Voies navigables de France	(m3)	120	0.0006	0.07	5.5 %
Redevance pollution	(m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux	(m3)	120	0.2330	27.96	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			70.03		
TOTAL HT de la Facture			347.44	Euro	
TOTAL TTC de la Facture			373.97	Euro	
Prix TTC du m3 hors abonnement			2.70	Euro	

Rapport annuel 2020

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Source : Direction de la Gestion des Déchets

Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

PROJET

1. La compétence « Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés »	4
1.1. La Métropole Metz Métropole	4
1.2. Les compétences de Metz Métropole	4
1.3. L'organisation de la collecte	6
1.4. Les unités de traitement	8
1.5. Les relations contractuelles	11
2. Les principales évolutions en 2020	14
2.1. La conteneurisation	14
2.2. La prévention des déchets	16
2.3. L'augmentation des performances de tri	20
2.4. La Redevance Spéciale (RS)	21
2.5. Qualité, Hygiène et Sécurité	22
2.6. Relation usagers	24
2.7. Géolocalisation	25
3. Les indicateurs techniques	26
3.1. Les contenants	26
3.2. Les tonnages collectés	27
3.3. Les tonnages traités et leurs filières	37
4. Les indicateurs financiers	40
4.1. Observations générales	41
4.2. Analyse globale	44
4.3. Le financement de la compétence	45

Annexe n°1 – Rapport Annuel HAGANIS 2020 – Volet traitement des déchets

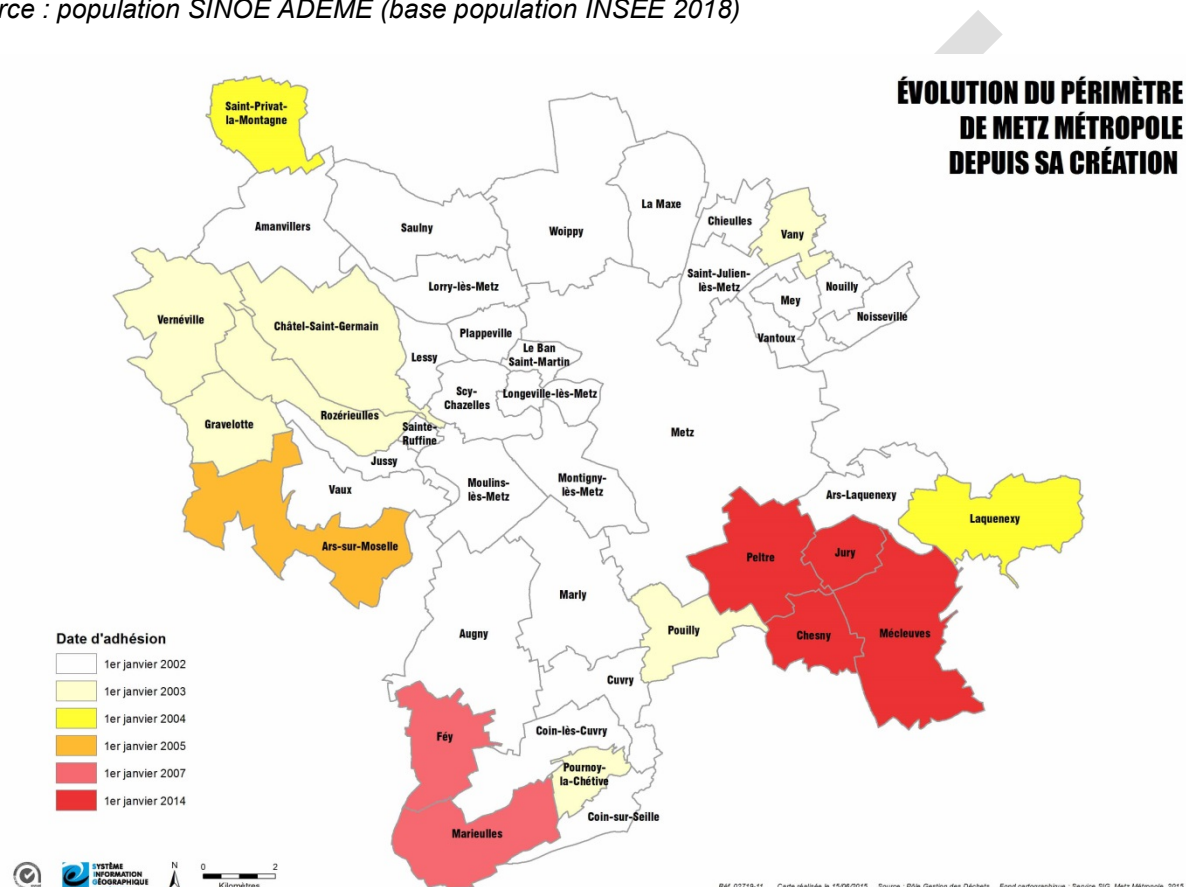
1. La compétence « Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés »

1.1. La Métropole Metz Métropole

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a été créée le 1^{er} janvier 2002. Par le décret n°2017-1412 du 27 septembre 2017, la Métropole, dénommée « Metz Métropole », a été constituée au 1^{er} janvier 2018 par transformation de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

En 2020, elle regroupe 44 communes et compte 221 489 habitants*, soit plus de 20 % de la population du département de la Moselle, sur une superficie de 305 km².

*Source : population SINOE ADEME (base population INSEE 2018)



1.2. Les compétences de Metz Métropole

La Métropole exerce des compétences en matière de :

- Développement et aménagement économique, social et culturel
 - Aménagement de l'espace métropolitain
 - Politique locale de l'habitat
 - Politique de la ville
 - Gestion des services d'intérêt collectif
 - Protection et mise en valeur de l'environnement et de politique de cadre de vie
- Dont la compétence « **Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés** »

1.2.1. Intitulé de la compétence « déchets » dans les statuts de Metz Métropole

Metz Métropole est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Conformément à l'article L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole « Metz Métropole » exerce de plein droit, en lieu et place des Communes membres la compétence « Gestion des déchets ménagers et assimilés ».

1.2.2. Les principaux acteurs du territoire

La Métropole « Metz Métropole » est l'autorité organisatrice pour la gestion (collecte et traitement) des déchets. Elle s'appuie principalement sur 2 acteurs pour exercer cette compétence : sa régie directe et sa régie autonome HAGANIS.

1.2.3. La régie directe

La Direction de la Gestion des Déchets (DGD) est constituée de trois entités : le Pôle Exploitation Déchets (PED), le Pôle Optimisation de la Gestion des Déchets (POGD) et la Mission Qualité Sécurité Environnement. Ces trois entités composent la régie directe de Metz Métropole.

En 2020, le PED assure principalement et pour toutes les Communes membres de la Métropole :

- La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en porte-à-porte ;
- La collecte sélective des déchets recyclables en mélange (Tri) en porte-à-porte ;
- La collecte des Journaux Revues Magazines (JRM) et du verre, ainsi que des OMR et du Tri en apport volontaire (sur certains secteurs ciblés) ;
- La collecte des déchets encombrants sur rendez-vous ;
- Les missions de distribution et de gestion des contenants de pré-collecte (composteurs, sacs, bacs, PAV).

Le POGD assure principalement les missions suivantes :

- Études, mise en œuvre et suivi de projets ;
- Veille réglementaire et définition des stratégies ;
- Sensibilisation au tri et communication sur la gestion des déchets ;
- Projets et actions de réduction des déchets ;
- Conteneurisation du territoire.

La Mission Qualité, Sécurité, Environnement assure les missions de :

- Suivi de la qualité des prestations et relations aux usagers ;
- Politique sécurité, et management qualité.

La Direction de la Gestion des Déchets mobilise 221 agents (ETP) dans l'exercice quotidien de ses missions de service public, dont 142 (ETP) sont dédiés aux activités de collecte.

La Direction de la Gestion des Déchets s'appuie sur un parc de 65 véhicules, composé de :

- 36 bennes à ordures ménagères
- 13 bennes à ordures ménagères grue
- 14 véhicules légers (plateau, fourgon, hayon, lavage)
- 2 véhicules de service

1.2.4. La régie HAGANIS

La régie HAGANIS a été créée le 1^{er} janvier 2002 pour assurer la gestion et l'exploitation technique et commerciale du traitement des déchets et de l'assainissement.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration formé de 2 collèges : 18 membres élus par l'assemblée délibérante de Metz Métropole et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation au regard du service.

Au 31 décembre 2020, HAGANIS compte 108 agents attachés directement à la gestion des unités de traitement des déchets, hors personnel de gestion et d'administration, sur un total de 259 agents (traitement des déchets et assainissement).

HAGANIS gère le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD), les déchèteries du territoire et la Plate-forme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD).

Source : rapport d'activité HAGANIS 2020

1.3. L'organisation de la collecte

1.3.1. La pré-collecte

Différents moyens de pré-collecte sont mis à la disposition des usagers pour la collecte séparée de leurs déchets ménagers et assimilés :

- Des sacs de collecte ;
- Des bacs ;
- Des points de regroupement (PR) ;
- Des points d'apport volontaire (PAV).

Metz Métropole s'est engagée en 2012 dans le projet de conteneurisation de son territoire. Il consiste à remplacer progressivement la collecte en sac en porte-à-porte par une collecte en bacs ou en points d'apports volontaires. Au fur et à mesure de l'avancée du projet de conteneurisation, les usagers des secteurs concernés ne reçoivent plus de sacs.

De manière générale, la collecte s'effectue en porte-à-porte, c'est-à-dire que les usagers présentent leurs bacs sur la voie publique devant chez eux. Cette solution n'est cependant pas applicable pour l'ensemble des foyers. Lorsque les usagers ne disposent pas d'espace pour le remisage des bacs ou que les véhicules de collecte rencontrent des difficultés d'accessibilité, Metz Métropole propose des équipements de pré-collecte des déchets en apport volontaire. Les usagers sont alors invités à apporter leurs déchets en sacs (ordures ménagères) ou en vrac (emballages ménagers recyclables) dans des équipements installés sur le domaine public (bacs roulants, bornes enterrées ou conteneurs aériens).

1.3.2. La collecte

L'organisation de la collecte des déchets évolue de manière importante depuis 2013, en corrélation avec les différents projets de prévention et de gestion des déchets mis en œuvre. La conteneurisation, la géolocalisation des véhicules de collecte ou la mise en œuvre de la recommandation R 437 de la CNAMTS permettent d'optimiser les tournées, de réduire les fréquences de collecte... Les données présentées dans ce rapport sont donc celles effectives au 31/12/2020.

1.3.2.1. Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, dont la dernière version a été adoptée par délibération du Conseil de Communauté en date du 7 mars 2016, précise les modalités de présentation des déchets ménagers et assimilés à la collecte ainsi que les droits et obligations de chacun des divers intervenants dans le cadre du service de collecte des déchets ménagers.

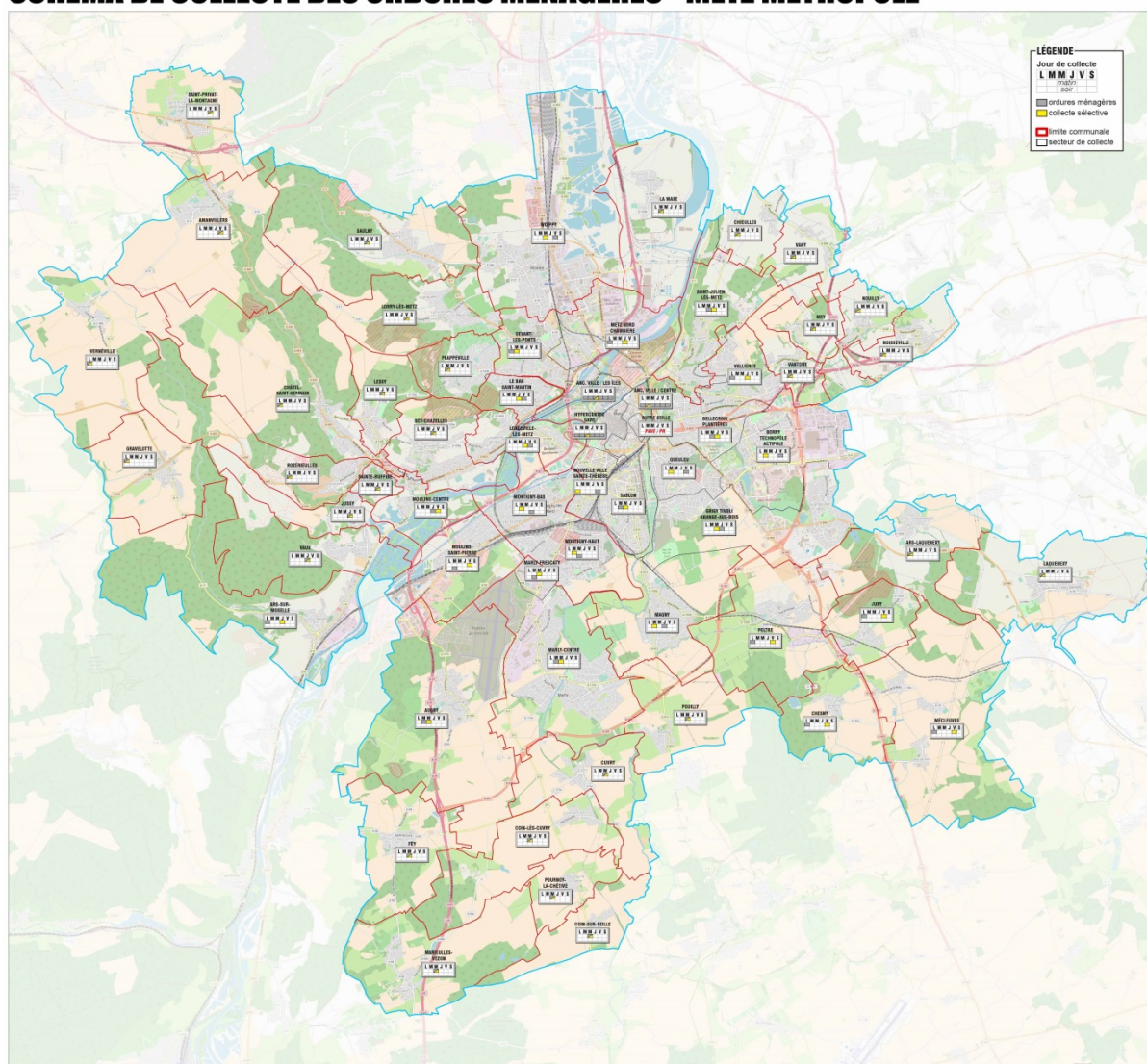
1.3.2.2. La collecte en porte-à-porte des OMR et du Tri

La collecte en porte-à-porte des OMR et du Tri est effectuée par la régie de collecte de Metz Métropole sur l'ensemble du territoire, 6 jours par semaine, selon plusieurs fréquences de collecte.

Les OMR sont collectées en C1 (1 collecte par semaine) sur l'ensemble du territoire, hors centres-villes de Metz et d'Ars-sur-Moselle. Les secteurs conteneurisés du centre-ville de Metz sont collectés en C3 (3 collectes par semaine) et l'hypercentre de Metz est collecté en C6 (6 collectes par semaine). Le centre-ville d'Ars-sur-Moselle est quant à lui collecté en C2.

Le Tri est collecté en C1 (1 collecte par semaine) sur tout le territoire.

SCHÉMA DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES - METZ MÉTROPOLE



Un service composé de véhicules légers patrouille également du lundi au samedi, de 8h à 17h, afin de suivre la prestation de collecte et la corriger si nécessaire (ramassage de sacs notamment).

1.3.2.3. La collecte des points d'apport volontaire

À la suite de problèmes de recrutement qui ont eu pour incidences des ruptures de service, la Pôle Exploitation Déchets a été dans l'obligation de faire appel à des prestataires de collecte des déchets pour les flux verre et JRM (depuis mai 2019) et EMR (depuis octobre 2019).

La collecte des points d'apport volontaire est effectuée par les prestataires sur l'ensemble du territoire 6 jours par semaine, selon des fréquences de collecte établies en fonction des taux de remplissage. Un délai d'ajustement est ainsi nécessaire lors de la mise en service d'un nouvel équipement.

Le Pôle Exploitation Déchets a également mis en place un marché de lavage et maintenance de ces équipements. Le lavage consiste en un nettoyage de la cuve béton avec un jet haute-pression et en un nettoyage de la borne dans une cellule de lavage adaptée sur camion.

1.3.2.4. La collecte des déchets encombrants

La collecte des encombrants s'effectue sur rendez-vous dans la limite d'1,5 m³ par jour et par foyer.

Dans le cas de logements collectifs de plus de 10 foyers, le rendez-vous doit être pris pour la copropriété, pour un volume maximum de 5 m³ par enlèvement.

Ce service fonctionne du lundi au vendredi (hors jours fériés). 2 jours par semaine sont consacrés à la collecte des encombrants de la ville de Metz. Les 43 autres communes de la Métropole sont collectées après planification par secteurs géographiques, sur les 3 jours restants.

1.3.2.5. Les collectes des déchets des professionnels

Un service de collecte historique de certains professionnels existe au centre-ville de Metz, pour le verre produit par les professionnels de la restauration et les cartons des commerçants. Ce service devrait progressivement être restreint compte-tenu du développement des équipements en apport volontaire sur le secteur.

1.4. Les unités de traitement

1.4.1. Les unités de traitement de Metz Métropole

Le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD), situé avenue de Blida à Metz, a été mis en service en 2001. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie HAGANIS :

- Une Unité de Tri des Matériaux à recycler (UTM) ;
- Une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ;
- Une Unité de Valorisation des Mâchefers (UVM).

Les déchets collectés par la régie directe sont triés ou traités et valorisés par les installations d'HAGANIS.

1.4.1.1. L'Unité de Tri des Matériaux (UTM)

L'Unité de Tri des Matériaux est constituée de deux lignes de tri mécanisées de capacités techniques respectives de 3,5 et 6 tonnes par heure permettant de séparer par un tri mécanique et manuel les journaux magazines, les emballages en carton, les briques alimentaires, les bouteilles en plastique et les emballages en acier et aluminium.

L'autorisation administrative s'élève à 54 000 tonnes de déchets triés ou broyés par an (ligne de broyage de 10 tonnes par heure pour les objets encombrants). 98 % des tonnages entrants proviennent de Metz Métropole et 2 % sont issus des collectes sélectives de la communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange.

En 2020, 15 265 tonnes de déchets de collectes sélectives ont été réceptionnées et 14 517 tonnes d'emballages ménagers ont été triées (748 tonnes d'écart sur les stocks de début et de fin d'exercice), permettant la livraison aux filières industrielles de 11 381 tonnes de matériaux prêts à recycler et la valorisation énergétique de 3 156 tonnes de refus de tri.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2020

1.4.1.2. L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

L'Usine de Valorisation Énergétique est équipée de 2 fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure (soit une capacité annuelle de 110 000 tonnes), surmontés de chaudières de refroidissement qui produisent de la vapeur surchauffée exportée vers l'Usine d'Électricité de Metz via un réseau souterrain.

En 2020, 111 444 tonnes de déchets non dangereux ont été réceptionnées, dont 104 782 tonnes d'ordures ménagères et 6 662 tonnes de déchets banals d'entreprises ou collectivités.

L'incinération de 109 949 tonnes a permis de produire 306 223 tonnes de vapeur et la vente de 216 727 MWh (18 635 tonnes équivalent pétrole). Le niveau de performance énergétique de l'UVE est à nouveau très élevé en 2020, avec un taux de 94,9 %.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2020

1.4.1.3. Les sous-produits de l'UVE

Les mâchefers sont extraits au bas de chaque four et sont dirigés par bande transporteuse jusqu'à l'Unité de Valorisation des Mâchefers où l'acier et les métaux non magnétiques sont récupérés.

Au total, 18 169 tonnes de mâchefers, d'une qualité correspondant aux types 1 et 2, ont été affinées, analysées et commercialisées pour une utilisation en sous-couche routière. 287 tonnes de métaux non-ferreux et 2 869 tonnes de métaux ferreux ont été reprises et recyclées.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2020

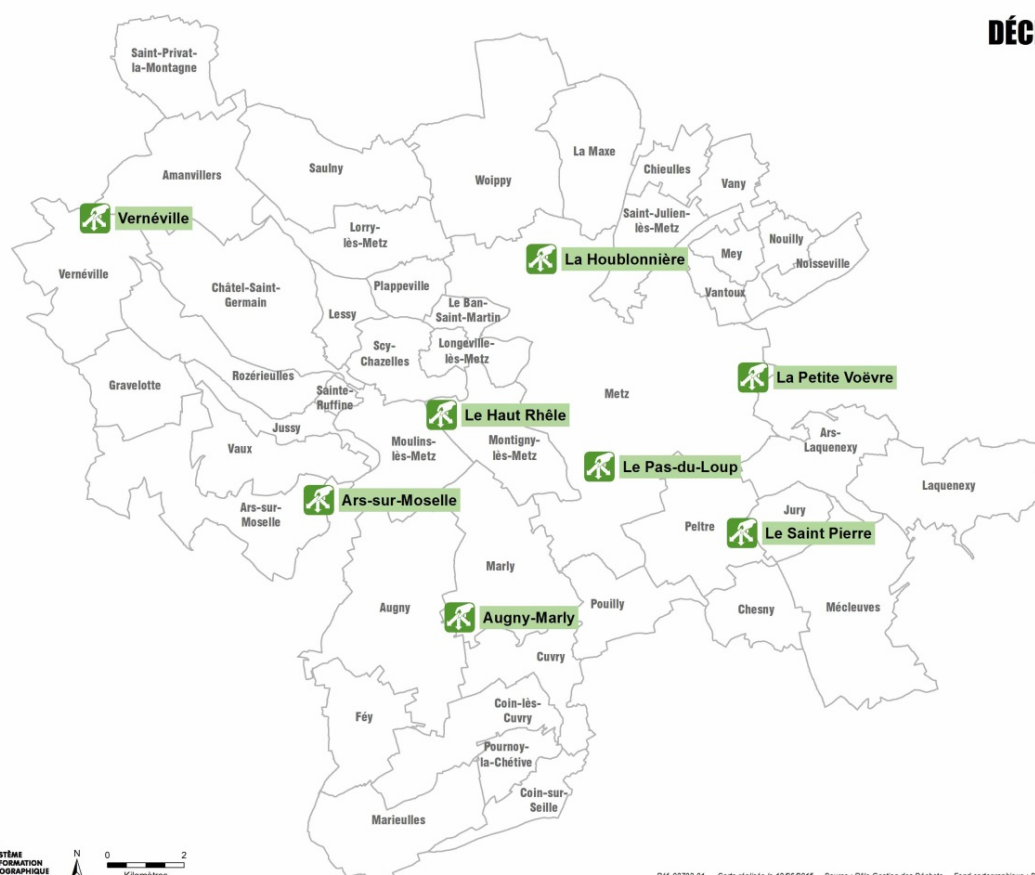
1.4.2. Les déchèteries

Les habitants de Metz Métropole peuvent déposer leurs déchets dans les 8 déchèteries exploitées par HAGANIS :

- La Petite Voëvre à Metz-Borny (ouverte en 1992) ;
- La Houblonnière à Metz-Nord (ouverte en 1993) ;
- La Mance à Ars-sur-Moselle (ouverte en 1994) ;
- La Seille à Augny-Marly (ouverte en 1994, étendue en 2014) ;
- Le Saint-Pierre à Peltre (ouverte en 1996) ;
- Le Haut-Rhône à Montigny-lès-Metz (ouverte en 2001) ;
- Le Pas du Loup à Metz-Magny (ouverte en 2003) ;
- La Roselière à Vernéville (ouverte en 2006).

Par convention avec les Communautés de Communes de Mad-et-Moselle et du Haut-Chemin Pays de Pange, les habitants de certaines communes de ces intercommunalités peuvent accéder à ces 8 déchèteries sur présentation d'un justificatif de domicile.

Au total, les habitants de 57 Communes y ont accès, soit 228 498 habitants (source : INSEE, population légale 2017).



Les déchèteries acceptent les déchets suivants :

Déchets incinérables	Textiles, linges et chaussures
Cartons	Déchets diffus spécifiques
Déblais-gravats	Radiographies
Bois	Emballages souillés
Déchets verts	Pneumatiques
Déchets non incinérables	Tubes fluorescents
Métaux	Piles
Batteries	Déchets d'équipements électriques et électroniques
Huiles alimentaires	Huisseries
Huiles de vidange	Livres

Les déchèteries sont ouvertes 7 jours sur 7 (sauf Vernéville et Peltre), hors jours fériés. L'accès est libre pour les particuliers résidant dans les communes autorisées et payant pour les entreprises, artisans, commerçants, associations, collectivités et établissements publics... (interdit à Peltre). Ces professionnels peuvent y apporter exclusivement des déchets verts et autres matériaux en bennes (et non leurs déchets dangereux).

L'apport est limité à 3 m³ par jour et par déchèterie (sauf à Peltre, 1 m³ par jour).

Source : rapport d'activité HAGANIS 2020

1.4.3. La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD)

Depuis le 1^{er} juillet 2012, HAGANIS exploite la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets, située rue de la Mouée, à Metz. Elle regroupe trois activités sur un site de 3 ha environ : une déchèterie professionnelle, un centre de transfert et un centre de préparation des déchets de bois et des déchets verts.

La déchèterie est dédiée aux professionnels et aux services techniques des collectivités environnantes qu'elle accueille du lundi au vendredi.

La déchèterie professionnelle accepte les déchets suivants :

Bois de classe A et A bio (palettes et caisses en bois non traité, déchets verts de diamètre > 12 cm)	DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)
Bois de classe B (tous bois recyclés ayant reçu un traitement)	Plâtre
Déchets verts	Déblais – Gravats
Métaux	Verre ménager
Carton	Balayures
Déchets non incinérables	Huisseries (bois, pvc, aluminium)
Déchets incinérables	

Les déchets dangereux des professionnels, à l'exception des DEEE, ne sont pas admis.

38 578 dépôts ont été enregistrés en 2020, générant 58 545 tonnes de déchets.

Le centre de transfert rassemble les déchets non incinérables, le plâtre et les déblais-gravats issus des déchèteries ainsi que le verre ménager collecté par Metz Métropole et en organise le transport vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées.

Le centre de préparation accueille le bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels : du bois A (palettes, caisses non traitées, non peintes), du bois A bio (déchets verts de diamètre supérieur à 12 cm) et du bois B (bois ayant reçu un traitement).

Les bois A et A bio sont broyés avant d'être envoyés en valorisation énergétique (biomasse).

Le bois B, composé notamment de mobilier, est broyé avant valorisation. Il peut bénéficier d'une valorisation matière et être utilisé par les entreprises fabricant des panneaux de bois compressé ou d'une valorisation énergétique, à l'UVE notamment.

En 2020, la PAVD a également accueilli 10 886 tonnes de déchets verts (gazon, feuilles, branchages...). Ils sont broyés avant d'être envoyés en compostage.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2020

1.5. Les relations contractuelles

1.5.1. La Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets des ménages s'appuient pour partie sur des filières dites de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour assurer la collecte sélective de certains déchets en vue d'en développer le recyclage. Basé sur le principe du « pollueur-payeur », leur fonctionnement est le suivant : les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle, ou collective dans le cadre d'un éco-organisme. Dans ce dernier cas, ils adhèrent à une société, souvent agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière.

Leurs contributions viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés. Elles sont essentiellement reversées aux collectivités locales ou aux prestataires de collecte et de traitement des déchets concernés via la contractualisation avec les éco-organismes.

Metz Métropole et/ou HAGANIS sont conventionnées avec les éco-organismes suivants :

Eco-organisme conventionné	Déchets concernés
Eco Emballage (CITEO)	Emballages ménagers
Eco Folio (CITEO)	Papiers graphiques
Corepile	Piles et accumulateurs usagés
OCAD3E	Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
EcoTLC	Textiles, linges et chaussures usagés
Aliapur (contractualisation HAGANIS)	Pneumatiques usagés

1.5.2. Les marchés publics

N°	OBJET	DATE DE NOTIFICATION	DURÉE EN MOIS	TITULAIRE	MONTANT HT : - MAXI ATTRIBUÉ ou - SANS MINI SANS MAXI
1463	GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE	26/01/2017	48	SACPA	556 000,00
1467	FOURNITURE ET POSE DE CONTENEURS ENTERRÉS DESTINÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE	26/01/2017	48	ESE France	8 000 000,00
1468	FOURNITURE DE BACS ROULANTS COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS	15/12/2016	48	SULO France SAS	6 000 000,00
1485	FOURNITURE, POSE ET DÉPOSE D'ENTOURAGES PLASTIQUE POUR BACS ROULANTS À DÉCHETS	03/02/2017	48	ESPACE URBAIN Sous-traitant : NAPOLI Frères	1 500 000,00
1501.1-0	MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL INTÉRIMAIRE : RIPEURS	29/03/2017	notif à 31/12/17 + 2X12	ID'ÉES INTÉRIM	250 000,00
1526-0	LAVAGE ENTOURAGE ET BACS PR	17/08/2017	36	ANCO S.A.S.	100 000,00
1586.1	FOURNITURE DE CARBURANTS : VL	08/03/2018	36	TOTALFR	SANS MINI SANS MAXI
1586.2	FOURNITURE DE CARBURANTS : PL	08/03/2018	36	TOTALFR	SANS MINI SANS MAXI
1589-0	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET RÉPARATION DU PARC DE VÉHICULES AINSI QUE DES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE MOBILES DU PÔLE GESTION DES DÉCHETS DE METZ MÉTROPOLE	12/03/2018	36	GARAGE DE LA FELTIÈRE	4 000 000,00
2018502A	FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE SOLUTIONS EMBARQUÉES POUR VÉHICULES DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS, ET FOURNITURE DE LOGICIELS DE PILOTAGE OPÉRATIONNELS	07/05/2018	24	RF CONCEPTION Cotraitant 2 : SYSOCO Cotraitant 3 : ORTEC SASU	SANS MINI SANS MAXI
2018596A1	PRESTATION DE COLLECTE, TRANSPORT ET LIVRAISON À L'EXUTOIRE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE METZ MÉTROPOLE : FLUX VERRE	19/03/2019	notif à 31/12/2019 + 2X12	MINERIS	SANS MINI SANS MAXI
2018596A2	PRESTATION DE COLLECTE, TRANSPORT ET LIVRAISON À L'EXUTOIRE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE METZ MÉTROPOLE : FLUX PAPIER	19/03/2019	notif à 31/12/2019 + 2X12	SUEZ RV NORD EST	SANS MINI SANS MAXI
2018596A3	PRESTATION DE COLLECTE, TRANSPORT ET LIVRAISON À L'EXUTOIRE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE METZ MÉTROPOLE : FLUX OMR ET EMR	19/03/2019	notif à 31/12/2019 + 2X12	SUEZ RV NORD EST	SANS MINI SANS MAXI
2018D507	LAVAGE DES GANTS DES PERSONNELS DE COLLECTE DE LA DIRECTION DU CYCLE DES DÉCHETS DE METZ METROPOLE	30/04/2018	36	INITIAL	15 000,00
2019545A	LAVAGE ET MAINTENANCE DES PAVE	24/09/2019	notif à 31/12/2019 + 3X12	NAPOLI FRÈRES	SANS MINI SANS MAXI

2019564.1	LOCATION ET ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL : EPI	23/09/2019	36	LA FENSCH	SANS MINI SANS MAXI
2019564.2	LOCATION ET ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL : PARKAS HAUTE VISIBILITÉ	23/09/2019	36	LA FENSCH	SANS MINI SANS MAXI
2019564.3	LOCATION ET ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL : VÊTEMENTS DES AGENTS DES SERVICES PRÉ-COLLECTE ET PRÉVENTION	23/09/2019	36	LA FENSCH	SANS MINI SANS MAXI
2019572.1	ACQUISITION DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES : COMPOSTEURS DOMESTIQUES EN BOIS	07/11/2019	36	EMERAUDE CRÉATION	SANS MINI SANS MAXI
2019572.2	ACQUISITION DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES : COMPOSTEURS DOMESTIQUES EN PLASTIQUE	07/11/2019	36	QUADRIA	SANS MINI SANS MAXI
2019601A	SERVICE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE POUR L'ENLÈVEMENT DES CARTONS DES COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE DE METZ ET SECTEURS LIMITOPHES	22/01/2020	36	EMMAÛS METZ	63 596,00
2019608A	MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL INTÉRIMAIRE (LOT 1 RIPEURS, LOT 2 AUTRES MÉTIERS DCD)	23/03/2020	36	RAS INTÉRIM	SANS MINI SANS MAXI
2019611	ACQUISITION DE LOMBRICOMPOSTEURS DOMESTIQUES EN PLASTIQUE RECYCLÉ	14/02/2020	34	SULO France	100 000,00
20520.1	ACQUISITION DE MATÉRIELS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : 1 VÉHICULE BENNE À ORDURES MÉNAGÈRES DE 20M3 LÈVE CONTENEUR DOUBLE CHAISE	30/07/2020	8,5	SOCIÉTÉ HERMENT	178 820,00
20520.2	ACQUISITION DE MATÉRIELS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : 3 BENNES À ORDURES MÉNAGÈRES DE 16M3 LÈVE CONTENEUR DOUBLE CHAISE	30/07/2020	8,5	SOCIÉTÉ HERMENT	497 400,00
20520.3	ACQUISITION DE MATÉRIELS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : 1 VÉHICULE BENNE À ORDURES MÉNAGÈRES POUR LA COLLECTE DES CENTRES-VILLES ET DES VOIES À ACCÈS RESTREINTS	30/07/2020	6,25	SOCIÉTÉ PB ENVIRONNEMENT	115 400 ,00
20545A	ASSISTANCE ET MAINTENANCE DU LOGICIEL DE FACTURATION DE REDEVANCE SPÉCIALE	05/10/2020	48	STYX EURL	100 000,00 / AN
20549	LAVAGE DÉGRAISSAGE DÉSINFECTION DES CLAUSTRAS ET BACS	13/10/2020	36	SUEZ RV NORD EST	SANS MINI SANS MAXI

2. Les principales évolutions en 2020

2.1. La conteneurisation

La recommandation R-437 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) a formulé plusieurs préconisations à mettre en œuvre pour assurer la santé et la sécurité du personnel de collecte :

- S'assurer que le personnel dispose d'une copie à jour de tous les plans de tournées afin qu'il puisse appréhender au mieux son itinéraire ;
- Supprimer le recours à la marche arrière qui constitue un mode de fonctionnement anormal sauf en cas de manœuvre de repositionnement ;
- Interdire la collecte bilatérale sauf dans des cas très exceptionnels où tout dépassement ou croisement avec un véhicule tiers n'est pas possible ;
- Collecter en conteneurs roulants normalisés conçus pour être appréhendés par les lèves-conteneurs et supprimer la collecte en sacs ou en vrac afin de réduire les risques de troubles musculosquelettiques et dorsolombaires ainsi que les risques liés aux piqûres, blessures diverses ou risques biologiques.

Au regard de ces éléments et pour des raisons d'hygiène, de salubrité et de propreté urbaine, Metz Métropole a souhaité s'engager dans un projet de conteneurisation des ordures ménagères. Ce projet avait également pour objectif d'optimiser le service de collecte grâce à la mise à disposition de contenants de stockage des déchets mieux adaptés aux volumes produits par les usagers.

Après une phase d'expérimentation en 2013 et 2014, le schéma de conteneurisation du territoire a été défini dans sa totalité en 2015 puis progressivement déployé depuis.

En 2020, malgré le contexte sanitaire qui a ralenti l'activité en France, 8 PAV enterrés ont été installés, dont 2 à Metz et 6 sur les communes environnantes (Ars-sur-Moselle, Jussy, Lessy, Lorry-lès-Metz, Montigny-lès-Metz, et Woippy), pour un total de 29 cuves.

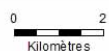
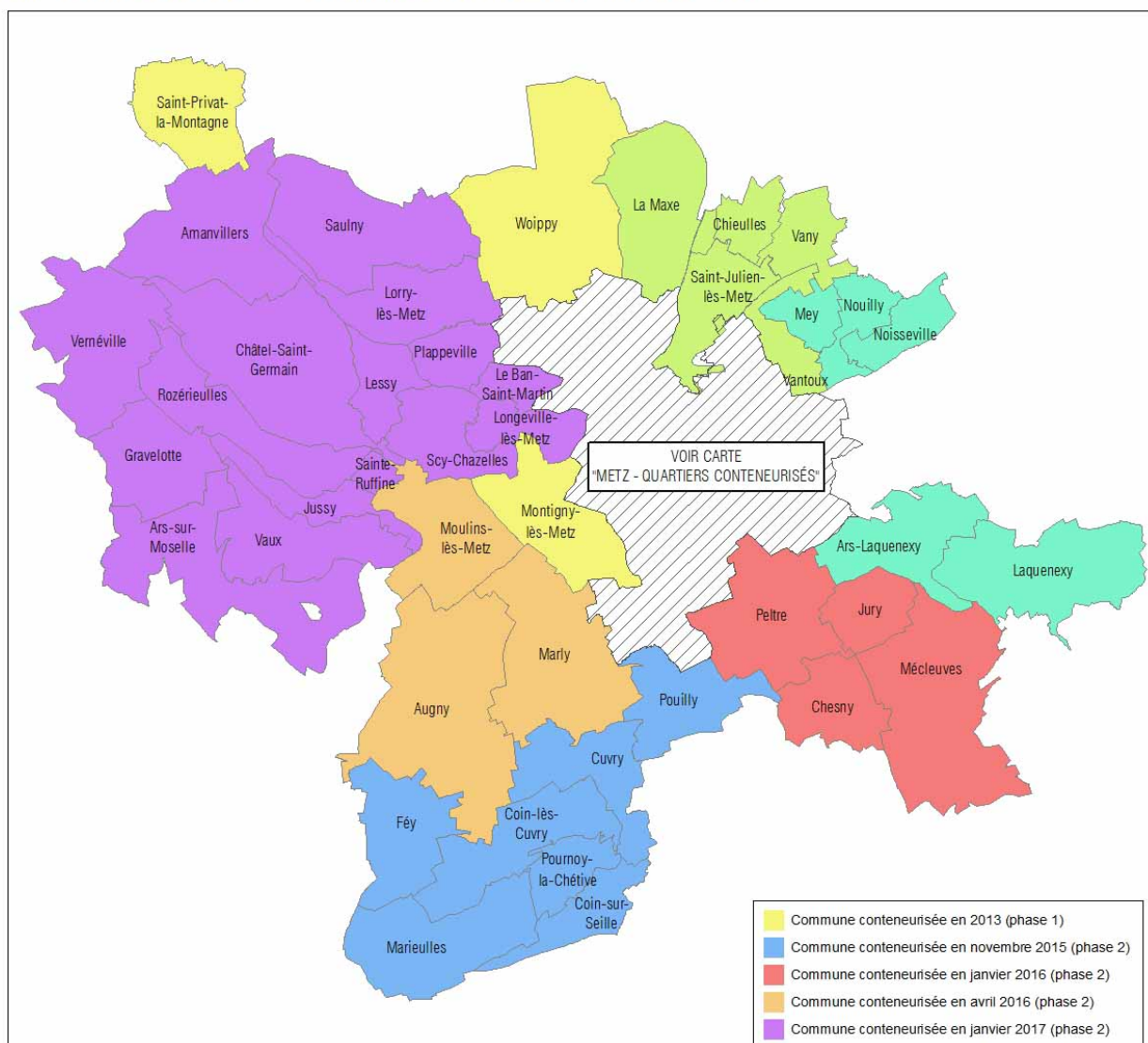
L'année 2020 a également vu la suppression de 18 points de regroupement. Fin 2020, il reste 256 points de regroupement actifs sur le territoire métropolitain dont 4 temporaires liés à des zones de travaux entravant la collecte en porte-à-porte.

2020 a aussi permis d'arrêter le schéma définitif de conteneurisation de la commune d'Ars-sur-Moselle. L'acquisition d'une maison insalubre doit encore être réalisée par l'Établissement Public Foncier du Grand Est en vue d'installer en lieu et place un PAV enterré. L'ensemble des foyers du centre de la commune bénéficieraient alors d'équipements de pré-collecte en apport volontaire.

Enfin, en décembre 2020, sur la base des orientations proposées par la nouvelle conseillère déléguée à la conteneurisation, également adjointe à la propreté à la Ville de Metz, le Comité de Pilotage Ville de Metz / Direction de la Gestion des Déchets a pré-validé 4 scénarios (du 100 % Apport Volontaire au Statut Quo) en vue de répondre aux contraintes historiques, économiques et touristiques propres au centre-ville de Metz. Ces scénarios seront présentés au Président de la Métropole début 2021 afin d'obtenir une validation de la stratégie à déployer.

À l'issue de cette 1^{ère} phase de conteneurisation se profilera une nécessaire 2^{nde} phase, dite d'optimisation : les modalités de collecte des communes déjà conteneurisées seront réévaluées afin de traiter les éventuelles difficultés, une réflexion quant à la pertinence technique et économique de la dualité des modes de collecte (porte-à-porte et apport volontaire) sur un même territoire sera engagée et une stratégie pour l'installation d'équipements en apport volontaire sera définie pour les projets d'aménagement / réhabilitation / résidentialisation, en vue d'une prise en charge financière partagée notamment.

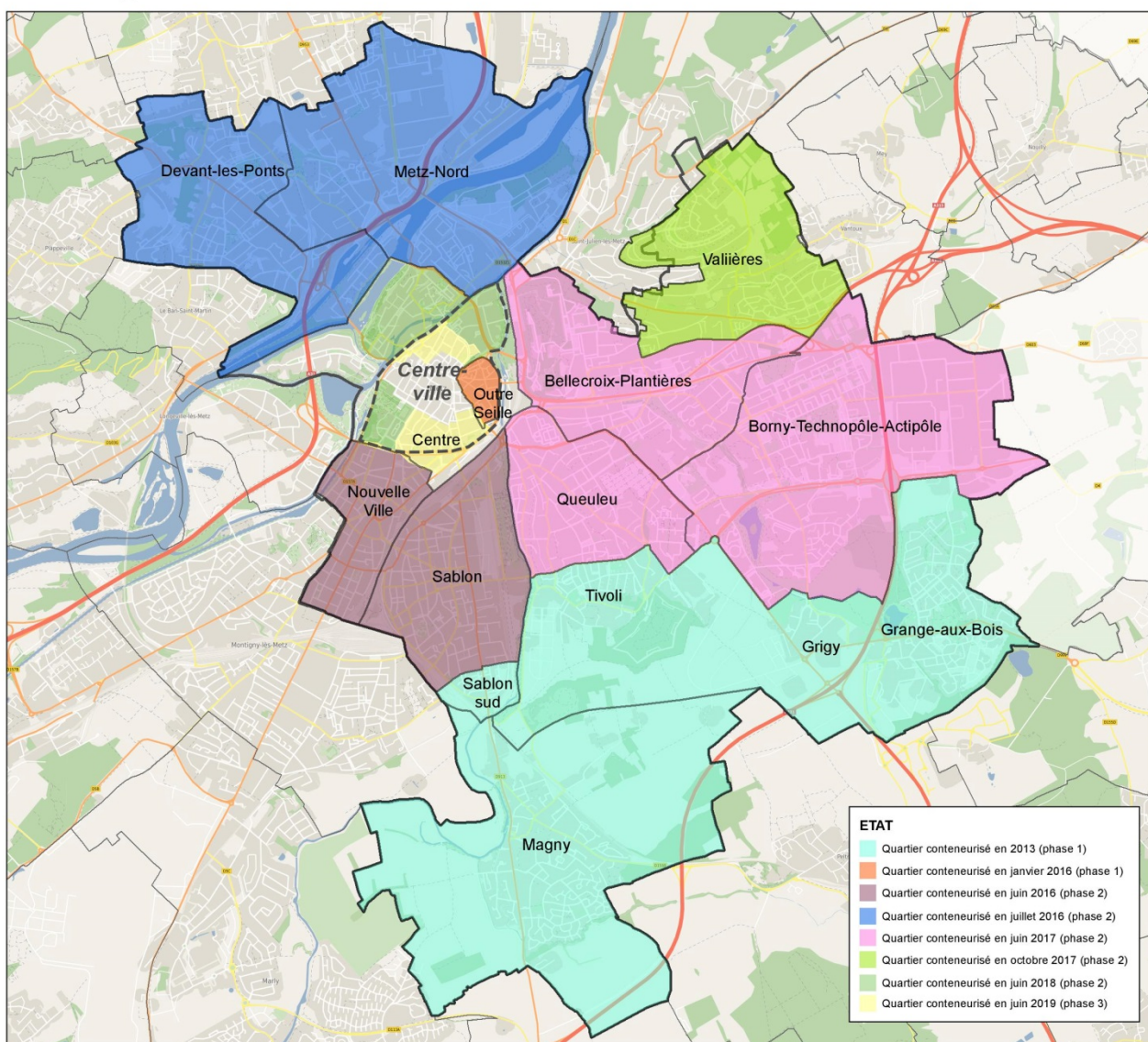
METZ MÉTROPOLE - COMMUNES CONTENEURISÉES



Ref: 03007-01 Carte actualisée le 27/04/2018 Sources : Pôle Gestion des Déchets, Metz Métropole, 2018 Fond cartographique : Service SIG, Metz Métropole, 2018, droits réservés



METZ - QUARTIERS CONTENEURISÉS



Ref. 20204058 Carte réalisée le 20/07/2020 Source : Pôle Gestion des Déchets, Metz Métropole, 2020 Fond cartographique : Service SIG, Metz Métropole, 2020, droits réservés

2.2. La prévention des déchets

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie de Covid-19 qui a largement entravé la réalisation de certaines actions, compte-tenu des confinements successifs, de la mise à l'arrêt de nombreuses activités économiques et de la fragilisation de plusieurs filières partenaires.

Afin d'assurer la continuité du service public tout en respectant les mesures sanitaires, une adaptation constante des missions a été mise en œuvre : travail à distance, événements en ligne, soutien des ambassadeurs du tri et de la prévention pour la réalisation de certaines actions...

L'arrêt de la collecte des emballages ménagers recyclables et la fermeture des déchèteries pendant le 1^{er} confinement ont eu un impact conséquent sur l'évolution des tonnages collectés. La baisse globale des déchets ménagers et assimilés, au-delà de l'objectif fixé de 10 % entre 2010 et 2020, masque en effet une augmentation des ordures ménagères résiduelles, notamment liée aux modifications intervenues dans les modes de consommation (usage unique, suremballage, livraison à domicile) et qu'il conviendra de résorber. Pour ce faire, la prévention aura un rôle essentiel à jouer dans le processus global de gestion des déchets. Le développement de synergies entre les cellules prévention et valorisation constitue également un élément capital en vue de

coupler la réduction des déchets attendue à l'augmentation des performances de tri sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Axe 1 : Gestion de proximité des biodéchets

- Compostage individuel

Les confinements successifs ont entraîné la suspension prolongée des permanences de la régie de mise à disposition des composteurs individuels qui se tenaient au Centre Technique Métropolitain, les lundis de 9h à 12h et les mercredis de 14h à 17h. Afin de répondre aux demandes des usagers, le service de livraison à domicile a donc été dynamisé grâce au soutien des Ambassadeurs du tri et de la prévention (ADTP). Malgré le confinement sanitaire, cette organisation a permis de distribuer 675 composteurs au cours de l'année, soit seulement 95 de moins que l'année précédente.

- Compostage collectif

15 nouveaux sites de compostage « en pied d'immeuble » ont été équipés en 2020, pour un total de 106 sites depuis le début de l'opération en 2012. Plus de 2 000 usagers bénéficient ainsi de ce type d'équipement.

2 nouveaux sites de compostage de quartier ont également été installés en 2020, dans les quartiers de Metz Sablon et Outre-Seille, ce qui porte à 7 le nombre de sites en fonctionnement à l'échelle de Metz Métropole.

- L'association « Tripôt » gère 2 sites situés rue Antoine et rue Drogon à Metz.
- L'association « Oppidum » gère le site situé rue des Murs à Metz.
- L'association « Du côté de chez Nelson » gère le site situé rue Belle Isle à Metz.
- L'association « Motris » gère le site situé rue Claudel à Metz.
- L'association « Oui vivre en Outre-Seille » gère le site situé rue de la grève à Metz.
- L'association « Les composteurs du lavoir » gère le site situé rue sainte chrétienne à Metz.

- Réutilisation des sapins de Noël

En 2020, l'ensemble des communes de la Métropole se sont vues proposées de participer à l'opération de réutilisation des sapins de Noël. Sur les 44 communes, 25 communes ont adhéré à l'opération et 4 ont choisi de valoriser leurs sapins hors partenariat avec la Métropole. 4 065 sapins ont ainsi été récupérés pour un peu plus de 28 tonnes de broyat obtenu, contre 1 954 sapins et 14 tonnes de broyat en 2019.

Axe 2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

- En restauration collective

En 2020, 1 commune a rejoint le projet « zéro gaspi dans les cantines : moins jeter et mieux manger » porté par la Métropole depuis 2017. Cela porte à 23 le nombre de structures de restauration engagées, soit 2 380 enfants concernés pour un total de 342 000 repas servis chaque année. La Ville de Metz a également initié cette démarche auprès de 8 de ses restaurants.

- En restauration commerciale

La Métropole a choisi de promouvoir la pratique du « Gourmet Bag » (doggy bag à la française) en mettant à disposition des restaurateurs du territoire des supports de communication et des boîtes sérigraphiées. Si près de 100 restaurants s'étaient engagés dans la démarche en 2019, aucune sollicitation n'a pu avoir lieu courant 2020 compte-tenu de la fermeture prolongée des établissements.

Axe 3 : Prolongement de la durée d'usage

- Filière Livres

Metz Métropole apporte son soutien au développement et à la pérennisation du partenariat initié en 2017 entre RecyclLivres, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des adultes (CMSEA) et plusieurs entreprises d'insertion mosellanes pour le déploiement d'une filière de réemploi

du livre. Malgré les difficultés rencontrées par la filière, 11 tonnes soit plus de 18 000 livres ont pu être collectés en 2020 en vue d'un réemploi ou d'un recyclage.

- Filière TLC

Depuis 2013, Metz Métropole développe la filière de réemploi/recyclage des textiles, linges de maison et chaussures (TLC) en partenariat avec les communes et l'entreprise d'insertion Tri d'Union.

En 2020, les 65 conteneurs installés dans 32 communes ainsi qu'en déchèteries ont permis de collecter 270 tonnes de TLC en vue de leur réutilisation ou de leur recyclage ; un chiffre en baisse par rapport à 2019 (310 tonnes) qui s'explique par l'arrêt de l'activité du collecteur pendant le premier confinement national, soit de la mi-mars à la mi-mai.

- Collectes zéro gaspi

356 donateurs ont apporté 9,2 tonnes d'objets dans le cadre des collectes organisées dans les déchèteries d'HAGANIS par les compagnons d'Emmaüs. Ces objets sont ensuite nettoyés, réparés si besoin, puis mis en vente dans les magasins Emmaüs de Peltre et de Thionville. En 2020, les collectes se sont déroulées uniquement sur trois mois, entre août et octobre pour les déchèteries de Marly et de Metz-Nord et entre juillet et septembre pour les déchèteries d'Ars-sur-Moselle et de Metz-Magny ; la crise sanitaire ayant entravé la reprise après la trêve hivernale.

- Annuaire des réparateurs

La marque « Répar'acteurs » permet aux artisans de la réparation de se positionner en tant qu'acteur du développement durable et de l'économie circulaire. Elle leur apporte une meilleure visibilité et leur permet de se positionner en tant qu'acteur de la réduction des déchets sur les territoires. Ce réseau commence à se développer avec 6 artisans du territoire métropolitain labellisés, sur un total de 21 en Moselle.

- Le Matériatruck

En parallèle de son projet de matériauthèque, l'association La Fibre, basée à Bliida, a aménagé une camionnette appelée « Matériatruck ». Inaugurée le 24 septembre 2020, le Matériatruck servira à la réalisation d'ateliers mobiles de sensibilisation auprès de différents publics (écoliers, salariés, étudiants...).

Axe 4 : Consommation responsable

- Filière gobelets lavables

Metz Métropole a réalisé une étude méthodologique et élaboré un plan d'actions afin de favoriser l'émergence d'une filière de prêt et lavage de gobelets réutilisables dès 2021.

- Stop Pub

À la suite d'une sollicitation de l'association Zero Waste Metz, antenne locale de Zero Waste France, pour obtenir des Stop Pub dans le cadre d'une action de sensibilisation, un projet partagé a été initié en vue de poursuivre la réduction des quantités d'imprimés non sollicités (INS) jetés et sensibiliser les habitants de la Métropole aux alternatives existantes.

Axe 5 : Accompagnement des non-ménages

- Services de la Métropole

Le déménagement vers la Maison de la Métropole a eu lieu en novembre, en tenant compte des préconisations formulées par le service prévention et valorisation des déchets afin d'organiser la gestion des déchets au cours de l'opération (réemploi du mobilier notamment) et après l'installation des agents (emplacement des points de collecte, installation d'un composteur, gestion des cartons...).

- Accompagnement Redevance Spéciale (RS)

3 nouveaux établissements ont été accompagnés en 2020. Depuis le début de l'opération en 2016, 26 structures professionnelles, dont 5 non-soumises à la RS mais intégrées à la démarche en raison de leur exemplarité, ont ainsi été accompagnées dans le cadre de la démarche proposée par la Métropole. 10 d'entre elles se sont engagées dans des actions de prévention et/ou de valorisation de leurs déchets.

- Eco-défis

Action portée par la Direction du Territoire Durable de Metz Métropole, les Eco-défis ont pour objectif d'accompagner les artisans et commerçants du territoire qui souhaitent s'impliquer dans des actions de développement durable. En 2020, 52 entreprises artisanales ont été accompagnées dans la réalisation de 414 défis, dont 134 étaient en lien avec la gestion des déchets.

Axe 6 : Transversalité

- Sensibilisation du grand public

Au-delà du développement de projets, il est nécessaire de sensibiliser le grand public à la thématique de la prévention des déchets et à ses multiples enjeux (sanitaires, sociaux, environnementaux, économiques...).

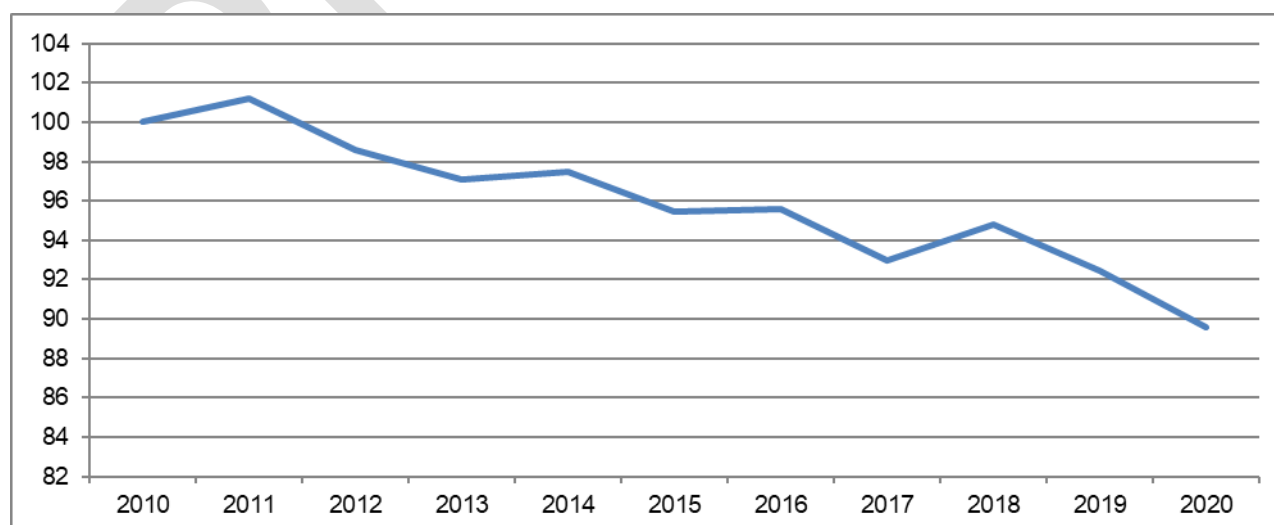
Des interventions sont donc réalisées tout au long de l'année, à l'occasion d'événements organisés par la Métropole, les communes ou les partenaires associatifs et professionnels. Ces événements peuvent s'adresser au grand public ou à des groupes plus ciblés. Les principaux sujets abordés sont : le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la consommation responsable ou encore le réemploi.

En 2020, la crise sanitaire a toutefois fortement empêché la planification et le maintien d'événements en présentiel.

Le format de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2020 a ainsi évolué vers une édition innovante, exclusivement virtuelle. Avec le soutien de la direction de la communication, des publications ont été réalisées du 21 au 29 novembre, via 3 canaux : le site Internet, les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) et la chaîne YouTube de Metz Métropole.

Les 24 publications ont permis d'atteindre 65 503 personnes pour 172 988 vues et 851 réactions. Les pages liées à la gestion des déchets ont également généré 10,8 % du trafic du site internet de Metz Métropole.

Évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés produits (base 100 en 2010)



Les actions mises en œuvre en matière de prévention des déchets ont permis une baisse des quantités de déchets ménagers et assimilés produits de 10,4 % entre 2010 et 2020, soit 63,3 kg/hab. évités.

2.3. L'augmentation des performances de tri

La crise sanitaire a eu un impact conséquent sur le déroulé des actions prévues dans le cadre du plan pluriannuel 2019/2021 pour l'amélioration des performances de tri et de recyclage des emballages recyclables et des papiers. La nécessité de limiter au maximum les interactions avec les usagers a notamment empêché la réalisation des actions de sensibilisation en porte-à-porte par les ADTP, principal vecteur d'information du public.

Afin d'assurer la continuité du service public tout en respectant les mesures sanitaires, une adaptation constante des missions a donc été mise en œuvre : sensibilisation des usagers de manière dégradée via la distribution des consignes dans les boîtes aux lettres, organisation de sessions de sensibilisation par visioconférence, soutien à la tenue des permanences de mise à disposition des composteurs puis à la livraison à domicile, etc.

Dans une société qui restera longtemps marquée par la crise sanitaire, la sensibilisation en porte-à-porte est devenue intrusive et génératrice de réticences de la part des usagers, sa reprise ne pourra donc qu'être progressive. C'est pourquoi le service prévention et valorisation des déchets développera de nouvelles modalités d'échange avec les usagers, en leur permettant de venir à notre rencontre, lors des marchés de plein-air par exemple.

Action 1 : Renforcement du maillage des points d'apport volontaire pour le verre d'emballage

L'état des lieux des conteneurs aériens de collecte du verre d'emballage réalisé en 2019 a débouché sur la rédaction d'un cahier des charges pour l'acquisition de nouveaux équipements. Après attribution du marché, les nouveaux équipements permettront le remplacement des bornes dégradées et une densification du maillage.

Action 2 : Amélioration de la qualité du tri dans les points de regroupement (PR)

L'expérimentation de bacs à couvercle operculé n'a pu être déployée en 2020 compte-tenu de l'impossibilité de réaliser des caractérisations.

Action 3 : Rendre exemplaires et acteurs les agents de la Direction de la Gestion des Déchets

Une formation « Réduire et trier mes déchets au bureau » a été élaborée par deux techniciens de la prévention et de la valorisation des déchets de la Direction de la Gestion des Déchets. Elle sera proposée début 2021 aux agents nouvellement installés à la Maison de la Métropole, sous la forme d'un webinaire complété d'une activité ludique de 30 minutes. Cette formation sera progressivement déployée auprès de l'ensemble des agents métropolitains.

Actions 4 et 7 : Déploiement du tri en habitat collectif et conduite de campagnes de sensibilisation ciblées

1 074 foyers ou entreprises répartis sur 4 communes de la Métropole ont bénéficié d'un rappel des consignes par un ADTP dans le cadre d'actions de sensibilisation en porte-à-porte.

Action 6 : Organisation de stands de sensibilisation grand public

Les ADTP ont participé à 3 événements locaux au cours desquels ont été proposées des activités ludiques visant à rappeler les consignes de tri et à sensibiliser aux gestes de prévention : Rose'n'Roll, EcoMains et une version dématérialisée de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

4 ateliers ont également permis la diffusion des consignes de tri auprès de 108 personnes. Ces animations ont notamment été réalisées en pied d'immeubles, auprès d'enfants en accueil de loisirs ou en partenariat avec des établissements scolaires.

Action 8 : Accompagnement des professionnels

3 nouveaux établissements ont été accompagnés en 2020.

Action transversale : Conteneurisation et accompagnement au changement de mode de collecte

L'accompagnement des usagers dans le cadre du changement de mode de collecte s'est poursuivi au travers de 19 actions menées sur 6 communes, dont Metz où la majeure partie du Quartier Gare est

maintenant conteneurisée. 985 foyers et professionnels ont ainsi été sensibilisés par un ambassadeur du tri et de la prévention.

18 actions correctives post-conteneurisation et de rappel du règlement de collecte ont également été réalisées sur 6 communes, soit 958 foyers et professionnels sensibilisés.

Actions dédiées au suivi de la qualité du tri des emballages recyclables

Compte-tenu de la nécessité de limiter tout contact rapproché avec les déchets, ni caractérisation ni contrôle qualité n'ont été réalisés au cours de l'année.

Soutien aux actions de prévention

Les ADTP ont apporté leur soutien pour la livraison à domicile des composteurs individuels, une organisation privilégiée en raison de la suspension des permanences de la régie de mise à disposition.

Lors de l'arrêt des collectes des textiles, linges et chaussures par le prestataire Tri d'Union, les ADTP ont effectué un suivi des bornes de collecte et apposé des panneaux d'information à destination des usagers.

Le programme pédagogique

La sensibilisation des plus jeunes à la préservation de l'Environnement constitue un axe important de l'action de Metz Métropole depuis de nombreuses années. En partenariat avec l'Inspection Académique, un programme pédagogique à destination des écoles primaires et maternelles du territoire est décliné pour sensibiliser les enfants de 3 à 11 ans aux enjeux du tri et de la réduction des déchets ménagers.

En 2019-2020, 116 classes, réparties dans 45 écoles, se sont inscrites au projet pédagogique, contre 129 l'année précédente. 2 681 enfants et par extension, autant de familles, ont été sensibilisés au recyclage et à l'importance de mieux gérer les déchets.

2.4. La Redevance Spéciale (RS)

Les professionnels peuvent faire appel à Metz Métropole pour la collecte et le traitement de leurs déchets assimilables aux ordures ménagères. Ce service est principalement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), calculée sur la valeur du foncier bâti et sans corrélation avec la quantité de déchets produite.

Afin d'inciter les professionnels à réduire et valoriser leurs déchets, rééquilibrer les charges entre les ménages et les non-ménages et financer au plus juste le service rendu, le Conseil de Communauté de Metz Métropole a délibéré le 13 avril 2015 sur la mise en œuvre de la Redevance Spéciale (RS).

La RS est depuis déployée par abaissement successif du seuil d'assujettissement :

- Le 11 décembre 2017, le Bureau a voté le déploiement de la phase 3 à compter du 1^{er} janvier 2019, avec un seuil d'assujettissement fixé à 4 000 litres hebdomadaires de déchets ;
- Un groupe de travail composé d'élus de la Commission Collecte, Traitement et Valorisation des déchets a permis de préparer le bureau du 11 juin 2019 visant à déployer la phase 4 du projet. À partir du 1^{er} janvier 2021, la RS s'appliquera ainsi à tout non-ménage produisant plus de 3 300 litres hebdomadaires de déchets.

Malgré une situation sanitaire dégradée, l'année 2020 a permis de mettre en application les délibérations votées précédemment. En effet, le déploiement de la phase 3 s'est poursuivi et la phase 4, entraînant un abaissement du seuil, a pu être amorcée.

Le coût des déchets recyclables demeure fixé à 0,020 € / litre et celui des déchets non-recyclables à 0,038 € / litre.

Les modalités techniques et financières de la RS ont été fixées comme des leviers pour inciter les professionnels à :

- Optimiser leur organisation afin de rationaliser les moyens de pré-collecte mis à disposition et faciliter la collecte ;

- Réduire les quantités de déchets par une facturation en adéquation avec les volumes produits ;
- Trier et orienter les déchets vers les bonnes filières de valorisation grâce à un tarif incitatif pour les déchets recyclables.

En 2020, parmi les 246 non-ménages contactés, 101 ont vu leur production de déchets diminuer sous le seuil de RS (réorganisation interne de la gestion des déchets, collecte partielle par une société privée, optimisation de l'utilisation des bacs...) et 5 ont choisi de faire appel à un prestataire privé.

Concernant l'évolution du nombre de redevables :

- 115 engagements étaient actifs au 1^{er} janvier 2020 ;
- 4 nouveaux engagements ont été signés en cours d'année ;
- 7 structures ont fermé ou ont réduit leur production sous le seuil d'assujettissement ;
- 1 site engagé a été résilié.

Ainsi, 111 engagements sont actifs au 31 décembre 2020.

2.5. Qualité, Hygiène et Sécurité

2.5.1. Mesures d'hygiène et de sécurité mises en œuvre

Dans le cadre de la conteneurisation, le service a principalement été mobilisé dans l'analyse et la réduction des manœuvres dangereuses lors de l'action de collecte au cours des dernières années.

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents et prévenir les risques professionnels, conformément à ses obligations, Metz Métropole a continué en 2020 à :

- Mettre en œuvre des protocoles de sécurité pour les intervenants extérieurs au Centre Technique Métropolitain (CTM) et sur les sites extérieurs ;
- Déployer des opérations de communication et d'information auprès des usagers et des communes en cas de dysfonctionnement sur le terrain (problème de collecte, d'hygiène, dégradations ...) ;
- Organiser des ¼ d'heure sécurité à destination des agents.

Malgré une année 2020 fortement marquée par la crise sanitaire de Covid-19, certaines actions visant à améliorer la santé et la sécurité des agents ont été poursuivies ou mise en œuvre telles que :

- La création de supports de ¼ d'heure Environnement Santé Sécurité (EHS) afin de poursuivre la constitution d'une bibliothèque de sujets qui pourront être utilisés par la hiérarchie en fonction des problématiques rencontrées ;
- La réalisation d'une analyse statistique détaillée des accidents des années 2018, 2019 et 2020 afin de mieux appréhender les causes principales d'accident ainsi que les principaux sièges et natures des lésions ;
- La mise en œuvre de tableaux de bord visant à suivre mensuellement l'évolution du taux de fréquence et du taux de gravité au sein de la Direction de la Gestion des Déchets ;
- L'analyse systématique des accidents avec arrêt à partir du second semestre par une équipe pluridisciplinaire : victime, responsable hiérarchique de l'accidenté, services supports ou techniques si besoin et service Environnement Hygiène Sécurité (EHS) ;
- La mise à jour complète de l'évaluation des risques au poste de travail via l'outil métropolitain mis à disposition.

2.5.2. Formations sécurité suivies par les personnels

Le tableau ci-dessous récapitule les formations suivies par les agents en 2020 :

Intitulé formation	Nombre d'agents formés	Durée de formation en jours
FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES		
CACES R486 Gerbeur (formation initiale)	8	2
CACES Grues auxiliaires (recyclage)	1	2
FCO Transport de marchandises	5	5
FIMO transport de marchandises	0	0
Le maintien et l'actualisation des compétences des sauveteurs secouristes du travail	1	1
RISQUES PSYCHOSOCIAUX		
Formation Risques psychosociaux	1	0,5
Sensibilisation Handicap-management	2	0,5
La gestion des agressions ripeurs-chauffeurs (prévention) + optimiser ma relation à l'utilisateur	7	2
Optimiser la relation à l'utilisateur (en face à face ou au téléphone)	9	3
Formation sécurité préalable à la prise de poste des intérimaires et saisonniers	89	0,5
La relation entre usagers et agents des services déchets et propreté	1	2

2.5.3. Nombre d'accidents de travail et taux d'absentéisme de la régie directe de Metz Métropole

- 22 accidents de travail avec arrêt (31 en 2019) ;
- 0 maladie professionnelle (0 en 2019) ;
- 1 accident de travail sans arrêt (2 en 2019) ;
- 0 accident de travail mortel (0 en 2019).

Taux de fréquence = (nombre d'accidents avec arrêt + nombre d'accidents mortels) x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées)

Taux de gravité = nombre de jours calendaires d'arrêts de travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées

Taux d'absentéisme = nombre d'heures d'absence (tous les arrêts sauf congés maternité et congés paternité) * 100 / nombre d'heures travaillées dans l'année

Année	Taux de fréquence	Taux de gravité	Taux d'absentéisme
2018	107,86	6,98	11,93
2019	80,93	5,63	9,75
2020	59,02	4,44	8,52

La tendance à la baisse du taux de fréquence entre 2018 et 2019 s'est poursuivie en 2020. À titre de comparaison, le taux de fréquence 2020 reste tout de même supérieur à la moyenne nationale pour l'activité de collecte des déchets non dangereux qui était de 41,7 en 2019.

Le taux de gravité est également en baisse par rapport aux années précédentes. Néanmoins, il reste supérieur à la moyenne nationale pour les métiers la collecte des déchets qui était de 3,6 au titre de l'année 2019.

L'analyse détaillée des accidents a permis d'identifier que les chevilles (37 % des AT avec arrêt 2020) et le bassin/abdomen (18 % des AT avec arrêt 2020) représentaient les sièges des lésions les plus impactés. Les principales natures des lésions sont en effet les entorses puis les douleurs lombaires.

Enfin, le taux d'absentéisme a également poursuivi sa baisse malgré une légère augmentation du nombre de jours d'arrêt pour maladie ordinaire, compensée par la nette diminution du nombre de jours d'arrêt à la suite d'accident du travail (- 23 % par rapport à 2019) et du nombre de jours d'arrêt pour longue maladie.

2.5.4. Projet de management de la qualité et de la sécurité

La Direction de la Gestion des Déchets est engagée dans une démarche de management de la qualité et de la sécurité afin :

- D'optimiser son fonctionnement et son organisation ;
- De fiabiliser ses données ;
- De centraliser les informations et de les rendre accessibles à tous ;
- De développer les compétences des équipes et de les impliquer autour d'un projet commun.

Et ainsi :

- Améliorer l'écoute et la satisfaction des usagers et des communes ;
- Faciliter le travail collectif entre élus et service public ;
- Améliorer les performances environnementales et réduire les impacts environnementaux ;
- Améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel.

Cette démarche se traduit notamment par la formalisation des processus, la traçabilité des données et la structuration d'un système documentaire.

2.6. Relation usagers

Créé en 2012, le service « relations aux usagers », est aujourd'hui le point d'entrée de la Direction de la Gestion des Déchets. Joignables par mail (qualitedechets@metzmetropole.fr) ou via un numéro unique (03 87 20 10 10), 3 agents prennent en charge les demandes de renseignements et les réclamations des usagers, bailleurs et communes. Ce service est ouvert du lundi au jeudi, de 8h00 à 18h00 et le vendredi de 8h à 17h, soit 49h00 de permanence hebdomadaire à l'écoute et au service du public.

En 2020, 22 200 demandes (mails, appels téléphoniques, formulaires en ligne, courriers...) ont été enregistrées (aucune saisie de donnée durant le premier confinement), dont :

- 10 % de réclamations concernant la conteneurisation et la collecte des déchets ;
- 67 % de demandes de renseignements au sujet des jours de collecte, horaires de sortie des sacs ou bacs, distribution des sacs, conteneurisation ;
- 3 % de mises en relation ;
- 21 % de prises de rendez-vous pour une collecte d'encombrants.

En 2020, les demandes par services se répartissent principalement comme suit :

- 55 % pour la collecte (porte-à-porte, PAV et encombrants) ;
- 3 % pour la distribution des sacs ;
- 22 % pour la pré-collecte (conteneurisation, maintenance et livraison des bacs) ;
- 6 % pour la prévention.

Les réclamations sont analysées en collaboration avec les services concernés afin de mettre en place des actions correctives et améliorer la qualité du service rendu. Les aléas de collecte et les difficultés rencontrées sur le terrain sont également transmis aux communes pour information ou pour intervention.

2.7. Géolocalisation

Le système déployé associe systèmes embarqués et logiciels d'exploitation et d'optimisation des tournées. Il est composé d'une balise GPS qui relève la position en temps réel du véhicule de collecte, d'une console embarquée qui, connectée à la balise GPS, permet au chauffeur d'être guidé et de recevoir des informations, ou même d'en saisir (événements, anomalies, etc.), et d'un système de lecture RFID pour l'identification des puces des bacs de Metz Métropole.

Les équipements sont utilisés pour :

- Relever la position des camions en temps réel ainsi que les informations afférentes : ensemble des collectes en cours et leurs véhicules associés, localisation du véhicule, tournée(s) affectée(s), durée de la collecte à l'instant T, temps de collecte restant, etc. ;
- Permettre aux équipages de téléphoner à une liste de contacts prédéfinis et de recevoir des appels.

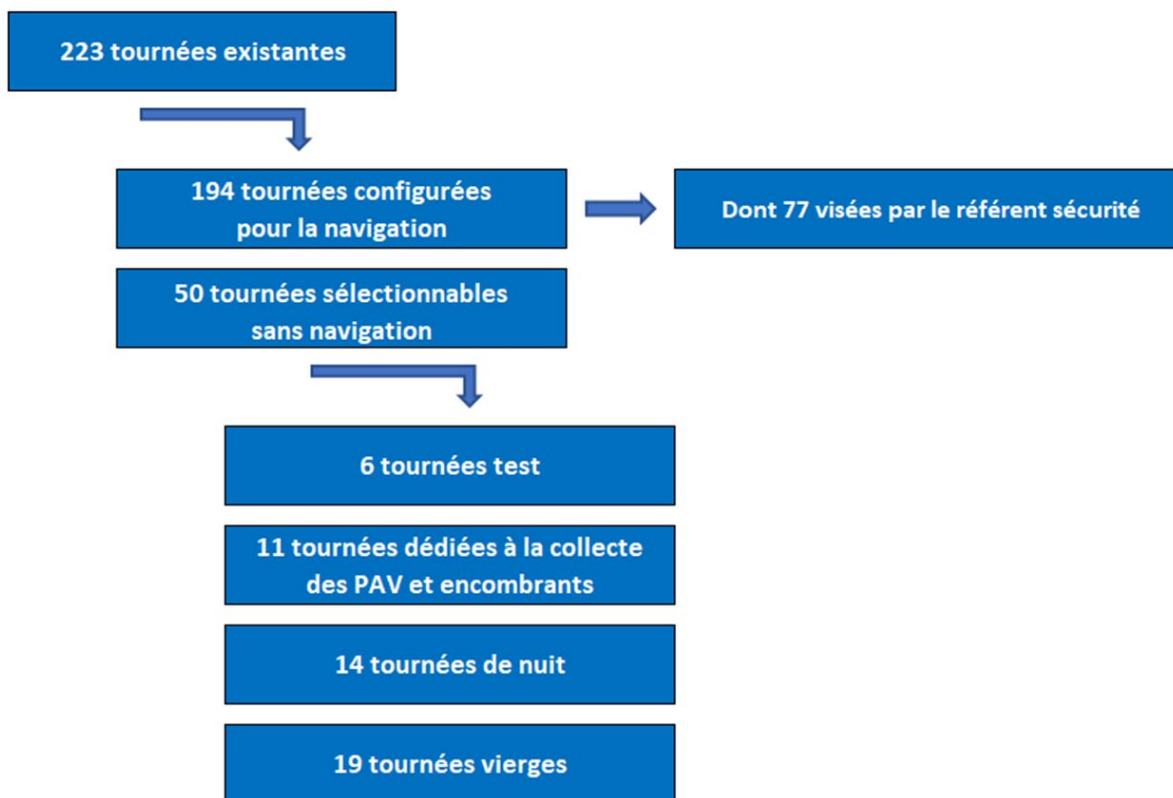
Ces données permettent de répondre en direct à l'usager sur l'avancée de la tournée et les difficultés rencontrées, en lien direct avec les équipages.

De plus, le système relève :

- Les données d'exploitation : date, heure de départ et fin de tournée, durée de la tournée, temps et kilométrage, nombre de bacs levés (par tronçon, par commune...);
- Les anomalies saisies par l'équipe de collecte (dépôts sauvages, bacs cassés, etc.) ou les événements ponctuels (rue bloquée, problème d'accessibilité, conditions météorologiques, etc.). L'équipage saisit également la localisation des points noirs de sécurité : marches arrière, collectes en bilatéral (par rues, par communes...).

L'analyse de ces données, au travers des logiciels d'exploitation (analyses statistiques, cartographie...) contribue à optimiser la qualité de service et à améliorer les conditions de travail des agents, dans le respect des préconisations de recommandation R-437.

Au 31 décembre 2020, 223 tournées sont répertoriées dans le système et permettent l'identification des agents et des missions.



3. Les indicateurs techniques

3.1. Les contenants

3.1.1. Les sacs

En 2020, seuls les secteurs non-conteneurisés des centres-villes de Metz et d'Ars-sur-Moselle ont été dotés en sacs, soit une distribution de :

- 365 600 sacs pour la collecte des ordures ménagères (444 900 en 2020)
- 170 000 sacs transparents pour la collecte sélective (208 500 en 2020)

Plus aucun sac ne sera distribué au terme de la conteneurisation.

3.1.2. Les bacs

Metz Métropole met à disposition différents volumes de bacs pour la collecte en porte-à-porte, en fonction de la taille du ménage :

Nombre de personnes par foyer	De 1 à 4 pers.	5 pers.	6 pers. Et plus
Dotation en bacs OMR	180 L	240 L	360 L
Dotation en bacs EMR	180 L	240 L	240 L

En 2020, 1 641 bacs OMR et 1 784 bacs EMR ont été distribués.

398 bacs destinés à la collecte des ordures ménagères et assimilés (OMA) ont également été distribués aux non-ménages.

Au 31 décembre 2020, 51 586 bacs OMR, 6 364 bacs OMA et 50 057 bacs EMR sont en service.

3.1.3. Les points de regroupement (PR)

Le nombre de PR évolue constamment en lien avec le projet de conteneurisation et le programme de déploiement des points d'apport volontaire (PAV). Selon le caractère dotable des secteurs, des PR sont installés mais peuvent également être déplacés, remplacés par des PAV ou encore retirés au profit d'une dotation individuelle.

Au 31 décembre 2020, 256 PR sont en service, contre 272 un an plus tôt.

3.1.4. Les points d'apport volontaire (PAV)

Au 31 décembre 2020, Metz Métropole dispose sur son territoire de :

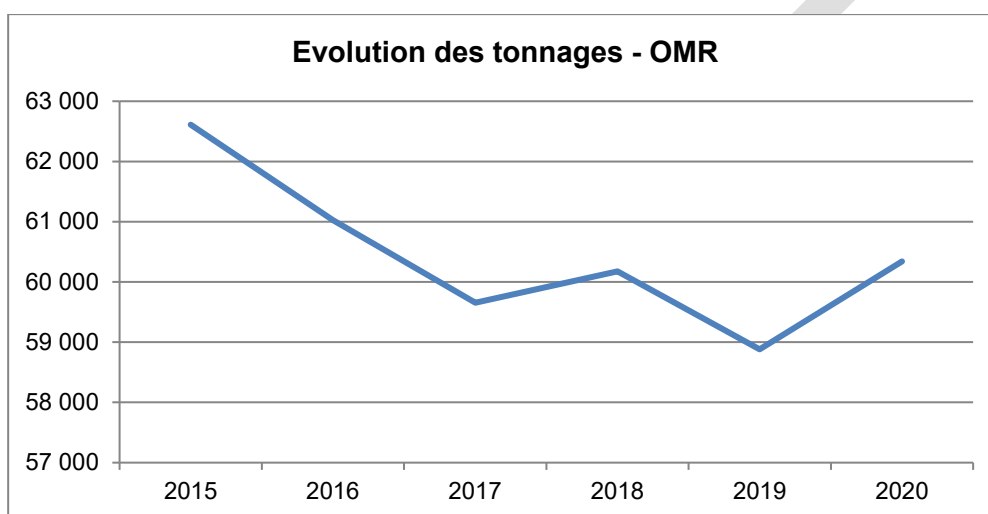
- 323 conteneurs aériens dont 223 conteneurs verre et 100 conteneurs JRM ;
- 314 points d'apport volontaire enterrés composés de :
 - 255 colonnes verre ;
 - 91 colonnes JRM ;
 - 528 colonnes OMR ;
 - 266 colonnes EMR/JRM.

3.2. Les tonnages collectés

3.2.1. Les ordures ménagères résiduelles

Ordures Ménagères (OMR)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	218 469	67 230	/	/	307,7
2015	220 593	62 611	-6,9%	-6,9%	283,8
2016	220 593	61 027	-2,5%	-9,2%	276,6
2017	221 192	59 657	-2,2%	-11,3%	269,7
2018	221 484	60 176	0,9%	-10,5%	271,7
2019	221 184	58 881	-2,2%	-12,4%	266,2
2020	221 489	60 342	2,5%	-10,2%	272,4

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2020



Du 23/03 au 27/04, afin d'organiser un roulement des équipages et limiter les interactions entre agents, la collecte des emballages ménagers recyclables en porte-à-porte a été stoppée au profit d'une collecte exclusive des ordures ménagères résiduelles. Dans le même temps, HAGANIS a procédé à la fermeture de l'unité de traitement des matériaux afin de garantir la sécurité des agents travaillant sur la chaîne de tri et donc en contact rapproché avec les déchets des usagers. Cela a eu pour effet un transfert des emballages ménagers recyclables vers les ordures ménagères résiduelles et donc une hausse des tonnages collectés en OMR.

Les changements de mode de consommation en période de crise sanitaire (usage unique, suremballage...) semblent également avoir eu un impact à la hausse sur les tonnages collectés.

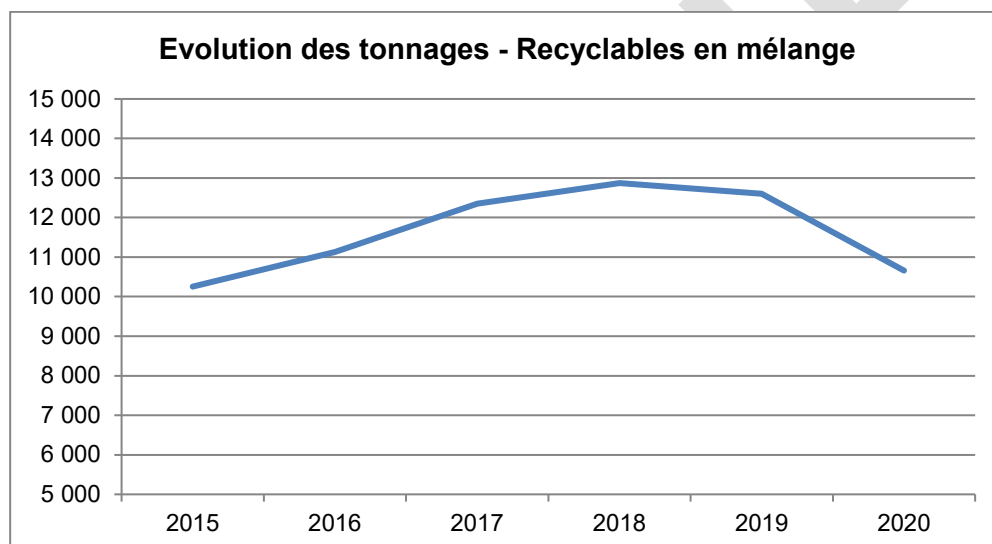
3.2.2. Les matériaux recyclables

Cette partie présente de manière distincte les déchets recyclables collectés en mélange en porte-à-porte et en apport volontaire, les journaux, revues et magazines (JRM) collectés en apport volontaire ainsi que les cartons des commerçants du centre-ville collectés en porte-à-porte.

3.2.2.1. Recyclables en mélange

Recyclables en mélange (EMR)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	218 469	9 272	/	/	42,4
2015	220 593	10 254	10,6%	10,6%	46,5
2016	220 593	11 126	8,5%	20,0%	50,4
2017	221 192	12 354	11,0%	33,2%	55,9
2018	221 484	12 872	4,2%	38,8%	58,1
2019	221 184	12 603	-2,1%	35,9%	57,0
2020	221 489	10 658	-15,4%	14,9%	48,1

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2020



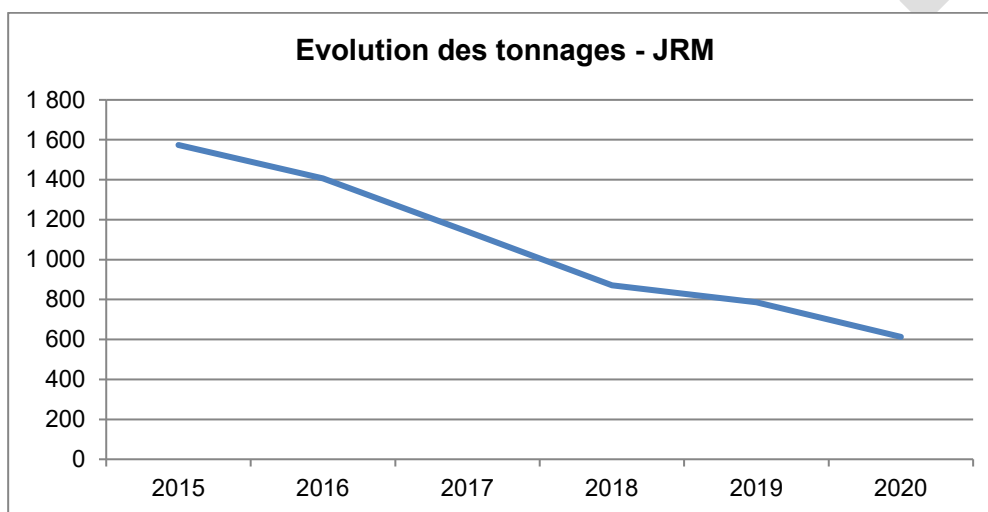
Du 23/03 au 27/04, afin d'organiser un roulement des équipages et limiter les interactions entre agents, la collecte des emballages ménagers recyclables en porte-à-porte a été stoppée au profit d'une collecte exclusive des ordures ménagères résiduelles. Dans le même temps, HAGANIS a procédé à la fermeture de l'unité de traitement des matériaux afin de garantir la sécurité des agents travaillant sur la chaîne de tri et donc en contact rapproché avec les déchets des usagers. Cela a eu pour effet un transfert des emballages ménagers recyclables vers les ordures ménagères résiduelles et donc une baisse des tonnages collectés en EMR.

La reprise de la collecte en porte-à-porte des emballages ménagers recyclables fin avril n'a pas immédiatement été accompagnée d'une reprise du geste de tri par les usagers.

3.2.2.2. Journaux, revues, magazines en apport volontaire

Journaux Revues Magazines (JRM)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	218 469	2 350	/	/	10,8
2015	220 593	1 574	-33,0%	-33,0%	7,1
2016	220 593	1 407	-10,6%	-40,1%	6,4
2017	221 192	1 141	-18,9%	-51,4%	5,2
2018	221 484	872	-23,6%	-62,9%	3,9
2019	221 184	787	-9,7%	-66,5%	3,6
2020	221 489	613	-22,1%	-73,9%	2,8

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2020

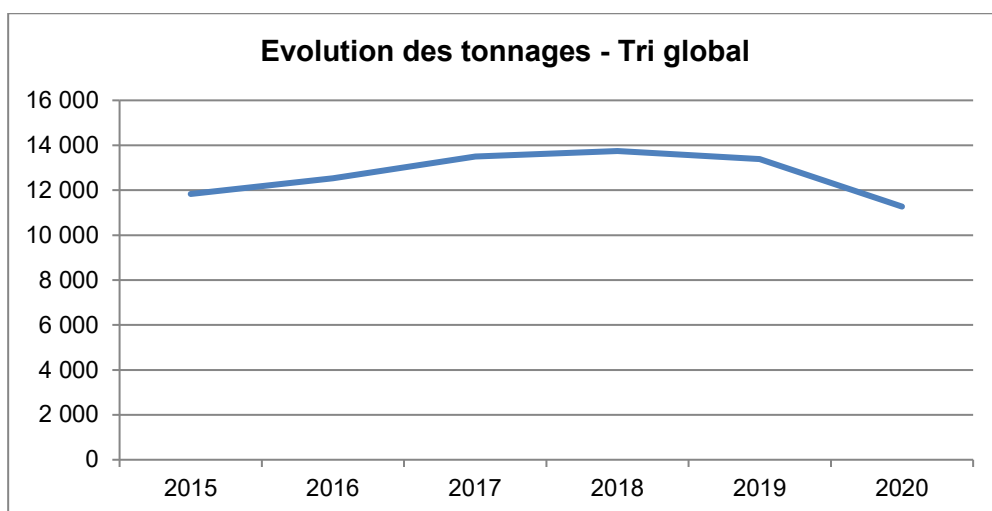


Depuis 2013, Metz Métropole harmonise la collecte des déchets à l'échelle de son territoire en remplaçant les bornes destinées à la collecte du papier par des bornes dédiées à la collecte du tri en mélange, ce qui implique une diminution continue de ce flux.

3.2.2.3. Tri global

Tri global	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	218 469	11 622	/	/	53,2
2015	220 593	11 828	1,8%	1,8%	53,6
2016	220 593	12 533	6,0%	7,8%	56,8
2017	221 192	13 495	7,7%	16,1%	61,0
2018	221 484	13 744	1,8%	18,3%	62,1
2019	221 184	13 390	-2,6%	15,2%	60,5
2020	221 489	11 271	-15,8%	-3,0%	50,9

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2020

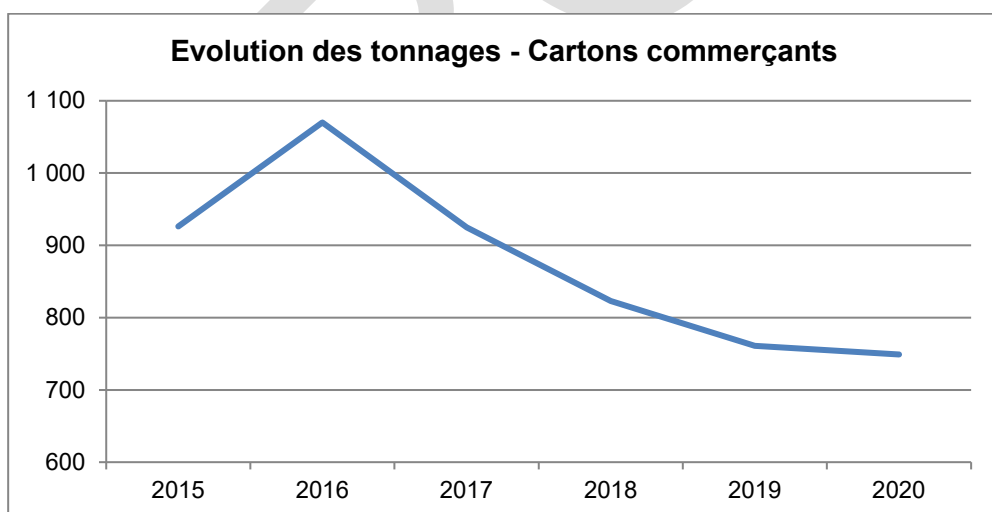


La baisse des tonnages de tri observée entre 2018 et 2019 se poursuit en 2020, amplifiée par les impacts de la crise sanitaire sur la collecte des emballages ménagers recyclables.

3.2.2.4. Cartons des commerces du centre-ville de Metz

Cartons commerçants	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	218 469	920	/	/	4,2
2015	220 593	926	0,7%	0,7%	4,2
2016	220 593	1 070	15,6%	16,3%	4,9
2017	221 192	925	-13,5%	0,5%	4,2
2018	221 484	823	-11,0%	-10,5%	3,7
2019	221 184	761	-7,5%	-17,3%	3,4
2020	221 489	749	-1,6%	-18,6%	3,4

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2020



Les quantités de cartons en provenance des commerçants du centre-ville de Metz sont en constante diminution depuis 2016. Cette tendance s'est poursuivie en 2020, du fait notamment de la mise à l'arrêt de nombreuses activités économiques en raison de la crise sanitaire de COVID-19.

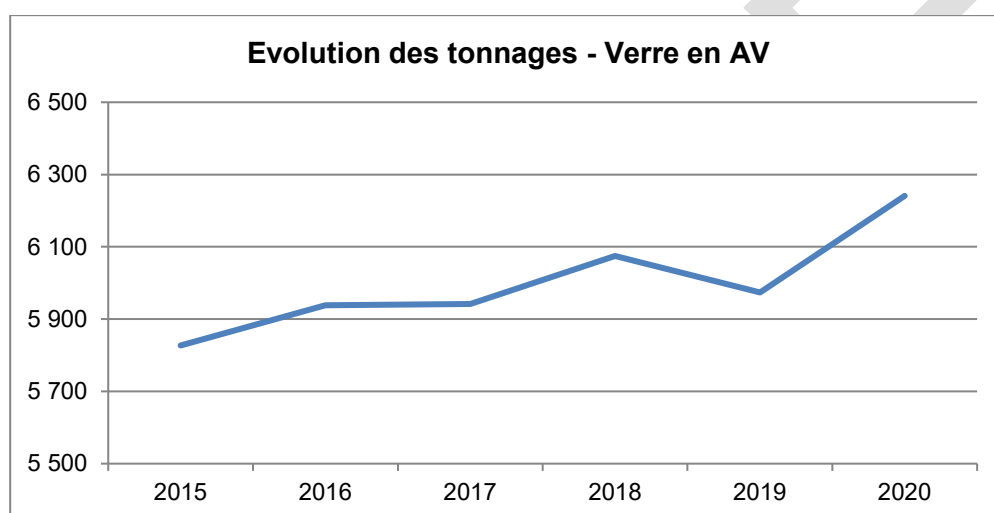
3.2.3. Le verre

Cette partie présente de manière distincte le verre collecté en apport volontaire (AV) et le verre des restaurateurs du centre-ville de Metz collecté en porte-à-porte.

3.2.3.1. Verre collecté en apport volontaire

Verre en apport volontaire	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	218 469	5 729	/	/	26,2
2015	220 593	5 827	1,7%	1,7%	26,4
2016	220 593	5 938	1,9%	3,6%	26,9
2017	221 192	5 941	0,1%	3,7%	26,9
2018	221 484	6 075	2,2%	6,0%	27,4
2019	221 184	5 974	-1,7%	4,3%	27,0
2020	221 489	6 241	4,5%	8,9%	28,2

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2020

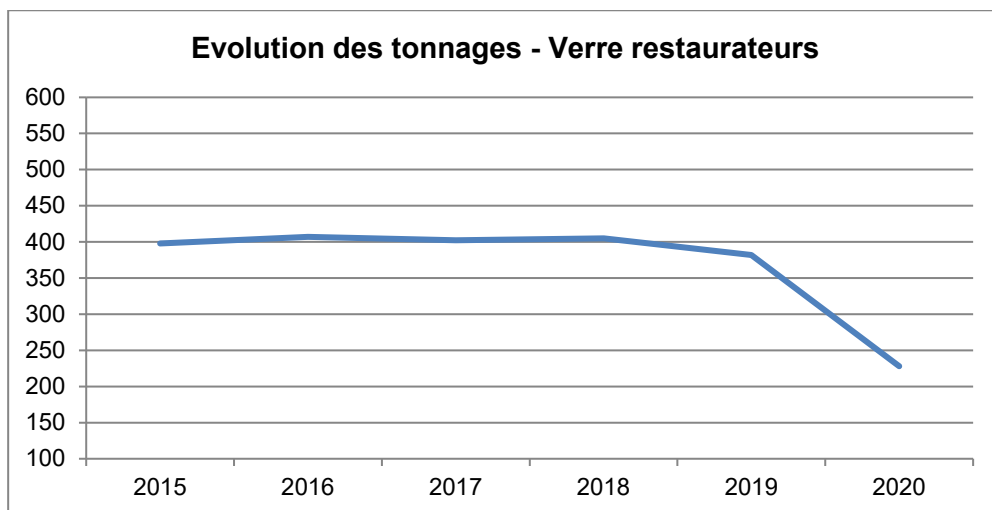


Les quantités de verre collectées en apport volontaire ont connu une nette augmentation, en lien avec le changement de mode de consommation imposé par la crise sanitaire (consommation à domicile).

3.2.3.2. Verre des restaurateurs du centre-ville de Metz collecté en porte-à-porte

Verre restaurateurs	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	218 469	454	/	/	2,1
2015	220 593	398	-12,3%	-12,3%	1,8
2016	220 593	407	2,3%	-10,4%	1,8
2017	221 192	402	-1,1%	-11,3%	1,8
2018	221 484	405	0,6%	-10,8%	1,8
2019	221 184	382	-5,7%	-15,9%	1,7
2020	221 489	228	-40,3%	-49,8%	1,0

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2020

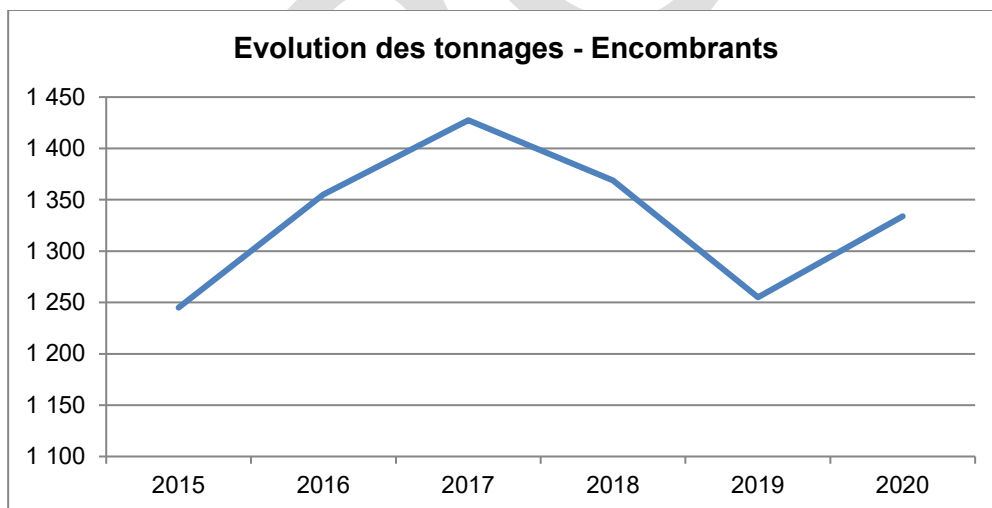


La baisse significative des tonnages collectés s'explique par la fermeture prolongée des bars et restaurants.

3.2.4. Les encombrants

Encombrants	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	218 469	1 629	/	/	7,5
2015	220 593	1 245	-23,6%	-23,6%	5,6
2016	220 593	1 355	8,8%	-16,8%	6,1
2017	221 192	1 428	5,4%	-12,4%	6,5
2018	221 484	1 369	-4,1%	-16,0%	6,2
2019	221 184	1 255	-8,3%	-23,0%	5,7
2020	221 489	1 334	6,3%	-18,1%	6,0

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2020



Après 3 années consécutives de baisse des tonnages collectés, une tendance inverse est observée en 2020. Celle-ci peut s'expliquer par un report des usagers vers le service compte-tenu de la fermeture puis de l'engorgement des déchèteries.

3.2.5. Les déchèteries

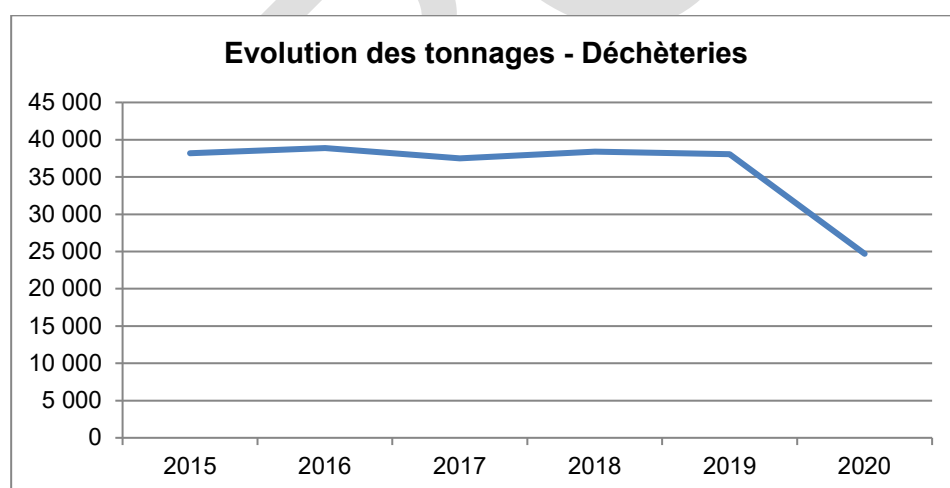
Les tonnages présentés dans ce paragraphe regroupent l'ensemble des flux de déchèterie, y compris les déchets dangereux et inertes.

Déchèteries	Tonnages	N/N-1	N/2010
2010	39 955	/	/
2015	38 202	-4,4%	-4,4%
2016	38 879	1,8%	-2,7%
2017	37 512	-3,5%	-6,1%
2018	38 408	2,4%	-3,9%
2019	38 048	-0,9%	-4,8%
2020	34 216	-10,1%	-14,4%

Fréquentation par déchèterie

Nombre de visiteurs par déchèterie	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Marly	110 864	131 346	139 101	143 225	121 096	129 713	101 765
Metz Borny	109 162	102 355	99 812	96 322	89 041	91 857	70 287
Metz Magny	106 592	97 812	95 960	92 761	82 873	88 294	67 186
Metz Nord	92 828	92 873	90 800	82 059	73 897	80 239	66 851
Montigny-Lès-Metz	84 986	84 428	84 971	86 992	75 614	78 244	65 049
Ars-sur-Moselle	90 286	89 646	83 259	82 617	74 156	76 489	63 607
Peltre	11 082	30 456	31 216	29 166	29 508	26 919	24 981
Vernéville	20 455	25 458	28 146	25 105	23 981	23 058	19 407
Total 8 déchèteries	605 800	628 916	625 119	613 142	546 185	594 813	479 133

Source : rapport d'activité HAGANIS 2020



La fermeture des déchèteries au cours du 1^{er} confinement sanitaire a entraîné une baisse conséquente de la fréquentation et des tonnages apportés.

Le détail des flux de déchèteries est présenté ci-après.

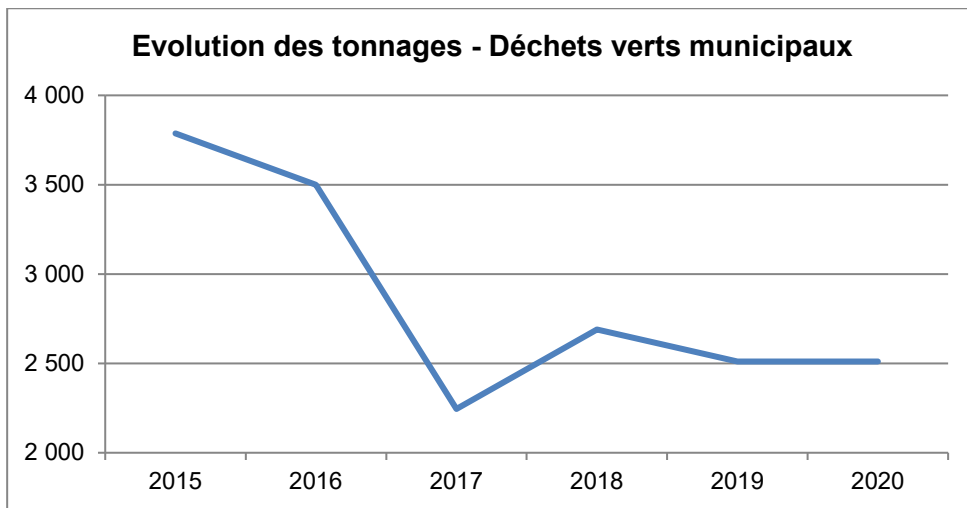
Flux déchèteries	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Déchets incinérables	4 496	4 194	4 973	4 745	4 147	3 487
Cartons	673	656	608	646	661	581
Déblais-Gravats	10 135	9 776	9 854	9 642	10 167	9 298
Plâtre	40	202	494	620	855	789
Bois	5 154	4 965	3 497	4 196	5 339	5 115
Déchets verts	8 274	8 904	8 090	8 354	7 487	6 647
Déchets non incinérables	6 386	6 827	6 724	6 663	5 768	4 992
Métaux	1 589	1 772	1 745	1 833	1 909	1 767
Batteries	25	24	22	26	18	20
Huiles de vidange	52	45	46	50	58	41
Huiles alimentaires	11	15	14	16	14	9
Déchets diffus spécifiques	231	220	231	221	220	195
Radiographies	0	1	1	1	0,8	1,9
Emballages souillés	/	14	12	6	25	24
Pneumatiques	73	69	75	120	122	129
Tubes fluorescents	7	7	6	5	6,8	5,4
Piles	6	10	9	10	10	11
D3E	1 024	1 103	1 000	1 026	1 023	950
Huisseries	/	/	37	122	106	78
Livres	/	/	3	23	17,3	18,0
Textile-Linge-Chaussures	/	75	73	83	94	56

Source : rapport d'activité HAGANIS 2020

3.2.6. Les déchets verts municipaux

Déchets verts municipaux	Tonnages	N/N-1	N/2010
2010	4 192	/	/
2015	3 787	-9,7%	-9,7%
2016	3 499	-7,6%	-16,5%
2017	2 245	-35,8%	-46,4%
2018	2 690	19,8%	-35,8%
2019	2 511	-6,7%	-40,1%
2020	2 511	0,0%	-40,1%

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2020



PROJET

3.2.7. Synthèse des tonnages

Dans les tableaux de ce paragraphe, les ratios sont calculés à partir de la population SINOE ADEME, afin de garder la cohérence avec les données financières.

Metz Métropole	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020 / N-1	2020 / 2010
Population SINOE	223 891	220 593	220 265	219 880	223 798	226 287	221 489	-2,1%	-1,1%
Tonnages									
OMR	67 230	62 611	61 027	59 657	60 176	58 881	60 342	2,5%	-10,2%
Tri	12 543	12 754	13 603	14 420	14 567	14 151	12 020	-15,1%	-4,2%
Verre	6 183	6 225	6 345	6 344	6 480	6 356	6 469	1,8%	4,6%
OMA	85 956	81 590	80 975	80 421	81 223	79 388	78 831	-0,7%	-8,3%
Encombrants	1 629	1 245	1 355	1 428	1 369	1 255	1 334	6,3%	-18,1%
Déchèteries	39 955	38 202	38 879	37 512	38 408	38 048	34 216	-10,1%	-14,4%
DMA	127 540	121 037	121 209	119 361	121 000	118 691	114 381	-3,6%	-10,3%
Évolution DMA N / N-1	-0,9%	-2,4%	0,1%	-1,5%	1,4%	-1,9%	-3,6%		
Ratio kg/hab.									
OMR	300	284	277	271	269	260	272	4,7%	-9,3%
Tri	56	58	62	66	65	63	54	-13,2%	-3,1%
Verre	28	28	29	29	29	28	29	4,0%	5,8%
OMA	384	370	368	366	363	351	356	1,4%	-7,3%
Encombrants	7	6	6	6	6	6	6	8,6%	-17,2%
Déchèteries	178	173	177	171	172	168	154	-8,1%	-13,4%
DMA	570	549	550	543	541	525	516	-1,5%	-9,3%
Évolution DMA N / N-1	-0,6%	-2,2%	0,3%	-1,4%	-0,4%	-3,0%	-1,5%		

Source : Direction du Cycle des Déchets Metz Métropole - Exercice 2020

(1) Correspond aux tonnages tri global + cartons commerçants

* OMA : Ordures Ménagères et Assimilées. Ce sont des déchets dits "de routine", collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire.

** Les déchets de déchèterie présentés dans ce tableau regroupent la totalité des flux, DDS et Inertes compris. / Le ratio kg/hab. pour les déchèteries est rapporté à la population de Metz Métropole (sans les habitants des collectivités conventionnées).

*** DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. Ce sont l'ensemble des déchets collectés, "de routine" et "occasionnels".

La baisse des tonnages collectés en déchèteries (-3 832 t) et des tonnages de tri (- 2 131 t), liée à la fermeture des installations du 15 mars au 27 avril et à l'arrêt de la collecte sélective en porte-à-porte, ont eu un impact significatif qui permet à Metz Métropole de dépasser l'objectif fixé de diminuer de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

Une vigilance devra toutefois être observée en 2021, car cette baisse conjoncturelle masque une hausse de la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée (+ 1 461 t), alors que ce flux participait à près de la moitié de la baisse des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés constatée entre 2018 et 2019 (1 295 des 2 309 t).

Des actions devront notamment être engagées en vue de remobiliser autour du geste de tri des emballages ménagers recyclables et limiter, en fonction de l'évolution du contexte sanitaire, la consommation de produits à usage unique ou suremballés.

3.3. Les tonnages traités et leurs filières

Les installations de traitement gérées par HAGANIS accueillent majoritairement les déchets de Metz Métropole mais aussi les déchets d'autres collectivités et les déchets de professionnels en direct. Les chiffres présentés dans cette partie ne sont donc pas ceux de Metz Métropole mais ceux entrant sur les installations de traitement.

3.3.1. Le centre de tri

Les tonnages « sortie centre de tri » 2020 (transmis aux filières de reprises) déclarés aux éco-organismes sont les suivants :

UTM					
Entrant		Sortant			
Flux	Triés	Flux	Tonnages	Proportion	Repreneurs
Collectes sélectives	14 517	JRM	3 213	22,1%	Norske-Skog (88)
		Gros de magasin	1 111	7,7%	Rolf Kuhl (Allemagne), Ecophyse (37)
		Carton	4 289	29,5%	Rolf Kuhl (Allemagne), WPT (France, Allemagne et Pays-Bas), Remondis, SUEZ et VEOLIA
		Plastiques	847	5,8%	Wellman (55), Coved (vers France et Allemagne), Valorplast (55) et SUEZ
		Briques alimentaires	71	0,5%	SUEZ
		Acier	226	1,6%	Derichebourg (57), LFM (57) et Orne Métaux (57)
		Aluminium	23	0,2%	Derichbourg (57), LFM (57) et Revovco Affimet (60)
		Verre	1 601	11,0%	Sibelco Green (88)
		Refus de tri	3 136	21,6%	Valorisation énergétique UVE HAGANIS

3.3.2. L'UVE et l'unité de valorisation des mâchefers

Entrant	
Flux	Tonnages
OMR	101 646
DIB	6 662

Sortant	
Flux	Quantités
Évacués en ISDND (t)	0
Incinérés (t)	109 949
Energie livrée (MWh)	216 727
Dont tonnes-équivalent pétrole (tep)	18 635
Vapeur (t)	306 223

Sous-produits	
Flux	Tonnages
Mâchefers	18 169
Métaux ferreux	2 869
Métaux non ferreux	287
REFIOM	1 266
Cendres	1 340
Produits sodiques résiduels	656

Source : rapport d'activité 2020 HAGANIS

3.3.3. Les filières de traitement des déchets déposés en déchèteries

Les filières de valorisation et de traitement des déchets déposés dans les déchèteries sont les suivants :

Matériaux	Tonnages	Taux	Modes de traitement
Déchets incinérables	3 487	10,2%	Transférés et stockés par la PAVD HAGANIS avant enfouissement en ISDND (Suez, 57)
Cartons	581	1,7%	Transférés et conditionnés par l'UTM HAGANIS
Déblais-Gravats	9 298	27,2%	Transférés et stockés par l'Unité de Transit des Déchets Inertes, avant valorisation par criblage-tri-concassage
Plâtre	789	2,3%	Transférés, stockés et triés à la PAVD avant valorisation matière
Bois	5 115	14,9%	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant valorisation matière ou énergétique
Déchets verts	6 647	19,4%	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant envoi en compostage
Déchets non incinérables	4 992	14,6%	Transférés et stockés à la PAVD HAGANIS avant enfouissement en ISDND (Suez, 57)
Métaux	1 767	5,2%	Transportés par HAGANIS et valorisés par Derichebourg (57), Metalifer (57)
Batteries	20	4,5%	Transportées par HAGANIS et valorisées par Métalifer (57)
Huiles de vidange	41		Collectées et valorisées (régénération ou valorisation énergétique) par Grandidier (88)
Huiles alimentaires	9		Collectées et valorisées énergétiquement par Valoprest (57)
Déchets diffus spécifiques	195		Transportés par HAGANIS ou CEDILOR (57) et traités par CEDILOR (57)
Radiographies	1,9		Collectées et valorisées par Recycl-M
Emballages souillés	24		Transportés par HAGANIS ou CEDILOR (57) et traités par CEDILOR (57)
Pneumatiques	129		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Aliapur ou recyclés par Alpha Recyclage (39)
Tubes fluorescents	5,4		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Recylum
Piles	11		Collectées et valorisées par l'éco-organisme Corepile
D3E	950		Collectés et valorisés par Coved pour l'éco-organisme Ecologic
Huisseries	78		Collectées et valorisées par Valoprest (57)
Livres	18		Collectés et valorisés par RecycLivres
Textile-Linge-Chaussures	56		Collectés et valorisés par Tri d'Union (57)

Source : rapport d'activité 2020 HAGANIS

3.3.4. La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets

En 2020, la PAVD, véritable plateforme multifonctionnelle, a enregistré 38 587 dépôts de déchets (+ 19,73 % par rapport à 2019), générant 58 545 tonnes de déchets (+ 0,93 % par rapport à 2019). Le tableau ci-dessous présente les tonnages traités par types de matériaux :

Bilan des déchets traités à la PAVD (Exercice 2019)		
Matériaux	Tonnage traité et évacués	Repreneurs
Déchets verts	10 886	Compostage : Suez Organique (57)
Déblais-gravats	13 318	Valorisation matière : UTDI HAGANIS
Non incinérables	10 685	Stockage : ISDND Suez (57)
Verre ménager	6 514	Valorisation matière : Sibelco Green puis OI Manufacturing (88)
Bois B	5 979	Panneautier : Kronospan (Luxembourg)
		Valorisation énergétique : Norske Skog (88)
Bois A et Abio	4 283	Valorisation énergétique : UEM (57)
Plâtre	995	Valorisation matière : Remex (Allemagne), Placoplâtre (93)
Huisseries	63	Valorisation matière : Valo (57)
Carton	43	Valorisation matière : UTM HAGANIS
DEEE	65	Valorisation matière : Coved (57), PAPREC (54)
Métaux	47	Valorisation matière : Metalifer (57)
Incinérables	4 349	Stokage : ISDND Suez (57)
Encombrants	26	
Balayures	1 269	Valorisation matière : Lingenheld (57)
TOTAL	58 545	

Source : rapport d'activité 2020 HAGANIS

4. Les indicateurs financiers

En signant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec l'ADEME, Metz Métropole s'est engagée à renseigner la matrice des coûts avec la méthode ComptaCoût® afin de retracer le coût de sa gestion des déchets. ComptaCoût® est une méthode basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer notamment de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) impose aux structures en charge de la prévention et de la gestion des déchets de réaliser une comptabilité analytique de cette compétence.

La matrice permet ainsi d'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion et de disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités afin de pouvoir identifier des pistes de maîtrise des coûts et communiquer sur les coûts auprès des usagers.

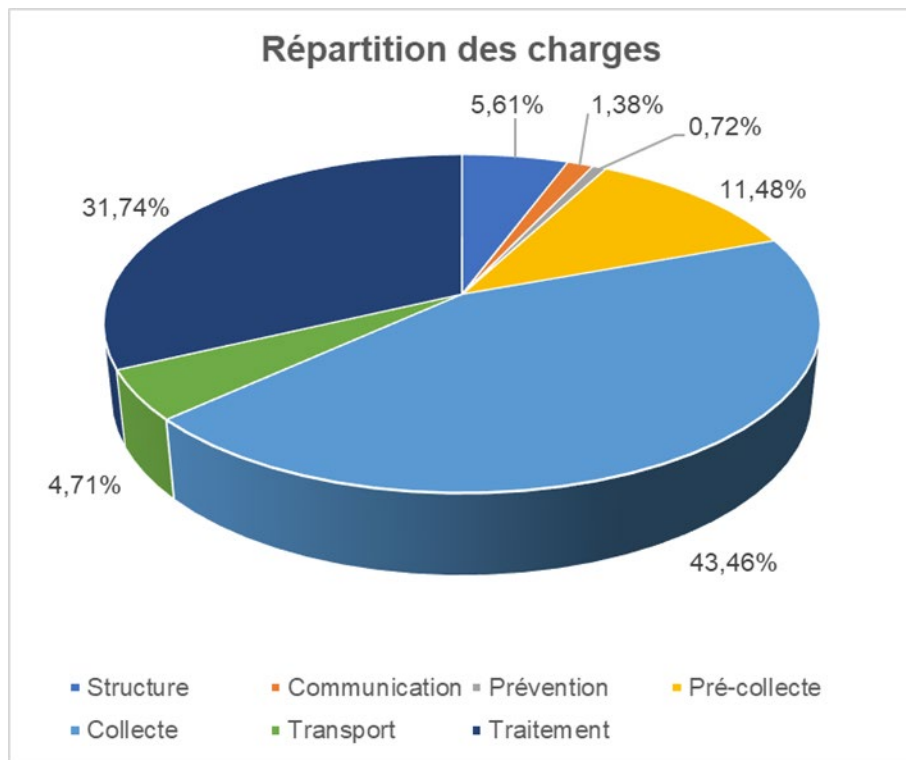
4.1. Observations générales des indicateurs financiers

Année 2020	OMR	Recyclables	Déchets des professionnels	Verre	Total OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	Total DMA
Population 'adhérente'	221 489	221 489	221 489	221 489	221 489	221 489	221 489	221 489	221 489
Population totale desservie	221 489	221 489	221 489	221 489	221 489	221 489	235 613	221 489	221 489
Tonnage global collecté	60 342	11 544	977	6 374	79 237	1 317	24 917	2 511	107 982
Charges de structure	842 187	431 104	6 261	55 705	1 335 257	33 747	252 321	10 083	1 631 408
Communication	117 419	231 918	-	51 314	400 651	-	-	-	400 651
Prévention	143 681	12 796	1 886	6 331	164 693	1 886	39 641	4 310	210 529
Pré-collecte	1 870 916	1 174 040	-	287 231	3 332 188	2 108	-	-	3 334 296
Collecte	6 441 479	3 862 717	83 392	562 460	10 950 048	379 786	1 181 223	113 619	12 624 676
Transfert/transport	-	-	2 371	66 330	68 701	-	1 299 978	-	1 368 679
Traitement	45 196	2 089 883	16 038	-	2 151 117	174 880	1 398 930	48 959	3 773 887
Reg. incinération - énergie	5 445 927	-	-	-	5 445 927	-	258 684	-	5 704 611
TOTAL CHARGES	14 906 805	7 802 458	109 948	1 029 371	23 848 582	592 408	4 430 777	176 971	29 048 737
Total produits industriels	1 880	497 629	35 865	121 006	656 380	-	352 574	-	1 008 954
Soutien accordé par les sociétés agréées	207 904	1 856 629	2 520	70 497	2 137 550	5 313	66 279	-	2 209 142
Autres aides et subventions	39 389	20 336	291	2 614	62 630	1 589	11 811	464	76 494
TOTAL PRODUITS	249 174	2 374 594	38 676	194 117	2 856 560	6 903	430 663	464	3 294 590
Coût aidé HT	14 657 633	5 427 865	71 271	835 254	20 992 023	585 505	4 000 114	176 507	25 754 149
TEOM	16 061 389	5 986 313	75 948	906 181	23 029 831	649 109	4 546 164	191 673	28 416 777
Redevance spéciale et assimilés	436 527	161 455	-	-	597 982	-	11 554	-	609 536

Source : matrice des coûts 2020 validée sur SINOE / ADEME

En 2020, le coût aidé, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de Metz Métropole, déduction faite des recettes hors TEOM (vente matériaux, aides, subventions) s'élève 25 754 149 € HT.

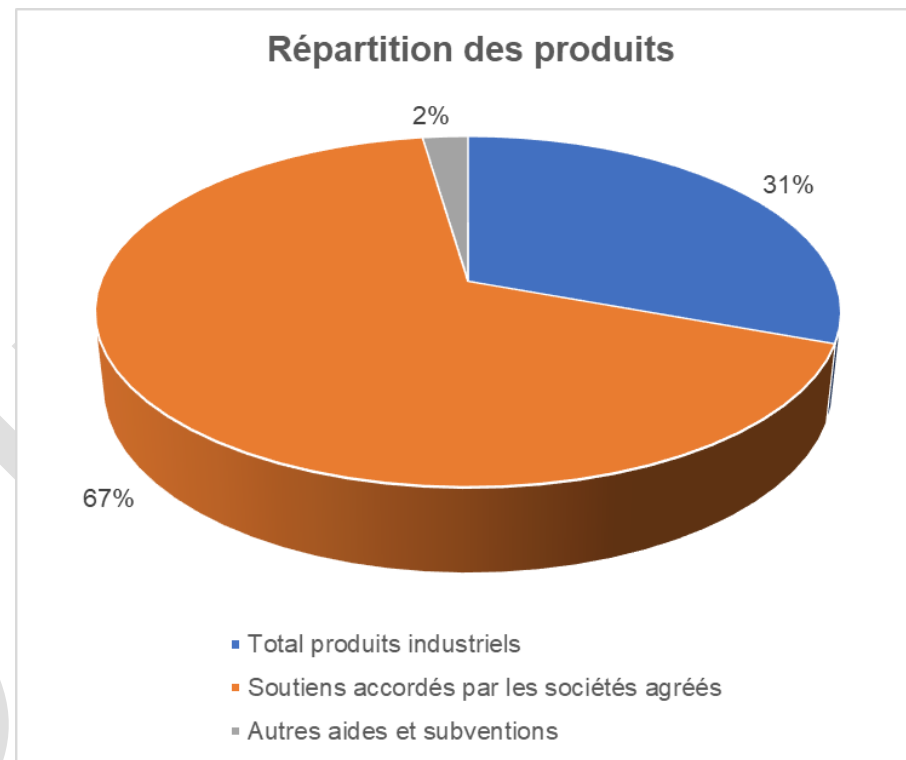
Cela correspond à 115,19 € HT par habitant et 238,51 € HT par tonne de déchets collectée et traitée.



Les charges de collecte et de traitement représentent respectivement 43,46 % et 31,74 % soit 12,62 M€ et 9,22 M€.

Les principales autres charges techniques sont constituées de la pré-collecte pour 11,48 % (3,33 M€) et des opérations de transfert/transport des déchets pour 4,71 % (1,37 M€).

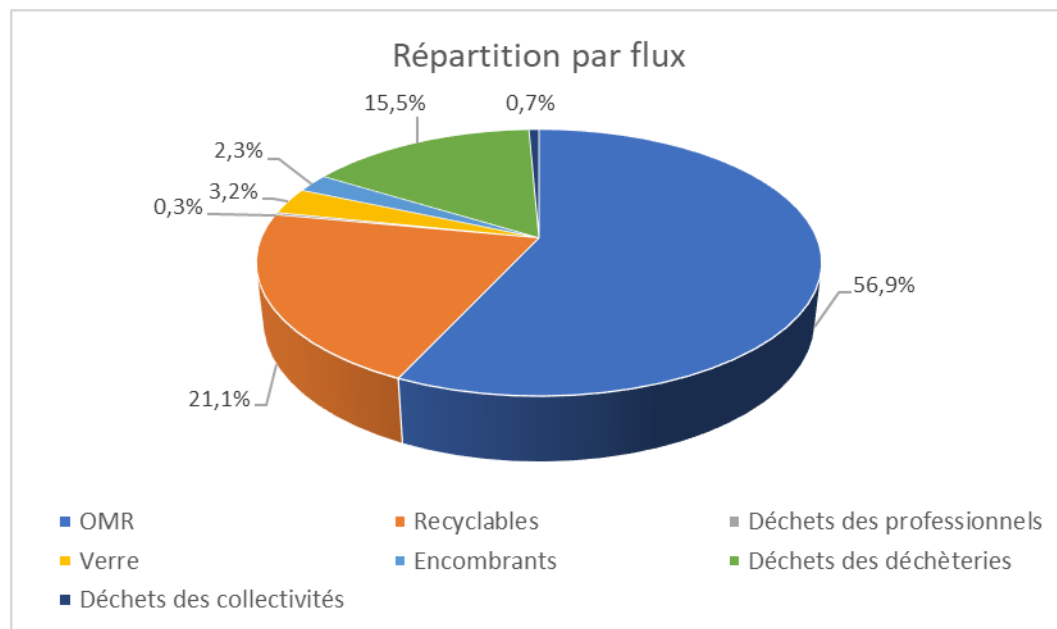
Enfin, les charges de structure s'élèvent à 1,63 M€ (5,61 % des charges 2020).



67,06 % des produits (2,21 M€) correspondent à des soutiens versés par les Sociétés Agréées, majoritairement pour le flux Recyclables (1,87 M€).

La vente des déchets recyclables représente 23,28 % des produits, soit 0,77 M€.

Coût aidé 2020	OMR	Recyclables	Déchets des professionnels	Verre	OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	DMA
€ HT	14 657 633	5 427 865	71 271	835 254	20 992 023	585 505	4 000 114	176 507	25 754 149
€ HT / hab.	66,18	24,51	0,32	3,77	94,78	2,64	16,98	0,80	115,19
€ HT / tonne	242,91	470,19	72,95	131,04	264,93	444,57	160,54	70,29	238,51



Année 2020	Part du coût aidé	Part des tonnages
OMR	56,9%	55,9%
Recyclables	21,1%	10,7%
Déchets des professionnels	0,3%	0,9%
Verre	3,2%	5,9%
Encombrants	2,3%	1,2%
Déchets des déchèteries	15,5%	23,1%
Déchets des collectivités	0,7%	2,3%

- Déduction faite des recettes hors TEOM, la gestion des OMR représente 56,9 % du coût total et 14,7 M€ pour 55,9 % des tonnages.
- Le coût des recyclables (Tri et JRM) s'élève à 5,43 M€ soit 21,1 % du coût total pour 10,7 % des tonnages.
- Les déchèteries, avec 4 M€, représentent 15,5 % du coût total pour 23,1 % des tonnages.

4.2. Analyse globale des indicateurs financiers

	Coût aidé TTC / habitant		Évolution des coûts 2019/2020	Évolution des tonnages 2019/2020
	2019	2020		
OMR	69,49 €	70,02 €	0,8%	3,8%
Recyclables	26,15 €	26,10 €	-0,2%	-13,8%
Verre	3,86 €	3,95 €	2,3%	6,2%
Déchèteries	19,78 €	18,63 €	-5,8%	-10,6%
Encombrants	1,99 €	2,83 €	42,2%	-7,6%
TOTAL (hors encombrants)	119,28 €	118,70 €	-0,5%	-2,1%

Le coût aidé TTC par habitant diminue de 0,5 %, en lien avec la baisse de 2,1 % des tonnages collectés.

4.3. Analyse détaillée des indicateurs financiers

Évolution des coûts 2020/2019	Total DMA 2019	Total DMA 2020	En valeur absolue	En %
Tonnage global collecté	111 233	107 982	-3 251	-2,9%
Charges de structure	1 667 825 €	1 631 408 €	-36 417 €	-2,2%
Communication	514 560 €	400 651 €	-113 909 €	-22,1%
Prévention	234 711 €	210 530 €	-24 181 €	-10,3%
Pré-collecte	3 014 841 €	3 334 296 €	319 455 €	10,6%
Collecte	12 587 403 €	12 624 677 €	37 274 €	0,3%
Transfert/transport	1 494 481 €	1 368 679 €	-125 802 €	-8,4%
Traitement	4 232 067 €	3 773 887 €	-458 180 €	-10,8%
Reg. incinération - énergie	6 493 766 €	5 704 611 €	-789 155 €	-12,2%
TOTAL CHARGES	30 239 654 €	29 048 738 €	-1 190 916 €	-3,9%
Total produits industriels	1 499 057 €	1 008 954 €	-490 103 €	-32,7%
Soutien accordé par les sociétés agréées	2 218 769 €	2 209 142 €	-9 627 €	-0,4%
Autres aides et subventions	79 104 €	76 494 €	-2 610 €	-3,3%
TOTAL PRODUITS	3 796 930 €	3 294 590 €	-502 340 €	-13,2%
Coût aidé HT	26 442 726 €	25 754 149 €	-688 577 €	-2,6%
TEOM	29 427 303 €	28 416 777 €	-1 010 526 €	-3,4%
Redevance spéciale et assimilés	812 959 €	609 536 €	-203 423 €	-25,0%

Entre 2019 et 2020,

Concernant les charges :

- Les dépenses de communication ont diminué de 22,1 % compte-tenu de l'impossibilité de réaliser les événements prévus et de l'absence de relai dédié au sein de la direction de la communication à la suite du départ d'un collaborateur, ce qui a contraint le déploiement de certaines actions conjointes.
- Les dépenses de prévention ont diminué de 10,3 % compte-tenu de l'impossibilité d'engager certaines actions en raison du contexte sanitaire.

- Les dépenses de pré-collecte ont augmenté de 10,6 % ; une augmentation liée à l'accroissement des dépenses de fonctionnement en lien notamment avec l'évolution du parc de PAV (maintenance, lavage des PAVE et PR, fonctionnement des PAVE) et des dépenses d'investissement.
- Les dépenses de transfert et transport ont diminuées de 8,4 % compte-tenu de la baisse des tonnages d'emballages recyclables collectés et de la fermeture de l'unité de traitement des matériaux pendant le 1^{er} confinement sanitaire.
- Les dépenses d'incinération (OMR) ont diminué de 12,2 % malgré une hausse de 2,5 % des tonnages collectés, grâce à une diminution significative du coût d'incinération facturé par HAGANIS à Metz Métropole.

Soit une baisse du montant total des charges de l'ordre de 1,2 M d'€, essentiellement liée aux impacts de la crise sanitaire et à la baisse du coût d'incinération.

Concernant les produits :

- Les produits industriels ont diminué de 32,7 % en raison de la baisse des tonnages d'emballages ménagers recyclable et journaux-revues-magazines collectés (-15,8 %) et de la contraction des prix sur les marchés des recyclables.

Soit une baisse du montant total des produits de l'ordre de 500 k€.

- Le montant total de TEOM perçu a diminué de 3,4 % en lien avec la baisse du taux de 0.5 points entre 2019 et 2020.
- Le montant total de redevance spéciale et assimilés (services facturés aux communes) perçu a reculé de 25 % en raison des dégrèvements accordés aux 111 redevables pour leur permettre de faire face aux impacts économiques des 2 confinements sanitaires (délibérations du 12 juin 2020 et du 25 janvier 2021).

4.4. Le financement de la compétence

Le service public de collecte et de traitement des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par la Redevance Spéciale (RS).

Le taux de TEOM a été abaissé à 9,25 % en 2020 (délibération du 8 mars 2021).

La Redevance Spéciale représente une recette de 597 982 €.

NOTE LIMINAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Conformément aux dispositions de l'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales, la présente note liminaire vise à informer les membres du Conseil municipal sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés assuré par Metz Métropole. Les différentes composantes sont communiquées au travers des indicateurs énumérés à l'annexe XIII du Code général des collectivités territoriales.

Cette note liminaire accompagne la présentation du rapport annuel remis par Metz Métropole sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020 dont l'examen est soumis au Conseil municipal conformément aux dispositions réglementaires précitées.

1. Nature du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Metz Métropole exerce la compétence relative au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers (collecte et traitement). Pour ce faire, elle s'appuie sur :

- Sa régie directe : La Direction de la gestion des déchets (DGD). En 2020, la DGD assure les missions suivantes pour toutes les Communes membres :
 - o la collecte en porte-à-porte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des déchets recyclables en mélange (Tri) ;
 - o la collecte en apport volontaire des Journaux Revus Magazines (JRM), du verre, ainsi que des OMR et du Tri (sur certains secteurs ciblés) ;
 - o la collecte des déchets encombrants sur prise de rendez-vous ;
 - o la distribution et la gestion des contenants de pré-collecte (composteurs, sacs pour les secteurs non conteneurisés, bacs, PAV) ;
 - o la sensibilisation au tri et la communication sur la gestion des déchets ;
 - o la mise en œuvre de projets et actions de réduction des déchets dans le cadre du Programme local de la prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) ;
 - o le suivi de la qualité des prestations et relations aux usagers ;
 - o la mise en œuvre et le suivi des projets.

- La régie HAGANIS, créée le 1^{er} janvier 2002 pour assurer la gestion et l'exploitation technique et commerciale du traitement des déchets et de l'assainissement. HAGANIS gère le Centre de valorisation des déchets non dangereux, les déchetteries du territoire et la Plate-forme d'accueil et de valorisation des déchets.

Ces modalités d'organisation s'appliquent pour l'ensemble des 44 communes de la Métropole.

2. Prix de la prévention et de la gestion des déchets et ses différentes composantes

En 2020, le coût aidé¹, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de Metz Métropole, déduction faite des recettes hors TEOM (ventes, matériaux, aides, subventions), s'élève à 25 754 149 € HT.

Cela correspond à 115,19 € HT par habitant et 238,51 € HT par tonne de déchets collectée et traitée.

Le coût aidé TTC par habitant, de 118,70 €, diminue de 0,5 % par rapport à l'exercice 2019.

Le service public de collecte et de traitement des déchets est financé en 2019 par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ainsi que, depuis le 1^{er} novembre 2015, par la Redevance spéciale (RS). Le taux de TEOM a été abaissé à 9,25 % en 2020. La TEOM perçue au cours de l'exercice s'élève ainsi à 28 416 777 € et la RS représente une recette de 597 982 €.

Les recettes du service public de la prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés sont composées des soutiens versés par les sociétés agréées à hauteur 2,21 M€ (67 %), de la vente de matériaux triés et à recycler et des droits d'accès en déchèterie des Communautés de Communes Mad-et-Moselle et du Haut-Chemin Pays de Pange pour 1,01 M€ (31 %) et d'autres subventions pour un montant de 76 k€ (2 %).

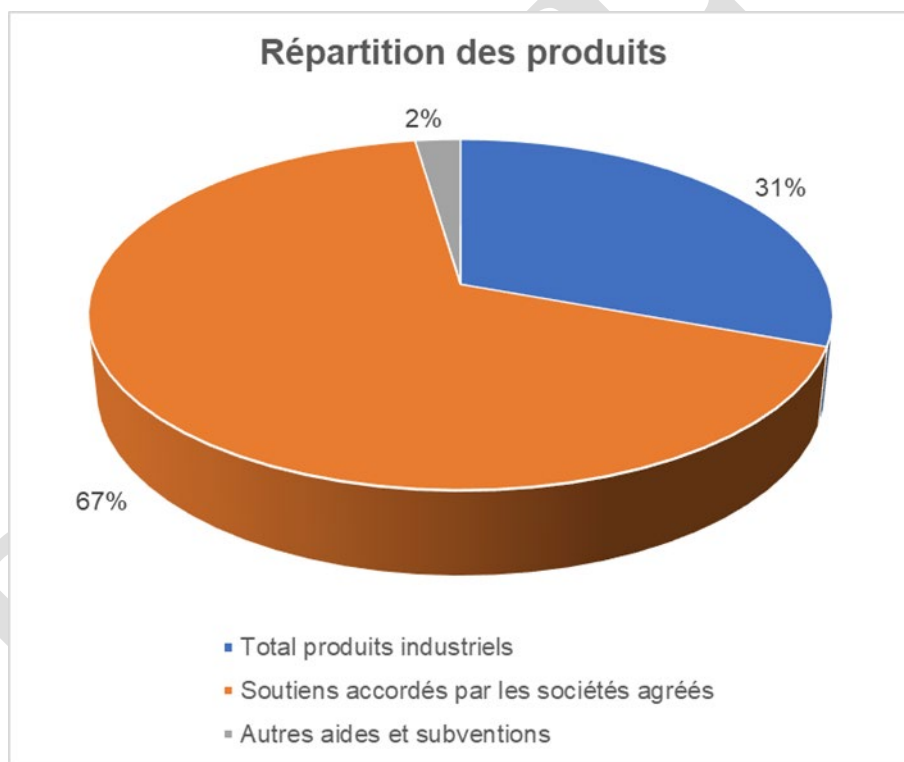


Figure 1 – Illustration de la répartition des recettes de fonctionnement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

¹ Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L.541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.

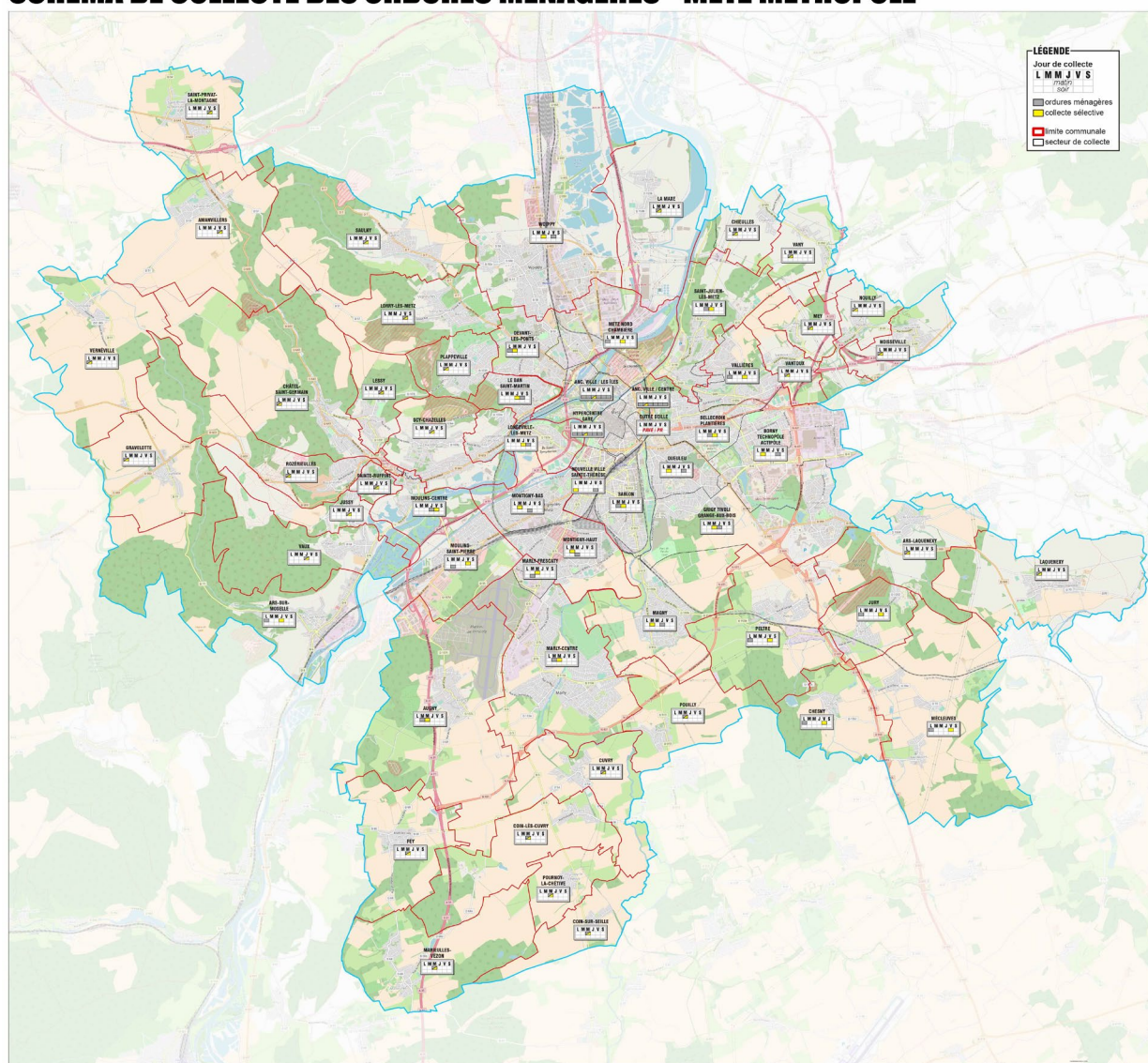
3. Indicateurs réglementaires

Le présent point reprend le détail des indicateurs établis à l'Annexe XIII du Code général des collectivités territoriales.

I.1. Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

- Territoire desservi : **Les 44 communes de Metz Métropole**
- Collecte des déchets pris en charge par le service :
 - o Nombre d'habitants (population corrigée ADEME_SINOE) : **221 489**
 - o Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages desservis en porte-à-porte, et le cas échéant à des points de regroupement (nombre de points) : 256 points de regroupements et 314 points d'apport volontaires enterrés (soit 1 140 cuves) sont en service au 31 décembre 2020.
 - o Fréquence de collecte (variations sur le territoire concerné ; variations saisonnières, le cas échéant ; fréquence de collecte pour les terrains de camping et caravanage s'ils existent) : La collecte des OMR et du Tri est effectuée par la régie de collecte de Metz Métropole sur l'ensemble du territoire, **6 jours par semaine, selon plusieurs fréquences de collecte** :
 - o Le tri est collecté en C1 sur tout le territoire ;
 - o Pour les OMR, les fréquences résultent de la densité de population, du type d'habitat et des contrats qui existaient avant l'intégration de certaines communes à la Métropole ;
 - o Dans le cadre du projet de conteneurisation, les fréquences de collecte des OMR des communes et quartiers concernés ont été abaissées pour atteindre une fréquence en C1 (sauf centres-villes de Metz et d'Ars-sur-Moselle en C3 et C6) ;
 - o Depuis 2012, un service appelé "suivi qualité", composé de véhicules légers, patrouille du lundi au samedi de 8h à 17h afin de suivre la prestation de collecte et la corriger si nécessaire.

SCHÉMA DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES - METZ MÉTROPOLE



Légende : Schéma de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

- Nombre et localisation des déchèteries et types de déchets qui peuvent être déposés : Les habitants de Metz Métropole peuvent déposer leurs déchets dans **8 déchèteries** :
 - La Petite Voëvre à Metz-Borny
 - La Houblonnière à Metz-Nord
 - La Seille à Marly
 - La Mance à Ars-sur-Moselle
 - Le Haut-Rhône à Montigny-lès-Metz
 - Le Pas du Loup à Metz-Magny
 - La Roselière à Vernéville
 - Le St-Pierre à Peltre

Les déchèteries acceptent les déchets suivants : Déchets incinérables, cartons, déblais-gravats, bois, déchets verts, déchets non incinérables, métaux, batteries, textile-linge-chaussures, huiles de vidange, huiles alimentaires, déchets diffus spécifiques, radiographies, emballages souillés, pneumatiques, tubes fluorescents, piles, déchets d'équipement électriques et électroniques.

- Collectes séparées proposées (types de déchets concernés et modalités de collecte) :
 - **La collecte des points d'apports volontaires** est réalisée par des prestataires sur l'ensemble du territoire 6 jours par semaine, selon des fréquences de collecte définies au regard du taux de remplissage des bornes (densité de population, type d'habitat, zones de passage...)
 - **La collecte des déchets encombrants** s'effectue sur rendez-vous dans la limite d'1 m³ par jour et par foyer ;
 - **La collecte des déchets des professionnels** est assurée par Metz Métropole au centre-ville de Metz pour la collecte spécifique du verre des professionnels de la restauration et des cartons des commerçants.
- Types de collecte des déchets encombrants et paramètres afférents (nombre de lieux de dépôt et/ou fréquence de ramassage) : La collecte des déchets encombrants est assurée sur **rendez-vous dans la limite d'1 m³ par jour et par foyer**. Ce service est proposé aux particuliers et aux bailleurs sociaux et fonctionne du lundi au vendredi (excepté les jours fériés) pour les 44 communes de Metz Métropole. La collecte est planifiée par secteur géographique pour les communes hors Metz et a lieu deux fois par semaine sur le territoire de la ville de Metz.
- Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté : donnée non définie.
- Bilan des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré, et au cours du précédent exercice, par flux de déchets, en distinguant les déchets ménagers et les déchets assimilés, en quantités totales et rapportées au nombre d'habitants (population ADEME_SINOE) pour les déchets ménagers : 114 381 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été enlevées au cours de l'exercice 2020, un chiffre en baisse de 3,6 % entre 2019 (118 691 tonnes) et 2020.

Le bilan des tonnages rapportés à la population ADEME_SINOE de Metz Métropole est de **516 kg** par habitant en 2020 (en baisse de 1,5 %, les données de population communiquées par l'ADEME ayant été revues à la baisse entre 2019 et 2020).

La répartition 2020 des flux de déchets est la suivante :

Metz Métropole	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020 / N-1	2020 / 2010
Population SINOE	223 891	220 593	220 265	219 880	223 798	226 287	221 489	-2,1%	-1,1%
Tonnages									
OMR	67 230	62 611	61 027	59 657	60 176	58 881	60 342	2,5%	-10,2%
Tri	12 543	12 754	13 603	14 420	14 567	14 151	12 020	-15,1%	-4,2%
Verre	6 183	6 225	6 345	6 344	6 480	6 356	6 469	1,8%	4,6%
OMA	85 956	81 590	80 975	80 421	81 223	79 388	78 831	-0,7%	-8,3%
Encombrants	1 629	1 245	1 355	1 428	1 369	1 255	1 334	6,3%	-18,1%
Déchèteries	39 955	38 202	38 879	37 512	38 408	38 048	34 216	-10,1%	-14,4%
DMA	127 540	121 037	121 209	119 361	121 000	118 691	114 381	-3,6%	-10,3%
Évolution DMA N / N-1	-0,9%	-2,4%	0,1%	-1,5%	1,4%	-1,9%	-3,6%		
Ratio kg/hab.									
OMR	300	284	277	271	269	260	272	4,7%	-9,3%
Tri	56	58	62	66	65	63	54	-13,2%	-3,1%
Verre	28	28	29	29	29	28	29	4,0%	5,8%
OMA	384	370	368	366	363	351	356	1,4%	-7,3%
Encombrants	7	6	6	6	6	6	6	8,6%	-17,2%
Déchèteries	178	173	177	171	172	168	154	-8,1%	-13,4%
DMA	570	549	550	543	541	525	516	-1,5%	-9,3%
Évolution DMA N / N-1	-0,6%	-2,2%	0,3%	-1,4%	-0,4%	-3,0%	-1,5%		

(1) Correspond aux tonnages tri global + cartons commerçants

* OMA : Ordures Ménagères et Assimilées. Ce sont des déchets dits "de routine", collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire.

** Les déchets de déchèterie présentés dans ce tableau regroupent la totalité des flux, DDS et Inertes compris. / Le ratio kg/hab. pour les déchèteries est rapporté à la population de Metz Métropole (sans les habitants des collectivités conventionnées).

** DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. Ce sont l'ensemble des déchets collectés, "de routine" et "occasionnels".

- Organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles :

Différents moyens de pré-collecte sont mis à disposition des usagers pour la collecte séparée de leurs déchets ménagers et assimilés :

- Les sacs de collecte ;
- Les bacs ;
- Les points de regroupement ;
- Les points d'apport volontaire ;
- Les sacs de pré-collecte.

L'organisation de collecte des déchets évolue depuis 2013 en corrélation avec les projets de prévention et de gestion des déchets mis en œuvre : la conteneurisation, la géolocalisation ou la mise en œuvre de la R 437 qui permet d'optimiser les tournées et de réduire les fréquences de collecte.

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés adopté par délibération du Conseil de Communauté en date du 7 mars 2016 précise les modalités de présentation des déchets ménagers pour :

- **La collecte des OMR et du Tri en porte-à-porte ;**
- **La collecte des points d'apport volontaire ;**
- **La collecte des déchets encombrants ;**
- **La collecte des déchets des professionnels.**

- **Prévention des déchets ménagers et assimilés :**

- Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010 : - 10,4 %

I.2. Indicateurs techniques relatifs au traitement

- **Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement :**

- Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant :
- **Le Centre de valorisation des déchets non dangereux (CVD)** situé avenue de Blida à Metz a été mis en service en 2001. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie HAGANIS :
 - **Une Unité de tri des matériaux à recycler (UTM) ;**
 - **Une Unité de valorisation énergétique (UVE) ;**
 - **Une Unité de valorisation des Mmchefers (UVM).**

A cela s'ajoutent :

- **Les déchèteries** : Le réseau des déchèteries de Metz Métropole, exploité par HAGANIS, est constitué de 8 sites :
 - La Petite Voëvre à Metz-Borny
 - La Houblonnière à Metz-Nord
 - La Seille à Marly
 - La Mance à Ars-sur-Moselle
 - Le Haut-Rhône à Montigny-lès-Metz
 - Le Pas du Loup à Metz-Magny
 - La Roselière à Vernéville
 - Le St-Pierre à Peltre
- **La Plateforme d'accueil et de valorisation des déchets (PAVD)**, exploitée par HAGANIS depuis le 1^{er} juillet 2012, située rue de la Mouée.
- Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets :
- **L'UTM** : l'Unité de tri des matériaux permet de séparer par un tri mécanique et manuel les journaux magazines, les emballages en carton, les briques alimentaires, les bouteilles en plastique et les emballages en acier et aluminium.

- **L'UVE** : l'Usine de valorisation énergétique est équipée de 2 fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure, surmontés de chaudières de refroidissement qui produisent de la vapeur surchauffée exportée vers l'Usine d'électricité de Metz (UEM).
- **L'UVM** : les mâchefers sont extraits au bas de chaque four et dirigés jusqu'à l'Unité de valorisation des mâchefers où l'acier et les métaux non magnétiques sont récupérés. La combustion d'une tonne de déchets entraîne la production d'environ 155 kg de mâchefers, et la récupération de 18 kg d'acier et de 1,2 kg de métaux non magnétiques.
- **Les déchèteries** : les déchets sont recueillis dans des bennes dédiées, dans des compacteurs ou des alvéoles fermées, en fonction du type de déchet. La déchèterie permet ensuite d'orienter les déchets triés vers des filières de valorisation, de regrouper les déchets dangereux et non dangereux en évitant des transferts de pollutions, et d'empêcher les dépôts sauvages.
- **La PAVD** : elle regroupe trois activités sur un site de 3 ha environ :
 - Une déchèterie professionnelle : elle traite les déchets des professionnels et des services techniques des collectivités environnantes. Les déchets dangereux des professionnels, à l'exception des DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques), ne sont pas admis.
 - Le centre de transfert : il permet de rassembler les déchets non incinérables, les déblais-gravats issus des déchèteries et le verre ménager collecté par Metz Métropole. Elle organise les transports vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées.
 - Le centre de préparation des déchets de bois et de déchets verts : il accueille le bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels. Les bois A (palettes, caisses non traitées, non peintes) et A bio (déchets verts de diamètre supérieur à 12 cm) sont broyés avant d'être envoyés en valorisation énergétique (biomasse). Le bois B (bois ayant reçu un traitement), composé notamment de mobilier, est broyé avant valorisation. Les déchets verts (gazon, feuilles, branchages...) sont broyés avant d'être envoyés en compostage.
 - Capacités de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ainsi que, le cas échéant, la performance énergétique des installations :
- **L'UTM** : en 2020, **15 265 tonnes de déchets de collectes sélectives** ont été réceptionnées et **14 517 tonnes d'emballages ménagers ont été triés**, permettant la livraison aux filières industrielles de **11 381 tonnes de matériaux prêts à recycler** et à la valorisation énergétique de **3 136 tonnes de refus de tri**.
- **L'UVE** : en 2020, l'Usine de valorisation énergétique a réceptionné **111 444 tonnes de déchets non dangereux**, dont **101 646 tonnes d'ordures ménagères**, et **6 662 tonnes de déchets banals d'entreprises ou collectivités**. En 2020, l'incinération de **109 949 tonnes** a permis de produire **306 223 tonnes de vapeur** et la vente de **216 727 MWh** (18 635 tonnes équivalent pétrole). Le niveau de performance énergétique de l'UVE est de **94,9 %**.
- **L'UVM** : en 2020, **18 169 tonnes de mâchefers** ont été affinées et commercialisées pour une utilisation en sous-couche routière en alternative à l'extraction de matériaux alluvionnaires. **287 tonnes de métaux non-ferreux** et **2 869 tonnes de métaux ferreux** ont été reprises et recyclées.
- **Les déchèteries** : **34 216 tonnes** de déchets ont été réceptionnés en 2020, dont :

- 9 298 tonnes de gravats
 - 6 647 tonnes de déchets verts
 - 3 487 tonnes de déchets incinérables
- **La PAVD** : en 2020, la PAVD a enregistré 38 587 dépôts de déchets générant **58 545 tonnes** de déchets.
- Taux global de valorisation matière et valorisation énergétique des quantités (en masse) de déchets ménagers et assimilés :
 - 26,00 % vers la valorisation matière et organique
 - 57,13 % (60 342 t) vers l'incinération avec récupération d'énergie
 - 8,56 % vers l'incinération sans récupération d'énergie et le stockage
 - Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage avec une base 100 en 2010 : 50,82
- Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :
- Bilan des principaux chiffres cumulés de la prévention des déchets au 31/12/2020 :
 - 11 167 composteurs → 1 847 tonnes évitées chaque année
 - 106 sites de compostage en pied d'immeubles (1 824 participants) → 73 tonnes évitées chaque année
 - 7 sites de compostage de quartier → 39 tonnes évitées chaque année
 - 33 sites de compostage autonome (établissements) → 13 tonnes évitées chaque année
 - 207 tonnes de TLC détournées grâce au 65 bornes conventionnées Metz Métropole et Tri d'union.
 - 23 établissements de restauration collective engagés dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, soit 2 380 enfants concernés
 - 356 donateurs lors des journées de récupération organisées dans les déchèteries par Emmaüs → 9 tonnes détournées
 - 11 tonnes soit près de 18 000 livres collectés en vue d'un réemploi ou d'un recyclage
 - 3 125 foyers ou professionnels sensibilisés par un ambassadeur du tri et de la prévention

II- Indicateurs financiers

- Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion en distinguant, si besoin est, les différentes collectes et les différents traitements : **(cf. point 1.)**
- Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets, et modalités d'établissement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, le cas échéant incitative :
 - **Redevance spéciale d'élimination des déchets** : elle s'applique depuis le 1^{er} novembre 2015 à toutes les entités publiques et privées produisant plus de 15 000 litres de déchets par semaine et bénéficiant du service public de collecte et traitement des déchets. Elle est calculée par abaissement successif du seuil de production. Le 3^e seuil, applicable à compter de janvier 2019, a été fixé à 4 000 litres hebdomadaires.
 - **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères** : calculée sur la valeur du foncier bâti, sans corrélation

avec la quantité de déchets produite.

- Coût aidé tous flux et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les quatre dernières années :

Le tableau ci-dessous récapitule le coût aidé TTC par habitant pour tous flux et pour chaque flux de déchets.

	Coût aidé TTC / habitant		Évolution des coûts 2019/2020	Évolution des tonnages 2019/2020
	2019	2020		
OMR	69,49 €	70,02 €	0,8%	3,8%
Recyclables	26,15 €	26,10 €	-0,2%	-13,8%
Verre	3,86 €	3,95 €	2,3%	6,2%
Déchèteries	19,78 €	18,63 €	-5,8%	-10,6%
Encombrants	1,99 €	2,83 €	42,2%	-7,6%
TOTAL (hors encombrants)	119,28 €	118,70 €	-0,5%	-2,1%

Le coût aidé par habitant diminue de **0,5 %** par rapport à l'exercice 2019.

- Coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de déchets :

Le tableau ci-dessous synthétise le total des charges par étapes techniques pour tous flux confondus et pour chaque flux de déchets :

Année 2020	OMR	Recyclables	Déchets des professionnels	Verre	Total OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	Total DMA
Population 'adhérente'	221 489	221 489	221 489	221 489	221 489	221 489	221 489	221 489	221 489
Population totale desservie	221 489	221 489	221 489	221 489	221 489	221 489	235 613	221 489	221 489
Tonnage global collecté	60 342	11 544	977	6 374	79 237	1 317	24 917	2 511	107 982
Charges de structure	842 187	431 104	6 261	55 705	1 335 257	33 747	252 321	10 083	1 631 408
Communication	117 419	231 918	-	51 314	400 651	-	-	-	400 651
Prévention	143 681	12 796	1 886	6 331	164 693	1 886	39 641	4 310	210 529
Pré-collecte	1 870 916	1 174 040	-	287 231	3 332 188	2 108	-	-	3 334 296
Collecte	6 441 479	3 862 717	83 392	562 460	10 950 048	379 786	1 181 223	113 619	12 624 676
Transfert/transport	-	-	2 371	66 330	68 701	-	1 299 978	-	1 368 679
Traitement	45 196	2 089 883	16 038	-	2 151 117	174 880	1 398 930	48 959	3 773 887
Reg. incinération - énergie	5 445 927	-	-	-	5 445 927	-	258 684	-	5 704 611
TOTAL CHARGES	14 906 805	7 802 458	109 948	1 029 371	23 848 582	592 408	4 430 777	176 971	29 048 737
Total produits industriels	1 880	497 629	35 865	121 006	656 380	-	352 574	-	1 008 954
Soutien accordé par les sociétés agréées	207 904	1 856 629	2 520	70 497	2 137 550	5 313	66 279	-	2 209 142
Autres aides et subventions	39 389	20 336	291	2 614	62 630	1 589	11 811	464	76 494
TOTAL PRODUITS	249 174	2 374 594	38 676	194 117	2 856 560	6 903	430 663	464	3 294 590
Coût aidé HT	14 657 633	5 427 865	71 271	835 254	20 992 023	585 505	4 000 114	176 507	25 754 149
TEOM	16 061 389	5 986 313	75 948	906 181	23 029 831	649 109	4 546 164	191 673	28 416 777
Redevance spéciale et assimilés	436 527	161 455	-	-	597 982	-	11 554	-	609 536

A titre complémentaire, l'ensemble des éléments pris en compte dans la détermination des indicateurs susmentionnés est détaillé dans le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés réalisé par Metz Métropole.



SYNDICAT
DES EAUX
DE LA
REGION
MESSINE

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public de
l'eau potable du
SYNDICAT DES EAUX
DE LA REGION MESSINE

Exercice 2020

1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. Présentation du territoire desservi

Le **Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM)** dessert en totalité ou partiellement les communes suivantes : Argancy, Ay Sur Moselle, Charly Oradour, Chieulles, Ennery, Faily, Flévy, Hagondange, Hauconcourt, Jury, Le Ban Saint Martin, Longeville Les Metz, Lorry Les Metz, Maizières Lès Metz, Malroy, Metz, Mey, Montigny Les Metz, Moulins Lès Metz, Norroy Le Veneur, Peltre, Plappeville, Saint Julien Les Metz, Sanry Les Vigy, Scy-Chazelles, Trémery, Vantoux, Vany, Woippy.

1.2. Mode de gestion du service

le **SERM** a confié la gestion de son service public d'eau potable à la Société Mosellane des Eaux (SME), par contrat de Délégation de Service Public en date du **20 décembre 2018** pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} juillet 2019.

1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

Nombre total d'habitants desservis : **198 243** habitants

1.4. Nombre d'abonnés

Nombre total d'abonnés : **39 611**

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

	2019	2020	N/N-1
Volume total prélevé (m3)	19 957 471	20 655 565	+ 3,5 %
BARRAGE ARNAVILLE	11 822 086	12 796 820	+ 8,2 %
SOU SOURCES DE GORZE	2 349 957	2 159 853	-8,1 %
UPC MOULINS LES METZ (*)	272 710	72 459	-73,4 %
UPC SAINT ELOY	2 280 282	2 458 389	7,8 %
UPC USINE HAUCONCOURT	1 918 249	1 920 016	0,1 %
UPC USINE SUD	1 314 187	1 248 028	- 5 %

* Volume prélevé dans le Canal de Jouy, afin d'effectuer les mitigeages nécessaires au maintien de la norme de qualité lors des épisodes de non-conformité en Nitrates.



Usine de traitement de Moulins les Metz



Pomperie de Hauconcourt



Barrage d'Arnaville

1.5.2. Achats d'eaux brutes

	2019	2020	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	42 501	30 950	-27,2 %
EST-THIONVILLOIS - (SI)	2 243	2 476	10,4 %
SIEGVO	40 258	28 474	-29,3 %

1.6 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020

	2019	2020	N/N-1
Volume prélevé (m3)	19 957 471	20 655 565	+3,5%
Besoin des usines	773 730	1 238 962	+60,1%
Volume produit (m3)	19 183 741	19 416 603	+2,2%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	42 501	30 950	-27,2%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	4 081 398	4 150 478	+1,7%
Volume d'eau vendu aux abonnés du service	11 293 245	11 590 658	+2,6%
<i>dont Domestique ou assimilé</i>	9 869 533	10 216 240	+3,5%
<i>dont Autres que domestiques</i>	1 423 712	1 374 418	-3,5%
Total Volume d'eau vendu	15 374 643	15 741 136	+2,4%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Canalisations	2020
Longueur totale du réseau (km)	1 272
Longueur d'adduction (ml)	43 670
Longueur de distribution (ml)	1 228 052
<i>Dont canalisations (ml)</i>	898 112
<i>Dont branchements (ml)</i>	329 940

2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1. Modalités de tarification

Le tarif au 1^{er} janvier 2021 est celui issu du contrat entré en vigueur le 1^{er} juillet 2019 pour une durée de 10 ans.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

METZ	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau			128,62	140,61	9,32%
Part délégataire			106,52	106,56	0,04%
Abonnement			47,56	47,58	0,04%
Consommation	120	0,4915	58,96	58,98	0,03%
Part communale			15,57	27,47	76,43%
Consommation	120	0,2289	15,57	27,47	76,43%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0548	6,53	6,58	0,77%
Collecte et dépollution des eaux usées			136,80	136,80	0,00%
Part syndicale			136,80	136,80	0,00%
Consommation	120	1,1400	136,80	136,80	0,00%
Organismes publics et TVA			95,87	96,55	0,71%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2330	27,96	27,96	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0006	0,05	0,07	40,00%
TVA			25,86	26,52	2,55%
TOTAL € TTC			361,29	373,96	3,51%

2.3. Recettes

En 2020, le Chiffre d'Affaires du service d'eau potable est de **15 684 007 €**.

En 2020, **6 142 501 €** ont été versé aux autres organismes publics et à l'Agence de l'eau et le SERM a perçu **1 796 168 €** de surtaxe syndicale (montant au CARE du délégataire).

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1. Qualité de l'eau

P101.1 Taux de conformité des prélèvements microbiologiques (contrôle sanitaire et surveillance de délégataire) : **99.7%**.

P102.1 Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques (contrôle sanitaire et surveillance de délégataire) : **97.6%**.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **97**.

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) (objectif contractuel 83%)

	2019	2020	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	83,9%	84.1%	+0.2%
Volume consommé autorisé année entière (m3) A	12 049 148	12 204 259	+1.3%
Volume vendu à d'autres services (m3) B	4 081 398	4 150 478	+1.7%
Volume produit (m3) C	19 183 741	19 416 603	+1,2%
Volume acheté à d'autres services (m3).. D	42 501	30 950	-27.2%

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/Nombre de jours dans l'année	10.28	10.82	10.83
Volume mis en distribution (m3) A	14 504 715	15 144 844	15 297 075
Volume comptabilisé année entière (m3) B	11 362 208	11 644 208	11 763 535
Longueur de canalisation de distribution (ml) . . L	837 790	886 071	898 112

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/Nombre de jours dans l'année	8.96	9,57	9,41
Volume mis en distribution (m3) A	14 504 715	15 144 844	15 297 075
Volume consommé autorisé année entière (m3) . B	11 763 492	12 049 148	12 204 259
Longueur de canalisation de distribution (ml) . . . L	837 790	886 071	898 112

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Le taux moyen annuel de renouvellement des réseaux a été de **0.41% en 2020**.

Nb: le renouvellement contractuel effectué par l'exploitant est basé sur un montant financier cf. tableau 4.1 et 4.4 ci-après, le pourcentage ci-avant est calculé par rapport à la longueur totale des canalisations, ainsi cette proportion varie en fonction du diamètre des conduites remplacées. Un programme contractuel est prévu dans le cadre du fonds de renouvellement de GER (gros entretien et renouvellement) prévu pour les équipements usines (hors canalisations, branchements et compteurs). Les évolutions de ce plan GER durant le contrat sont soumises à validation par le SERM.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 88 %.

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1. Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice comptable

Les opérations d'investissements de 1er établissement réalisées en 2020 sont présentées ci-dessous :

Opérations	Montant des charges	Participation de la Collectivité
RENOVATION 3 FILTRES A SABLE MOULINS		
TRAVAUX RISQUE INCENDIE MOULINS		
2 OZONEURS MOULINS PHASE 2		
BIM MOULINS		
MISES EN CONFORMITE SECURITE SERM		
HYPERVISION ET GESTION RESEAU		
Campagnes de prélèvements nitrates		
AUTOMATISMES SUPERVISION MOULINS		
ACTIFLOCARB MOULINS		
RNVT CONDUITES PHASE 1 RES PLAPPEVILLE		
MODULES TR HAGONDANGE		
MODELISATION HYDRAU ET QUAL EAU DISTRIBU		
DEPLOIEMENT MARQUE EAU DE METZ		
MODELISATION ET ETUDE BARRAGE ARNAVILLE		
DIAGNOSTICS MULTI PRESSIONS EVRUIPT DE M		
PLAN GESTION CRISE		
PGSSE DU SERM		
ETUDE MOSARE SERM		
MODELIS HYDRAU ET QUAL EAU DIST		
VIDEO INTERACTIVE SERM		
BORNE FONTAINE SERM		
	2 965 371	3 254 371

Le renouvellement est mis en œuvre dans ce contrat selon 3 dispositifs distincts :

Un **fonds de renouvellement** pour les canalisations, branchements et compteurs ; un **fonds GER** (Gros entretien et renouvellement) pour les équipements faisant partie du plan prévisionnel de renouvellement joint au contrat (hors canalisations, branchements et compteurs) et une **garantie de continuité de service** pour les équipements ne faisant pas partie du plan prévisionnel de renouvellement joint au contrat.

Le tableau ci-dessous présente l'état du fonds de renouvellement pour les canalisations, branchements et compteurs, dont le détail est remis annuellement au SERM :

SUIVI PLAN DE GROS ENTRETIEN ET DE RENOUELEMENT (GER) CANALISATIONS, BRANCHMENTS, COMPTEURS - Art. 46				
		SERM		ZH001
	LIBELLE	DEBIT	CREDIT	SOLDE
	Solde au 31/1/2019			185,879.12
	DOTATION ANNUELLE 2020 avec K1 = 1,0252 pour 2020		3,690,720.00	
	BRANCHEMENT	738,588.33		
	CANALISATION	2,264,630.70		
	EQUIPEMENT RESEAU	493,106.48		
	COMPTEURS	420,498.56		
	TOTAL DES CHANTIERS 2020	3,916,824.07		
	TOTAL GENERAL AU 31/12/ 2020	3,916,824.07	3,690,720.00	-226,104.07
	SOLDE AU 31/12/ 2020			-40,224.95

Le tableau ci-dessous présente l'état du fonds de GER (Gros Entretien et de renouvellement) pour les équipements faisant partie du plan prévisionnel de renouvellement joint au contrat (hors canalisations, branchements et compteurs) :

SUIVI PLAN DE GROS ENTRETIEN ET DE RENOUELEMENT (GER) HORS Canalisations, Branchements, COMPTEURS - Art. 45				
SERM				ZH001
	LIBELLE	DEBIT	CREDIT	SOLDE
	Solde au 31/1/2019			120,482.00
	DOTATION ANNUELLE 2020 avec K1 = 1,0252 pour 2020		502,797.04	
E9G1F	RNVT 2 pompes St Eloy	206		
E9G1H	RNVT chloromètre longeville	2,873		
E9G1I	RNVT P1 et P2 st Eloy	46,230		
E9G1J	RNVT pompes surpresseur scy haut	10,460		
E9G1K	RNVT armoire commande scy haut	6,604		
E9G1L	RNVT télégestion scy haut	2,378		
E9G1O	RNVT surpresseur plappeville bas	8,002		
E9G1Q	RNVT chloromètre St Eloy	2,551		
E9G1R	RNVT Armoire dispatching L4 Moulins	13,644		
E9G1S	RNVT Armoire B17 Moulins	16,432		
E9G1T	RNVT Armoire L5 Moulins	12,143		
E9G1X	RNVT 4 transfos HT Moulins	14,089		
E9G1Y	RNVT 4 transfos HT Moulins	8,306		
E9G1Z	RNVT 4 transfos HT Moulins	7,419		
E9G2A	RNVT 4 transfos HT Moulins	7,419		
E9G2C	RNVT groupe 4 Moulins	115,984		
E9G2D	RNVT Pompes St Julien	62,421		
E9G2E	RNVT Armoire électrique St Julien	37,712		
E9G2J	RNVT Accessoires hydrauliques St Julien	11,160		
E9G81	RNVT POMPES ZAC GRIMONT	698		
E9G84	RNVT ALARME ZAC GRIMONT	490		
E9G94	RNVT CAG C et D	114,929		
	TOTAL DES CHANTIERS 2020	502,150.15		
	TOTAL GENERAL AU 31/12/ 2020	502,150.15	502,797.04	646.89
	SOLDE AU 31/12/ 2020			121,128.89

4.2. Branchements en plomb

Pas de branchement plomb sur le service des eaux.

4.3. État de la dette du service

Lors du transfert de la compétence eau potable de la ville de Hagondange à Rives de Moselle puis au SERM conformément aux directives de la Loi NOTRe, le SERM a repris les deux emprunts suivants contractés par Hagondange.

- Emprunt de 120 000€ avec échéance finale le 31 Décembre 2021
- Emprunt de 600 000€ avec échéance finale le 30 septembre 2026

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette du SERM s'élève à **285 526.21 €**

4.4. Programme contractuel de renouvellement effectué par l'exploitant :

Totaux pour l'année 2020 :

- **3 188 ml** de canalisations et **397** branchements renouvelés
- Montant contractuel **3 690 720.00 €**
- Montant réellement effectué : **3 916 824.07 €**

4.5. Amortissements réalisés par la collectivité :

Un montant de **865 000 €** a été inscrit au budget au titre des amortissements pour l'année **2020**.

4.6. Présentation des opérations réalisées en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service :

- 1^{er} acompte sur la mise en place d'un dispositif de décantation lamellaire à l'usine de traitement de Moulins les Metz **2 838 211.00€**
- Rénovation des filtres à sable à l'usine de traitement de Moulins **416 160,00 €**
- Raccordement d'extrémité pour extension du réseau d'eau potable rue du stade à Trémery **7 201.15 €**

4.7. Programme pluriannuel de travaux

Dans le cadre du nouveau contrat des Délégation de Service Public, les travaux suivants ont été retenus pour les années à venir :

- Mise en œuvre d'une décantation lamellaire à l'usine de traitement de Moulins
- Rénovation des filtres à sable à l'usine de Moulins


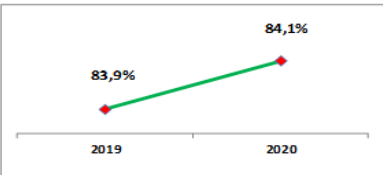
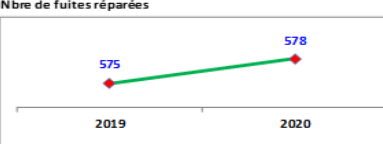
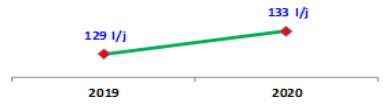
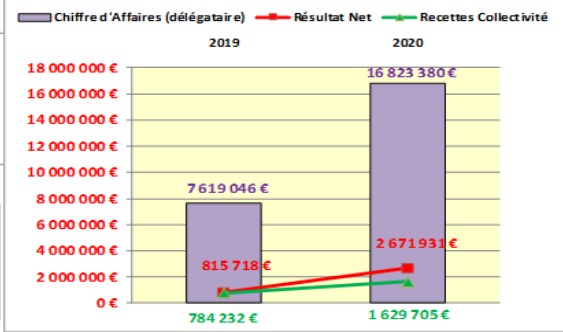
5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0) :

En 2020, 1 créance a été abandonnée pour un montant de 50.00 €.

6. ÉLÉMENTS MARQUANT DE L'ANNÉE 2020

- Démarrage des travaux de construction de l'unité de traitement du COT par décantation lamellaire
- Négociations avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse dans le cadre de la demande de subventions pour l'exécution du chantier de traitement du COT par décantation lamellaire.
- Gestion de la continuité du service dans le cadre de l'épidémie de COVID 19
- Engagement fort du SERM dans différentes actions environnementales visant à limiter le taux de Nitrates et de pesticides dans l'eau du Rupt de Mad, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin Meuse, les chambres d'agricultures, et le Parc Régional de Lorraine.
- Lancement du PGSSE, dans le cadre de la mise en application de la directive européenne 2020/2184 du 16 décembre 2020 dans le but d'identifier les dangers et évaluer les risques sanitaires susceptibles d'affecter un système d'alimentation en eau potable
- Lancement de l'étude pour l'amélioration de la sécurité des digues de Madine par la mise en place de piézomètres supplémentaires

		<h3>Tableau de bord - Délégations de Service Public</h3>																									
Service : Direction Organisation, Méthodes, Contrôle de Gestion, Evaluation Année : 2020 Service gestionnaire : SERM		Code délégation : S_EAU_01072019 <h2>Eau potable Metz</h2>	Date : 11 juin 2021 Politique publique : SAS Domaine d'activité : Eau potable																								
Etablissement Situé à : 103 rue aux Arènes 57 METZ Nature du contrat : Affermage Signé le : 20/12/2018 Avec effet au : 01/07/2019 Échéance : 30/06/2029 Durée : 10 ans		<h4>INDICATEURS</h4> <p>◆ Activité</p> <p>Éléments Financiers (En euros)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'Affaires (délégataire)</td> <td></td> <td>7 619 046 €</td> <td>16 823 380 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td></td> <td>815 718 €</td> <td>2 671 931 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes Collectivité</td> <td></td> <td>784 232 €</td> <td>1 629 705 €</td> </tr> <tr> <td>Nbre de fuites réparées</td> <td></td> <td>575</td> <td>578</td> </tr> <tr> <td>% Rendement distribution</td> <td></td> <td>83,9%</td> <td>84,1%</td> </tr> </tbody> </table>			2018	2019	2020	Chiffre d'Affaires (délégataire)		7 619 046 €	16 823 380 €	Résultat Net		815 718 €	2 671 931 €	Recettes Collectivité		784 232 €	1 629 705 €	Nbre de fuites réparées		575	578	% Rendement distribution		83,9%	84,1%
	2018	2019	2020																								
Chiffre d'Affaires (délégataire)		7 619 046 €	16 823 380 €																								
Résultat Net		815 718 €	2 671 931 €																								
Recettes Collectivité		784 232 €	1 629 705 €																								
Nbre de fuites réparées		575	578																								
% Rendement distribution		83,9%	84,1%																								
Exploitant : Raison sociale : SAS Mosellane des Eaux Forme juridique : SAS Adresse : 103 rue aux Arènes 57 METZ Capital : 1 263 220 € Société dédiée : NON Société Mère :		<p>% Rendement distribution</p>  <p>Nbre de fuites réparées</p>  <p>Consommation moyenne particulier L/Jour</p> 																									
		 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'Affaires (délégataire)</td> <td>7 619 046 €</td> <td>16 823 380 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td>815 718 €</td> <td>2 671 931 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes Collectivité</td> <td>784 232 €</td> <td>1 629 705 €</td> </tr> </tbody> </table>		Indicateur	2019	2020	Chiffre d'Affaires (délégataire)	7 619 046 €	16 823 380 €	Résultat Net	815 718 €	2 671 931 €	Recettes Collectivité	784 232 €	1 629 705 €												
Indicateur	2019	2020																									
Chiffre d'Affaires (délégataire)	7 619 046 €	16 823 380 €																									
Résultat Net	815 718 €	2 671 931 €																									
Recettes Collectivité	784 232 €	1 629 705 €																									

1. COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION (en € HT)

<i>Compte de résultat de la délégation</i>				
Délégation :	Année		2020	
Eau potable Metz	Eau potable			
	2019	2020	Ecart en €	Ecart en % 2020 - 2019
Produits d'exploitation				
Recettes Activité	7 619 046	16 823 380	9 204 334	121%
Production stockée immob.	-	-	-	
Subventions	-	-	-	
Autres Produits et reprises	-	-	-	
Total Produits d'exploitation	7 619 046	16 823 380	9 204 334	121%
Charges d'exploitation				
Achats, Serv Ext et autres	2 153 560	4 635 590	2 482 030	115%
Sous traitance	1 202 107	2 496 453	1 294 346	108%
Charges de personnel	1 468 764	3 424 069	1 955 305	133%
Redevances Collectivité	-	-	-	
Frais de siège	509 112	861 605	352 493	69%
Dotations aux amortissements	15 368	1 891	- 13 477	-88%
Dotations aux provisions	2 128 967	4 189 211	2 060 244	97%
Autres charges	-	-	-	
Total Charges d'exploitation	6 275 771	13 112 366	6 836 595	109%
Résultat d'exploitation	1 343 275	3 711 014	2 367 739	176%
Excédent Brut d'Exploitation	3 487 610	7 902 116	4 414 506	127%
Résultat financier	-	-	-	
Résultat exceptionnel	- 119 760	-	119 760	-100%
Impôts bénéfice	407 797	1 039 083	631 286	155%
Résultat net	815 718	2 671 931	1 856 213	228%

2. ELEMENTS FINANCIERS

Le contrat actuel du SERM inclus le territoire des deux anciennes DSP Metz et Hagondange depuis le 1^{er} juillet 2019.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 16,8 M€ en 2020 dont 15,7 M€ (soit 93%) issus des recettes liées à la facturation du service et la vente d'eau.

Détail des produits d'exploitation	2020
Recettes d'exploitation du service	15 684 007 €
Recettes des travaux attribués à titre exclusif	796 690 €
Recettes accessoires	342 683 €
Total	16 823 380 €

Les charges d'exploitation s'élèvent à 13,1 M€ en 2020 dont 4,6 M€ au titre des achats et de la sous-traitance ainsi que 3,4 M€ au titre des dépenses de personnel.

Les dotations aux provisions et amortissements représentent 4,2 M€. Il s'agit principalement des provisions liées au fonds de GER (gros entretien et renouvellement) et du fonds de renouvellement pour les canalisations, branchements et compteurs.

Le résultat de cette année d'exploitation 2020 s'élève à 2 672 k€.

La surtaxe du SERM est fixée à 27,37€ HT en 2020 pour une facture de 120 m³.

Le montant de la surtaxe reversée au SERM pour 2020, s'élève à 1 630 k€ HT.

PRIX DE L'EAU POUR UNE FACTURE DE 120m ³ Tarifs au 1er janvier	1er janvier - Année	Prix TTC pour 120m ³ (AVEC Assainissement)	Délegataire Abonnement (A)	Délegataire Consommation (B)	Part communale Consommation (C)	Agence de l'Eau Préservation des ressources en eau (D)	Organismes publics Lutte contre la pollution (agence de l'eau) (E)	Organismes publics Voies navigables de France (F)	Organismes publics Modernisation du réseau de collecte (H1)	Assainissement (H2)	TVA à 5% HORS Assainissement (H)	TVA à 10% en bleu Assainissement (H3)	Lib br e	Prix TTC/m ³ pour 120m ³ (HORS assainissement- H)	Prix TTC/m ³ pour 120m ³ (complet)	Prix Eau délegataire m ³ € HT (col B/120)	Part communale m ³ € HT (col C/120)	Part Assainisseme nt m ³ € HT (col H2/120)	PART Eau HT Col [(A)+(B)+(C)]/ 120
DSP Eau Metz (SME)	2015	420,22 €TTC	20,64 €HT	118,21 €HT	11,47 €HT	11,00 €HT	47,40 €HT	0,16 €HT	32,88 €HT	148,80 €HT	11,49 €TVA	18,17 €TVA		1,84 €TTC	3,50 €TTC	0,9851 €HT	0,0956 €HT	1,24 €HT	1,25 €HT
DSP Eau Metz (SME)	2016	403,06 €TTC	20,40 €HT	116,38 €HT	11,47 €HT	7,40 €HT	42,00 €HT	0,10 €HT	27,96 €HT	148,80 €HT	10,88 €TVA	17,68 €TVA		1,74 €TTC	3,36 €TTC	0,9698 €HT	0,0956 €HT	1,24 €HT	1,24 €HT
DSP Eau Metz (SME)	2017	399,69 €TTC	19,92 €HT	114,62 €HT	11,47 €HT	6,47 €HT	42,00 €HT	0,07 €HT	27,96 €HT	148,80 €HT	10,70 €TVA	17,68 €TVA		1,71 €TTC	3,33 €TTC	0,9552 €HT	0,0956 €HT	1,24 €HT	1,22 €HT
DSP Eau Metz (SME)	2018	400,03 €TTC	20,28 €HT	116,28 €HT	11,47 €HT	4,78 €HT	42,00 €HT	0,07 €HT	27,96 €HT	148,80 €HT	10,72 €TVA	17,68 €TVA		1,71 €TTC	3,33 €TTC	0,9690 €HT	0,0956 €HT	1,24 €HT	1,23 €HT
DSP Eau Metz (SME) - 01/01/2019	2019	409,13 €TTC	20,52 €HT	119,12 €HT	15,57 €HT	6,24 €HT	42,00 €HT	0,05 €HT	27,96 €HT	148,80 €HT	11,19 €TVA	17,68 €TVA		1,79 €TTC	3,41 €TTC	0,9927 €HT	0,1298 €HT	1,24 €HT	1,29 €HT
DSP Eau Metz (SME) - 01/07/2019	2019	361,29 €TTC	47,56 €HT	58,96 €HT	15,57 €HT	6,53 €HT	42,00 €HT	0,05 €HT	27,96 €HT	136,80 €HT	9,39 €TVA	16,48 €TVA		1,50 €TTC	3,01 €TTC	0,4913 €HT	0,1298 €HT	1,14 €HT	1,02 €HT
DSP Eau Metz (SME)	2020	373,96 €TTC	47,58 €HT	58,98 €HT	27,47 €HT	6,58 €HT	42,00 €HT	0,07 €HT	27,96 €HT	136,80 €HT	10,05 €TVA	16,48 €TVA		1,61 €TTC	3,12 €TTC	0,4915 €HT	0,2289 €HT	1,14 €HT	1,12 €HT

3. ANALYSE DE L'ACTIVITE 2020

Production d'eau :

VOLUME PRODUIT **19 416 603** m3 (+ 1,2 % par rapport à l'an passé);

VOLUME MIS EN DISTRIBUTION **15 297 075**m3 (+ 1.0 % par rapport à l'an passé);

RENDEMENT DU RESEAU **84.1%**;

INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU **9,41** m3/jour/km (valeur contractuelle 9.50 m3/j/km) ;

PRIX DU M3 D'EAU A METZ AU 01-01-2021 **3.12** € TTC (part SERM : **0.24** € TTC).

4. SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

Le patrimoine concédé comporte :

- 7 Installations de production d'une capacité de 95 500 m3/jour ;
- 17 Installations de reprise, de refoulement et de surpression ;
- 12 Réservoirs d'une capacité totale de stockage de 84 200 m3 ;
- 898 km de Longueur de canalisations (hors branchements) ;
- 34 226 branchements ;

Travaux et opérations réalisés :

- Démarrage de la construction d'une unité de décantation lamellaire à l'usine de traitement de Moulins
- Participation aux frais de rénovation des filtres à sable à l'usine de Moulins
- Raccordement d'extrémité pour extension du réseau d'eau potable rue du stade à Trémery
- Lancement de l'étude pour la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE), destiné à identifier les dangers et évaluer les risques sanitaires susceptibles d'affecter un système d'alimentation en eau potable.
- Finalisation du Plan de Gestion de Crise (PGC) et rédaction du Plan de continuité d'activité (PCA) "pollution ressource"

Programme contractuel de renouvellement :

- Taux moyen de renouvellement des réseaux de **0,41 en 2020**, contre 0.42 en 2019
- **3 188 ml** de canalisations, **397** branchements et **169** organes hydrauliques (vannes, stabilisateurs, etc...) renouvelés en **2020**;
- Dotation 2020 pour travaux de renouvellement : **3 690 720.00 €**;
- Montant des travaux réellement effectués par le délégataire : **3 916 824.07 €**.

5. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

Satisfaction des clients :

Pour adapter les services proposés aux abonnés et aux habitants, le fermier réalise un baromètre semestriel de satisfaction sur les thématiques suivantes :

- La qualité de l'eau,
- La qualité de la relation avec l'abonné : accueil des conseillers au Centre de service clients, à l'agence de proximité,
- La qualité de l'information adressée aux abonnés,

Le niveau de satisfaction est de **86% en 2020**, contre 84% en 2019.

Des indicateurs de performance permettent d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu au client :

- Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service : **1 journée** (identique à l'année passée);
- Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés : **100%** (identique à 2019);
- Taux d'occurrence des interruptions du service de l'eau non programmées : **3,84 unité/1000 abonnés** (1.72 /1000 en 2019);
- Taux de réclamations écrites : **0,78 unité /1000 abonnés** (0,43/1000 en 2019) ;

Sensibilisation de **2 461** usagers sur des suspicions de fuites après compteurs sur leurs installations domestiques (contre 5 134 en 2019).

En 2020, **563** fuites ont été détectées (575 en 2019)

Qualité de l'eau produite & distribuée (contrôles ARS et autocontrôles du délégataire):

- Paramètres microbiologiques : Taux de prélèvements conformes : **99.9 %**
- Paramètres physico-chimiques : Taux de prélèvements conformes : **98.7 %**

La non-conformité n'engendre pas nécessairement un risque sanitaire mais un système d'alerte indiquant une nécessité de procéder à des corrections.

6. PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE

- Sécurisation de la capacité de production d'eau potable par la construction d'une unité de Nanofiltration à l'usine de traitement de Moulins lès Metz.
- Participation étendue aux recherches de solutions visant à améliorer les pratiques culturales sur le bassin versant du Rupt de Mad et limiter ainsi les pics de Nitrates dans le cours d'eau, avec notamment la mise en œuvre d'un dispositif de paiement pour services environnementaux aux agriculteurs en échange de leurs engagements à utiliser des pratiques culturales respectueuses de l'environnement.
- Études pour la sécurisation de l'alimentation en eau par le biais d'échange avec les distributeurs d'eau voisins.

NOTE LIMINAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Conformément aux dispositions de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente note liminaire vise à informer les Membres du Conseil Municipal sur la nature exacte du service d'eau potable dont la gestion est assurée par le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) et sur le prix total de l'eau et ses différentes composantes au moyen des indicateurs énumérés à l'annexe V du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette note liminaire accompagne la présentation du rapport annuel remis par le SERM sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2020 et dont l'examen est soumis au Conseil Municipal conformément aux dispositions réglementaires précitées.

PREAMBULE

Le SERM a été créé le 1^{er} janvier 2018. Ses membres sont : Metz Métropole, la communauté de communes Rives de Moselle et la communauté de communes Haut Chemin Pays de Pange.

1. PRESENTATION DES COMPETENCES

1.1 Territoire desservi

Le Syndicat des Eaux de la Région Messine dessert en totalité ou partiellement les communes suivantes : Argancy, Ay Sur Moselle, Charly Oradour, Chieulles, Ennery, Faily, Flévy, Hagondange, Hauconcourt, Jury, Le Ban Saint Martin, Longeville Les Metz, Lorry Les Metz, Maizières Lès Metz, Malroy, Metz, Mey, Montigny Les Metz, Moulins Lès Metz, Norroy Le Veneur, Peltre, Plappeville, Saint Julien Les Metz, Sanry Les Vigy, Scy-Chazelles, Trémery, Vantoux, Vany, Woippy.

1.2 Mode de gestion du service

Le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) a confié la gestion de son service public d'eau potable à la Société Mosellane des Eaux (SME), par contrat de Délégation de Service Public en date du 20 décembre 2018 pour une durée de 10 ans à compter du 1er juillet 2019.

1.3 Patrimoine du service

198 243 habitants desservis

39 611 abonnés

34 226 branchements

7 unité(s) de production d'eau potable d'une capacité totale de 95 100 m3 par jour

12 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 84 200 m3

898 km de canalisations de distribution

1.4 Financement des investissements

1.4.1 Montant des travaux engagés par l'exploitant durant l'exercice comptable 2020

	2018	2019	2020
Solde à fin de l'exercice	242 233,59 €	0 (nouveau contrat)	185 879.12 €
Dotations de l'exercice	3 444 120,00 €	3 585 960,00 €	3 690 720.00 €
Dépense de l'exercice	3 059 429,69 €	3 642 314,88 €	3 916 824.07 €

1.4.2 Programme contractuel de renouvellement effectué par l'exploitant

- 3 188 ml de canalisations et 397 branchements renouvelés en 2020 ;
- Montant contractuel annuel des travaux de renouvellement : 3 690 720.00 € ;
- Montant des travaux réellement effectués par le délégataire : 3 916 824.07 €.

1.4.3 Présentation des opérations réalisées par le SERM en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

- 2ème acompte sur la mise en place d'un dispositif de décantation lamellaire à l'usine de traitement de Moulins les Metz **2 838 211.00€**
- Rénovation des filtres à sable à l'usine de traitement de Moulins **416 160.00 €**
- Raccordement d'extrémité pour extension du réseau d'eau potable rue du stade à Trémery **7 201.15 €**

2. LE PRIX DU SERVICE

2.1. Modalités de tarification

2.1.1 La part de l'exploitant

Le tarif est défini en fonction du contrat de concession entré en vigueur le 1er juillet 2019 avec la Société Mosellane des eaux pour une durée de 10 ans.

Dans le cadre de ce contrat, le délégataire finance : l'exploitation, l'entretien, les réparations et le renouvellement des installations de production et de distribution d'eau.

2.1.2 La part du SERM

La part du prix de l'eau revenant au SERM est définie par la délibération du Comité Syndical du 10 décembre 2019 avec entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2020.

Le SERM finance les travaux d'investissements: amélioration des installations, renforcement, extension des réseaux.

2.1.3 La part pour les organismes extérieurs

- L'assainissement

L'exploitant collecte la redevance assainissement pour le compte de la régie HAGANIS qui exerce la compétence assainissement sur l'agglomération messine.

- Taxes environnementales

L'exploitant collecte les redevances pollution, prélèvement et modernisation des réseaux de collecte pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

- La redevance sur la pollution domestique

La redevance sur la pollution domestique participe au financement des actions et travaux de préservation du milieu aquatique. Elle est fixée par les instances de l'Agence de l'Eau.

Il est appliqué un taux unique moyen à l'ensemble des abonnés du Syndicat.

- La redevance pour modernisation des réseaux de collecte

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte s'applique aux consommations d'eau soumises à la redevance d'assainissement collectif. Elle est fixée par les instances de l'Agence de l'Eau.

Il est appliqué un taux unique moyen à l'ensemble des abonnés du Syndicat.

- La redevance pour prélèvement d'eau dans la ressource

Elle est fixée par les instances de l'Agence de l'Eau.

Il est appliqué un taux unique moyen à l'ensemble des abonnés du Syndicat.

- Taxe sur les Voies Navigables de France V.N.F.

Cette taxe est perçue au profit des voies navigables de France : elle n'existe que dans certaines communes et elle est destinée à financer la gestion des grandes liaisons fluviales.

2.2. Facture d'eau type (sur la base d'une consommation de 120m3/an)

METZ Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2020	Montant Au 01/01/2021	N/N-1
Part délégataire			106,52	106,56	0,04%
Abonnement			47,56	47,58	0,04%
Consommation	120	0,4915	58,96	58,98	0,03%
Part communale			15,57	27,47	76,43%
Consommation	120	0,2289	15,57	27,47	76,43%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0548	6,53	6,58	0,77%
Organismes publics			42,05	42,07	0,05%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Voies navigables de France	120	0,0006	0,05	0,07	40,00%
Total € HT			170,67	182,68	7,04%
TVA			9,39	10,05	7,03%
Total TTC			180,06	192,73	7,04%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			1,50	1,61	7,33%